

Mis en ligne le : 12/10/2023

Délibération du Conseil Municipal Ville de Villiers-le-bel

Séance ordinaire du vendredi 29 septembre 2023

N°32/Rénovation urbaine

Concession d'Aménagement de l'opération de renouvellement urbain des quartiers PLM et DLM - Approbation du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) 2022

Le vendredi 29 septembre 2023, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 21 septembre 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

Secrétaire: Mme Djida DJALLALI-TECHTACH

Présents: M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, M. Daniel AUGUSTE, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, Mme Teresa EVERARD, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, M. Léon EDART, M. Gourta KECHIT, Mme Myriam KASSA, M. Faouzi BRIKH, M. Maurice BONNARD, Mme Sabrina MORENO, M. William STEPHAN, Mme Efatt TOOR, M. Pierre LALISSE, M. Cédric PLANCHETTE, Mme Marine MACEIRA, M. Cémil YARAMIS, M. Sori DEMBELE, M. Jean-Pierre IBORRA

Représentés: Mme Mariam CISSE-DOUCOURE par M. Jean-Louis MARSAC, Mme Géraldine MEDDA par M. Cédric PLANCHETTE, Mme Hakima BIDELHADJELA par Mme Laetitia KILINC, Mme Carmen BOGHOSSIAN par Mme Véronique CHAINIAU, M. Hervé ZILBER par M. Jean-Pierre IBORRA, M. Bankaly KABA par M. Sori DEMBELE

Absents excusés: Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Mohamed ANAJJAR, Mme Virginie SALIBA, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

Absent:

M. le Maire rappelle que pour réaliser l'opération de renouvellement urbain des quartiers du Puits-la-Marlière et de Derrière-les-Murs de Monseigneur, la Ville a fait le choix d'avoir recours à une concession d'aménagement.

M. le Maire rappelle que par délibération du Conseil municipal en date du 24 septembre 2021, Grand Paris Aménagement (GPA) a été désigné aménageur concessionnaire pour la réalisation du NPRU des quartiers du Puits-la-Marlière (PLM) et de Derrière-les-Murs de Monseigneur (DLM). Le Traité de Concession d'Aménagement (TCA), a été approuvé par le Conseil municipal lors de cette même séance et qu'il a été signé le 18 octobre 2021.

Les missions principales qui sont confiées à Grand Paris Aménagement dans le cadre de la concession d'aménagement des quartiers susmentionnés sont les suivantes :

- Assurer la gestion technique, administrative et financière de l'opération ;
- Réaliser ou faire réaliser l'ensemble des études préalables nécessaires à l'opération de renouvellement urbain ;
- S'assurer de la maîtrise foncière des parcelles à aménager;



- Désigner une équipe de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire ;
- Procéder à toutes les opérations préalables aux aménagements, par exemple la démolition d'infrastructures ;
- Racheter les biens mobiliers et immobiliers à maîtriser pour la réalisation des ouvrages;
- Réaliser les travaux de création et de requalification des espaces publics pour le compte de la Ville, y compris les réseaux, voiries, espaces verts et installations diverses (mobilier urbain, éclairage...) sur une surface de 29 hectares ;
- Réaliser l'aménagement des parcelles F1 (Îlot Buisson) et F2 (Îlot Langevin-Rousseau) à céder à Action Logement au titre des contreparties foncières du NPRU et inscrites dans la convention pluriannuelle.

M. le Maire rappelle que la durée du Traité de Concession d'Aménagement est de 10 ans.

M. le Maire indique que, conformément à l'article L. 300-5 II du Code de l'Urbanisme, le concessionnaire doit établir chaque année un compte rendu financier qui doit être approuvé par le Conseil Municipal.

M. le Maire indique que le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) est :

- Un outil de contrôle de la bonne exécution de l'opération d'aménagement et des obligations du concessionnaire ;
- Un outil de reporting de la survenance d'aléas et des risques opérationnels et de leurs conséquences financières pour l'opération ;
- Un outil de pilotage de l'opération d'aménagement dans sa globalité.

M. le Maire indique que le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) vise plusieurs objectifs :

- Constituer un cadre d'élaboration compris et partagé par l'autorité concédante et le concessionnaire :
- Utiliser les mêmes paramètres, et faciliter ainsi les rapprochements d'une année sur l'autre, ou entre opérations ;
- Assurer auprès de la collectivité concédante une information aussi complète et exacte que possible, dans une optique de transparence;
- Argumenter les évolutions souhaitables de l'opération, tant sur le plan technique, juridique que financier.

M. le Maire indique que le CRACL fait le point sur l'état d'avancement de l'opération d'aménagement à la date du 31 décembre 2022.

Le 10 mai 2023, Grand Paris Aménagement a adressé un projet de CRACL à la Ville de Villiers-le-Bel. Il est désormais nécessaire que ce document soit approuvé par le Conseil Municipal.

M. le Maire indique que conformément à l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, Grand Paris Aménagement présente un compte rendu annuel à la collectivité, CRACL 2022, comportant :



- le bilan prévisionnel actualisé de la concession, faisant apparaître d'une part l'état des réalisations en recettes et en dépenses, et d'autre part l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, ainsi que le résultat final prévisionnel;
- un tableau des cessions et acquisitions immobilières réalisées pendant la durée de l'année précédente ;
- l'état d'avancement des études et des travaux ;
- les perspectives opérationnelles pour l'année 2023.

Bilan d'activité pour l'année 2022

Acquisitions Foncières

Un premier courrier de prise de contact a été adressé à l'ensemble des propriétaires concernés par le projet d'aménagement. A cette occasion, GPA a demandé une autorisation de pénétrer pour réaliser des études au sein des propriétés privées. Une grande partie des propriétaires a donné son accord.

GPA a pris contact avec les présidents des ASL du Puits-La-Marlière et de Derrière-Les-Murs et a pu obtenir de nombreuses données et archives (statuts, PV d'AG, comptabilité, plans techniques, etc.). Ces données ont permis à GPA d'approfondir sa connaissance du fonctionnement des ASL. En parallèle, GPA a établi une feuille de route des actions à mener pour réaliser les acquisitions d'emprises foncières auprès des copropriétés, également membres des ASL (syndicataires).

Etudes

GPA a désigné des prestataires pour réaliser des études préalables aux travaux.

- Géomètre-expert pour des prestations topographiques et détection des réseaux ;
- Etude d'impact et accompagnement pour des études environnementales complémentaires ;
- Etude pollution;
- Maîtrise d'œuvre des espaces publics (paysage, voiries et réseaux divers, éclairagiste);
- Archéologies préventives ;
- Etudes d'assainissement, en lien avec le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique (SIAH).

Communication sur le projet urbain

Plusieurs réunions se sont tenues entre GPA et la Ville pour rédiger un document qui définit une stratégie en termes de communication, de concertation, et d'urbanisme transitoire.

Perspectives pour l'année 2023

Les actions suivantes sont en cours et à poursuivre :



Foncier & juridique

- Approfondissement et fiabilisation de la liste des parcelles à acquérir avec l'avancement des études de géomètre et de maîtrise d'œuvre ;
- Validation des procédures nécessaires à l'évolution du régime juridique des copropriétés et des ASL;
- Validation de la stratégie pour les acquisitions amiables et mise en œuvre (protocole foncier);
- Poursuite des échanges avec les propriétaires, copropriétaires et ASL;
- Poursuite des échanges avec les bailleurs ;
- Mise en place d'un protocole foncier avec CDC Habitat Social et Val d'Oise Habitat ;
- Elaboration du dossier de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme et de Déclaration d'Utilité Publique ;
- Délibération du Conseil d'Administration de GPA et du Conseil municipal à l'automne
 2023 : autorisation du dossier de DUP et de mise en compatibilité du document d'urbanisme;
- Dépôt dudit dossier d'ici la fin d'année 2023 auprès de la préfecture du Val d'Oise.

Etudes

- Poursuite des échanges avec les bailleurs ;
- Poursuite des échanges avec les concessionnaires : SIAH, CORIANCE, ENEDIS, etc :
- Mise en place d'une convention de financement des études avec le SIAH;
- Poursuite des échanges avec les autres maîtrises d'ouvrage publiques et privées : bailleurs, Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France etc. ;
- Réalisation des études techniques (compléments topographiques, géotechniques, étude sécurité, diagnostic de conformité du réseau d'assainissement séparatif, diagnostic phytosanitaire, inspections télévisés de réseaux, etc.);
- Saisine de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour les Documents d'Archéologie Préventive (DAP)
- Finalisation de l'étude d'impact du projet :
- Pilotage des études de maîtrise d'œuvre des espaces publics : phase d'appropriation, diagnostic et démarrage des études d'AVP ;
- Pilotage de la mission d'Ordonnancement Pilotage Coordination Inter Chantiers : phase d'appropriation et d'initialisation ;
- Pilotage de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage Développement Durable et lancement de la démarche de labellisation éco quartier ;
- Coordination avec le Conseil Départemental du Val d'Oise en vue d'aboutir à un tracé de TCSP répondant aux attentes des diverses maîtrise d'ouvrage;
- Coordination avec la Maîtrise d'Œuvre Urbaine de la Ville.

ASL

- Faire voter en AG d'ASL deux propositions de résolutions visant à faciliter la distraction (la sortie) d'un immeuble du périmètre de l'ASL;
- Poursuite de la collecte de données sur les ASL et confortement d'une base de données



- (récupération de plans fonciers, de relevés topo, de documents administratifs, etc.);
- Poursuivre le projet de rédaction d'un protocole d'engagement avec les présidents d'ASL;
- Participation aux fiches de lots de la requalification de l'ilot commercial Casino et du futur conservatoire de musique et de danse.

Travaux

- Préparation d'une convention d'autorisation de travaux avec CDC Habitat

Communication

- Mise en œuvre de la concertation obligatoire pour la mise en Compatibilité du PLU;
- Délibération du Conseil d'Administration de GPA : approbation du bilan de la Concertation ;
- Validation d'une stratégie de Communication, concertation et urbanisme transitoire par la Ville ;
- Etablissement d'une charte graphique adaptée aux besoins de la Ville et des maîtrises d'ouvrage;
- Lancement du marché en vue de notifier un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage Urbanisme transitoire et concertation :
- Mise en œuvre d'actions de communication/concertation et urbanisme transitoire définies avec la Ville.

Divers

- Poursuite des démarches de veille des dispositifs de financements ;
- Candidature au fond vert :
- Suivi de l'insertion sociale dans les marchés ;
- Suivi administratif et financier de l'opération de renouvellement urbain.

Bilan financier prévisionnel

M. le Maire rappelle que le montant du bilan financier du Traité de Concession d'Aménagement (TCA) qui a été signé le 18 octobre 2021 est de 55 159 000 € HT.

M. le Maire indique le montant du bilan financier du CRACL 2022 est de 55 567 000 € HT (avec un résultat d'exploitation de – 271 000 € HT), soit un écart de + 408 000 € HT par rapport au montant du bilan financier du TCA (évolution de + 0,074%).

M. le Maire indique que cet écart s'explique principalement par des études qui n'étaient pas budgétées initialement dans le TCA (diagnostics de conformité des branchements d'assainissement demandés par le SIAH, études et conduite du dossier de mise en compatibilité du PLU, complément de mission pour intégrer les projets de toutes les maîtrises d'ouvrage du NPRU dans l'étude d'impact) et par l'augmentation des frais financiers internes justifiée par le taux du livret A.

M. le Maire précise également que le résultat d'exploitation de − 271 000 € HT correspond aux dépenses supplémentaires (408 000 € HT) déduites des recettes supplémentaires



(subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, participation financière de la Ville pour la conduite du dossier de mise en compatibilité du PLU), soit 137 000 € HT qui n'étaient pas budgétées initialement dans le TCA.

Réalisation des dépenses au 31 décembre 2022

Le montant total prévisionnel des dépenses s'élève à 55 567 000 € HT (dont 659 000 € HT réglés à fin décembre 2022, incluant 608 000 € HT au cours de l'exercice 2022).

Cette somme de 55 567 000 € HT se répartit comme suit :

Foncier: 2 402 000 € HT

Etudes techniques pré-opérationnelles : 1 484 000 € HT

Honoraires et travaux : 46 064 000 € HT

Il est précisé que dans la note explicative du CRACL, GPA indique que l'indice TP01, au 2ème trimestre 2021 était de 114,2. L'indice TP 01 au 2ème trimestre 2023 est de 129,4 soit une augmentation de 13,3% par rapport au bilan du TCA. Dans l'hypothèse d'une absence d'augmentation des indices de révision pour les années suivantes, l'augmentation totale serait de l'ordre de 4 000 000 € HT d'honoraires et de coûts travaux. Une nouvelle estimation des dépenses de travaux sera réalisée à l'issue des études AVP.

Frais divers: 1 458 000 € HT

Conduite d'opération et frais financiers : 4 159 000 € HT

Réalisation des recettes au 31 décembre 2022

Le montant total prévisionnel des recettes s'élève à 55 296 000 € HT (dont 1 175 000 € à fin décembre 2022 correspondant à la participation financière annuelle de Ville).

Cette somme de 55 296 000 € HT se réparti comme suit :

<u>Charges foncières logements</u>: 0 € HT

Subventions et participations : 55 296 000 € HT

M. le Maire indique que la participation financière annuelle de la Ville reste stable, pour un montant de 1 175 170 € HT. Toutefois le montant de cette participation pourra être réévaluée à l'issue des études d'Avant-Projet, par voie d'avenant, au regard du nouveau coût des travaux établi.

M. le Maire indique que la Commune peut approuver le projet de CRACL en l'état.

M. le Maire entendu, Le Conseil Municipal en ayant délibéré,



VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 300-4, L.300-5 et R 300-11-1 à R 300-11-3,

VU la délibération du Conseil Municipal du 24 septembre 2021 désignant Grand Paris Aménagement, en tant que concessionnaire de l'opération d'aménagement des quartiers du Puits-La-Marlière (PLM) et Derrière-Les-Murs de Monseigneur (DLM), et qui approuve les termes du Traité de Concession d'Aménagement et ses annexes,

VU la convention pluriannuelle du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain de la commune du Quartier prioritaire de la Ville (QPV) Village- Derrière-Les-Murs de Monseigneur et Puits-La-Marlière, signée le 14 mars 2023,

VU le Compte rendu annuel à la collectivité locale (CRACL) 2022, tel qu'il est annexé à la présente délibération,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Travaux - Habitat - Développement Durable du 14 septembre 2023,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 18 septembre 2023,

CONSIDERANT que la Ville de Villiers-le-Bel a confié l'aménagement des quartiers du Puits-La-Marlière et de Derrière-Les-Murs, par Traité de Concession d'Aménagement en date du 18 octobre 2021, à Grand Paris Aménagement,

CONSIDERANT que Grand Paris Aménagement a transmis, le 10 mai 2023, un compte rendu annuel à la collectivité locale (CRACL) au titre de l'année 2022,

APPROUVE le Compte-rendu Annuel à la Collectivité locale (CRACL) 2022 de la concession d'aménagement des quartiers du Puits-la-Marlière (PLM) et de Derrière-Les-Murs de Monseigneur (DLM),

CHARGE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré les jour, mois et an que dessus (vote pour : 27 – Contre : 0 – Abstention : 4 – Ne prend pas part au vote: 0)

La Secrétaire de séance,

Mme Djida DJALLALI-TECHTA

Le Maire,

M. Jean-Vouis MARSAC

1 2 OCT. 2023

Publication le:

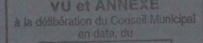
Transmission en Sous-préfecture le : 1 2 OCT. 2023

Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale - CRACL 2022

Villiers-le-Bel - NPNRU PLM/DLM

Avril 2023

M. Le Maire Jean-Louis MARSAC



2 9 SEP. 2023

A Maire de Villiers-le-Bel,

grandparis ménagement

Documents associés à cette note :

- 1. Bilan prévisionnel actualisé y compris :
 - a. Etat des dépenses et des recettes arrêtées au 31 décembre 2022
 - b. Estimation des dépenses et des recettes restant à réaliser
- 2. Tableau des acquisitions et des cessions au 31 décembre 2022 (inclus dans le texte)

Conformément à l'article L300-5 du code de l'urbanisme, Grand Paris Aménagement présente un compte rendu annuel à la collectivité, CRACL 2022 comportant :

- le bilan prévisionnel actualisé de la concession, faisant apparaître d'une part l'état des réalisations en recettes et en dépenses, et d'autre part l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, ainsi que le résultat final prévisionnel;
- un tableau des cessions et acquisitions immobilières réalisées pendant la durée de l'année précédente ;
- l'état d'avancement des études et des travaux,
- les perspectives opérationnelles pour l'année 2023.

Conformément à l'article 27 du Traité de Concession d'Aménagement, Grand Paris Aménagement présente un compte rendu annuel à la collectivité, CRACL 2022 comportant :

- Le bilan financier prévisionnel actualisé faisant apparaître distinctement d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses et, d'autre part, l'estimation des recettes et des dépenses restant à réaliser dans les années à venir.
- Le plan global de trésorerie actualisé de l'opération, faisant apparaître l'échéancier des dépenses et des recettes de l'opération ainsi qu'un plan de financement prévisionnel.
- Le rapport d'activité annuel : une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de réalisation de l'opération au cours de l'exercice écoulé comparées aux prévisions initiales ainsi qu'au cours des années suivantes.



SOMMAIRE

1	Présentation de l'opération	4
	Situation administrative	4
	Situation contractuelle	4
	Historique de l'opération	5
	Les principaux enjeux	6
	Programme de l'opération	6
	Équipe externe mobilisée	7
	Projet urbain	7
2	Avancement de l'opération au 31 décembre 2022	8
	Administratif et juridique	8
	La mise en compatibilité du PLU	9
	Acquisitions foncières	10
	Commercialisation et projets de construction	14
	Etudes	14
	Réalisation de travaux d'espaces publics	19
	Communication	19
3	Réalisation des dépenses au 31 décembre 2022	20
	Foncier (poste A)	20
	Etudes techniques pré-opérationnelles (poste B)	22
	Travaux, honoraires et participations (poste C)	22
	Participation aux équipements publics	24
	Frais divers (postes D, E et I)	24
	Conduite d'opération et frais financiers (poste L)	Erreur ! Signet non défini.
	Solde opérationnel (1ère ligne du bilan)	Erreur ! Signet non défini.
4	Réalisation des recettes au 31 décembre 2022	26
	Charges foncières logements (poste B1)	26
	Commerces et équipements publics (poste B2)	26
	Subventions et participations (Poste D)	26
5	Situation financière	28
6	Perspectives pour 2023	28
7	Tableau des objectifs	29
8	Annexes	29

1 Présentation de l'opération

Situation admii	nistrative
14/12/2018	Par délibération la Ville de VILLIERS-LE-BEL a décidé le lancement de la concertation préalable à l'opération de renouvellement urbain des quartiers PLM et DLM, a défini les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation mises en œuvre
12/06/2020	Approbation du bilan de la Concertation par la Ville
12/06/2020	Par délibération, la Ville de VILLIERS-LE-BEL a fait le choix d'avoir recours à une Concession d'aménagement « sans transfert de risque » pour l'aménageur, au sens des articles R*300-11-1 et suivants du Code de l'urbanisme, compte tenu de l'absence de recettes de cessions de terrains aménagés.
12/06/2020	Par délibération, la Ville de VILLIERS-LE-BEL a décidé de lancer une procédure de consultation pour désigner le concessionnaire chargé de l'aménagement des quartiers du PLM et DLM conformément aux prescriptions du NPNRU de la Ville
05/07/2021	CNE de juillet 2021 de ANRU pour l'application de la 1ère clause de revoyure portant l'enveloppe de financement de l'ANRU sur l'opération PLM/DLM Espaces publics à 15,5 M€.
20/10/2022	Arrêté Préfectoral n°2022-17054 portant autorisation, au bénéfice de GPA, de pénétrer dans des propriétés privées sur la commune de Villiers le Bel dans le cadre de la réalisation des études du NPRNU PLM/DLM.
09/11/2022	Certificat d'affichage en Mairie de l'AP n°2022-17054
28/11/2022	Délibération n°2022-23 du Conseil d'Administration de GPA approuvant les objectifs de la MEC et les modalités de la concertation
	Faits intervenus depuis le 31/12/2022
14/03/2023	Signature de la Convention ANRU du NPNRU de Villiers le Bel
Situation contr	actuelle
24/09/2021	Par délibération, la Ville de VILLIERS-LE-BEL a désigné Grand Paris Aménagement, lauréat de la consultation et le Maire de la Ville de VILLIERS-LE-BEL a été autorisé à signer le traité de concession d'aménagement (TCA)
18/10/2021	Signature du Traité de Concession d'Aménagement Durée : 10 ans
04/04/2022	Signature de la Convention n°2022-03-17 relative au transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage par le SIAH à GPA pour les études préalables relatives aux travaux d'assainissement du NPNRU des quartiers PLM et DLM sur le territoire de la commune de Villiers-le-Bel.
18/10/2031	Echéance du Traité de Concession d'Aménagement
	Faits intervenus depuis le 31/12/2022
	Sans objet





Historique de l'opération

La Ville de Villiers-le-Bel s'est très tôt engagée dans les dispositifs successifs de la politique de la ville, visant à améliorer les conditions de vie des habitants dans les quartiers prioritaires. Trois quartiers ont été et demeurent particulièrement concernés par cette politique : les Carreaux, Derrière-Les-Murs de Monseigneur (DLM) et le Puits-La-Marlière (PLM).

Elle a ainsi menée une politique de renouvellement urbain ambitieuse, mise en œuvre notamment à travers le Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU). Depuis 2006, le quartier des Carreaux et la partie Ouest du quartier de Derrière-Les-Murs ont bénéficié d'importants travaux de requalification urbaine qui ont radicalement transformé leur morphologie urbaine et leur image.

La Ville souhaite aujourd'hui poursuivre le renouvellement urbain dans deux secteurs aux formes urbaines et aux problématiques différentes :

- les quartiers de PLM et DLM, objets de la présente concession d'aménagement ;
- le secteur Village qui a fait l'objet d'une prise d'initiative de GPA en novembre 2016.

Ces sites sont inscrits, en totalité ou pour partie, dans la liste des quartiers prioritaires. Ils bénéficient à ce titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), prévu par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

La Ville a déposé, au mois de février 2019, un dossier NPNRU aux services de la DDT 95 et de l'ANRU. Le comité d'engagement de l'ANRU s'est tenu le 19 juillet 2019 et a rendu un avis le 3 octobre 2019. La convention de renouvellement urbain a été signée par l'ensemble des partenaires en mars 2023.

Afin de remédier aux dysfonctionnements actuels et d'améliorer la qualité de vie des habitants, la Ville de Villiers-le-Bel et ses partenaires se sont fixé les objectifs suivants pour le projet de renouvellement urbain :

- Améliorer l'articulation entre les quartiers en recomposant la trame viaire et l'espace public
- Offrir des parcours résidentiels positifs
- Améliorer la qualité des services urbains
- Développer une ambition sociale et environnementale forte

L'opération de renouvellement urbain des quartiers Puits-la-Marlière et Derrière-les-Murs de Monseigneur, conduite dans le cadre du NPNRU va permettre d'amplifier la dynamique de renouvellement urbain engagée depuis plusieurs années à Villiers-le-Bel, en renforçant les liens entre les quartiers, en améliorant la continuité entre les différents espaces (urbains/agricoles, espaces publics/privés etc...) ainsi qu'en renouvelant l'offre de logements et d'équipements.

Pour la conduite de cette opération, la Ville de Villiers-le-Bel a lancé un appel d'offre à concurrence pour la passation d'un traité de concession d'aménagement auquel Grand Paris Aménagement a répondu le 5 novembre 2020 en phase candidature et le 18 mars 2021 en phase offre. Son offre a été sélectionnée parmi 4 autres à la suite d'une audition qui s'est tenue le 11 mai 2021. Une période de négociation entre juillet et septembre a permis de finaliser l'accord sur les conditions de réalisation de l'opération.

La désignation de Grand Paris Aménagement comme aménageur-concessionnaire engage désormais la phase opérationnelle du projet de renouvellement urbain pour les quartiers PLM / DLM.

Il s'agit d'une concession d'aménagement sans transfert de risque vers le concessionnaire.

Les principaux enjeux

L'opération de renouvellement urbain confiée à Grand Paris Aménagement (GPA) poursuit plusieurs enjeux :

Un enjeu politique

L'amélioration des conditions de vie des habitants de ces quartiers prioritaires et le traitement de l'habitat dégradé représentent un enjeu politique majeur pour la Ville, qui est engagée depuis 2006 dans une politique de renouvellement urbain ambitieuse.

Son premier programme PNRU ayant eu des résultats positifs, la ville de Villiers-le-Bel souhaite poursuivre les transformations déjà amorcées en s'engageant dans un NPNRU. Aujourd'hui, avec la décision de faire appel à un aménageur concessionnaire, la ville s'engage dans une nouvelle phase opérationnelle du projet.

GPA a pour tâche de respecter ces objectifs politiques et d'inscrire son action dans la stratégie d'ensemble menée par la ville, portant à la fois sur l'environnement, l'espace public, les mobilités douces, les espaces verts de récréation, les équipements et le développement d'une offre de logements adaptée au contexte local.

Un enjeu partenarial

La revitalisation des quartiers prioritaires beauvillésois est le fruit d'une démarche de réflexions croisées et partagées entre les divers acteurs du territoire. L'exécution de la présente concession s'inscrit dans la continuité de cette démarche partenariale entre la commune, les bailleurs (CDC Habitat, Val d'Oise Habitat et

1001 vies Habitat), les copropriétés, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique (SIAH), le

Conseil Départemental du Val d'Oise, les copropriétés et l'ANRU, afin de faire émerger un projet urbain cohérent et adapté au territoire.

GPA doit inscrire son intervention dans le cadre des partenariats existants et agir de manière coordonnée avec les différents partenaires présents.

Un enjeu social et environnemental

A travers le PRU ont été définies des ambitions sociales, environnementales et urbaines fortes pour les quartiers PLM / DLM. Elles illustrent les choix urbains stratégiques pris et validés en amont. Ces choix portent sur la configuration des nouveaux quartiers, sur le tracé des voies et la qualité de la trame publique, la configuration urbaine des lots privés, l'ambition environnementale. Une cohérence générale est recherchée dans le cadre de la mise en œuvre du NPNRU.

GPA s'engage à traduire cette ambition en objectifs pertinents et en actions contextualisées au regard du patrimoine paysager existant, des formes urbaines en présence et des problématiques sociales à l'œuvre.

Un enjeu de gestion urbaine de proximité

Les perturbations induites par les travaux en milieu occupé peuvent constituer un point de crispation avec les riverains. La « charte cadre de vie » édictée par la Ville de Villiers-le-Bel traduit sa volonté de prendre hautement en considération l'aspect du cadre de vie pendant la période des chantiers.

Dans ce contexte, GPA veille à limiter les nuisances des chantiers, informer continuellement les habitants, et maintenir un cadre de vie acceptable pour leur bien-être et pour le bon fonctionnement du quartier.

Programme de l'opération

Superficie: 29 hectares / Surface de plancher totale: 5 000 m²

Le renouvellement urbain des quartiers PLM DLM se traduit par un programme ambitieux de travaux d'espaces publics qui porte sur 29 hectares à aménager.

La création de nouvelles voies (1,8 km) et de cheminements doux, la restructuration des voies existantes (4 km) et l'aménagement d'espaces paysagers s'intègrent dans une stratégie de réduction de la taille des îlots d'habitats sociaux à une taille similaire aux îlots de la ville traditionnelle.

Il implique une vaste opération de répartition foncière (Ville, copropriété, bailleurs, Conseil Départemental 95) sur plus de 11,5 ha, qui a pour objectif de restructurer les îlots, clarifier les unités de gestion, créer des voies nouvelles, des cheminements doux et aménager des espaces paysagers, afin de transformer l'image et les dynamiques du quartier.

Ces interventions foncières concernent principalement le patrimoine des bailleurs puisque plus de 7,4 hectares d'espaces à usage public, aujourd'hui gérés par les bailleurs (CDC Habitat, Val d'Oise Habitat), seront réaffectés au domaine communal. Les copropriétés sont également concernées par le programme d'intervention foncière, mais dans des proportions moindres.

A l'exception de deux lots qui seront cédés à l'ASL à l'euro symbolique, la concession n'inclut pas de cession de charge foncière. Les travaux de réhabilitation et de diversification du parc de logements étant réalisés directement par les bailleurs hors de la concession.

Opérations de logements	MOA	Nombre de logements	Superficie parcelle	SDP (en m2)
Lot F1 « Buisson »	AFL / Seqens Accession	41 logements	1 915 m ²	2 661 m ²
Lot F2 « Langevin »	AFL / CLARM	36 logements	2 865 m ²	2 338 m²

Équipe externe mobilisée

- Architecte-Urbaniste coordonnateur de l'opération : missionné directement par la Ville (consultation à venir)
- Groupement de MOE des espaces publics : Groupement Agence HYL (mandataire) / Infra Services / ICON / GOLEM IMAGES
- Concertation/Communication/Urbanisme transitoire : Consultation en cours
- AMO Développement durable : VIZEA
- Coordinateur SPS : consultation à venir
- Responsable Environnement Chantiers : consultation à venir
- OPC-IC : Perspectives Urbaines & Sociales
- Géomètre : Cabinet Altius
- Notaire : Me Solange GLOVER BONDEAU

Projet urbain

L'opération de renouvellement urbain PLM / DLM se compose de trois secteurs, chacun faisant l'objet d'une tranche d'exécution de la concession d'aménagement :

Tranche ferme

La tranche ferme correspond au site « Derrière-les-Murs de Monseigneur » (DLM) et celui du Sud du Puits-La-Marlière » (PLM) qui constitue une centralité.

Pour le quartier DLM, les interventions concernent un vaste îlot monofonctionnel (1260 logements d'un seul tenant) avec des travaux de maillage viaire pour créer des îlots à taille humaine. Il s'agit donc principalement de travaux de requalification ou de création de voiries (avec des réseaux) et d'espaces publics. Pour le quartier PLM, dont la partie Sud est plurifonctionnelle, il s'agit davantage de travaux de surface et de requalification paysagère (réaménagement des parcs centraux, des abords du centre commercial Berlioz).

Tranche optionnelle 01

La tranche optionnelle 1 correspond au prolongement du boulevard du boulevard Salvador Allende qui sera le support d'un Bus à Haut Niveau de Service (BHNS).

Elle sera affermie si le financement du BHNS est confirmé. La date d'intervention de cette décision n'est pas encore connue.

Tranche optionnelle 02

La tranche optionnelle 02 concerne le quartier Puits-la-Marlière et porte principalement sur les travaux de restructuration de l'avenue du 08 mai 1945, ses contre allées, et sur les franges du quartier qui sont destinées à des activités d'agriculture urbaine.

L'ANRU a accepté de financer une partie de cette tranche dans le cadre de la clause de revoyure.

L'enveloppe ANRU dédiée aux études et aux travaux de l'opération NPNRU PLM-DLM a été redéfinie à 15,6M€ d'Euros (11M€ convention ANRU de 2019 + 4,5M€ clause de revoyure ANRU 2021).

La somme obtenue lors de la clause de revoyure n'étant pas celle attendue par la Ville de Villiers-le-Bel dans le cadre de cette opération de grande ampleur (somme demandée par la Ville 11M€ > somme obtenue 4.6M€). Un travail de priorisation opérationnelle a été réalisé pour construire les nouvelles FAT.

2 Avancement de l'opération au 31 décembre 2022

Administratif et juridique

La signature du traité de concession d'aménagement est intervenue le 18 octobre 2021.

Signature de la Convention n°2022-03-17 relative au transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage par le SIAH à GPA pour les études préalables relatives aux travaux d'assainissement du NPNRU des quartiers PLM et DLM sur le territoire de la commune de Villiers-le-Bel.

Obtention d'un Arrêté Préfectoral n°2022-17054 portant autorisation, au bénéfice de GPA, de pénétrer dans des propriétés privées sur la commune de Villiers le Bel dans le cadre de la réalisation des études du NPRNU PLM/DLM.

Grand Paris Aménagement, en qualité de maître d'ouvrage sur l'opération d'aménagement du Village (opération en prise d'initiative intégrée au NPNRU de Villiers-le-Bel), n'a pas souhaité signer la Convention ANRU avant la fin d'année 2022, en raison des modalités de mise à disposition des terrains au bénéfice de l'AFL (contreparties foncières indiqués dans l'Annexe B1 de la Convention ANRU) qui s'imposent systématiquement. GPA considérait que ces modalités de mise à disposition des contreparties faisaient peser un risque financier pour l'aménageur et la collectivité qu'il était impossible d'estimer.

Faits intervenus depuis le 31/12/2022 :

L'Annexe B1 n'a pas été reprise conformément aux amendements de GPA. Afin de ne pas retarder la signature de la Convention ANRU, il a été convenu entre les parties concernées de mettre en place sous l'égide de l'ANRU, un travail partenarial sur les conditions de l'Annexe B1. La Convention ANRU a été signée par le Directeur Général de GPA le 14 mars 2023.



La mise en compatibilité du PLU

Une modification simple du PLU a été approuvée et exécutée le 31 août 2022. Certaines évolutions du PLU relatives à l'opération PLM-DLM n'ont pas être intégrées à cette procédure, pour éviter de passer à une procédure de révision pouvant porter un risque sur le calendrier de l'opération d'aménagement du Village.

Sur la base du nouveau Plan de l'étude de faisabilité et du PLU en vigueur modifié à l'été 2022, il est apparu nécessaire de faire évoluer le PLU de la Commune et notamment de réduire le périmètre de certains EVP (espaces verts protégés) pour la réalisation de l'opération PLM-DLM. Cette modification entre dans le champ de la **révision** du PLU du fait que, la réduction d'un EVP s'apparente à une réduction d'une « protection » au sens de l'article L. 153-31 susvisé.

La Ville a saisi GPA pour mener une procédure de mise en compatibilité du PLU dans le cadre de la DUP (courrier du 18 octobre 2022). Les procédures de MEC font l'objet d'une évaluation environnementale systématique lorsqu'elles emportent les mêmes effets qu'une révision du PLU. Enfin, et depuis l'entrée en vigueur de la loi ASAP (loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020), la mise en compatibilité du PLU, si elle est soumise à évaluation environnementale, est donc obligatoirement soumise à concertation obligatoire au titre de l'article L. 103-2 du code de l'urbanisme.

Afin de ne pas retarder le dépôt du dossier de DUP, les modalités de concertation de la MEC ont été validées par la Ville puis approuvées par le CA de GPA du 28 novembre 2022 (délibération 2022-23).

Les modalités retenues puis mises en place ont été les suivantes :

- Une information au sein du journal d'information local et municipal de Villiers-le-Bel;
- Une information sur les sites internet de Villiers-le-Bel, de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France, et de Grand Paris Aménagement ;
- La mise à disposition du public d'un registre physique d'observations et d'un registre dématérialisé du 20 mars au 14 avril 2023 :
- Un registre d'observations physique a été installé à l'accueil de la mairie de Villiers-le-Bel (95400), 32 rue de la République, aux horaires d'ouverture.
- Un registre dématérialisé a été disponible sur le site internet de Grand Paris Aménagement.

Le lancement de la concertation a été porté à la connaissance du public sur les sites internet de la ville de Villiers-le-Bel, de la CARPF et de Grand Paris Aménagement, ainsi que sur les panneaux d'affichage de la Ville 7 jours avant son lancement.

Faits intervenus depuis le 31/12/2022 :

Concernant l'écriture des modifications du PLU et l'évaluation environnementale

2 COPIL ont été organisés entre janvier et avril 2023 avec les élus pour présenter les modifications à apporter au PLU.

Une commande a été passée auprès de l'agence TEL et Urban Eco SCOP qui travaille conjointement pour l'élaboration du dossier de MEC et son évaluation environnementale.

GPA a transmis à la Ville un devis qui reprend les coûts relatifs à la mise en œuvre de cette MEC, à la fois liés aux prestataires (Atelier TEL, URBAN ECO, Diagnostic phytosanitaire), aux moyens de concertation, et aux temps passés par l'aménageur. Cela représente un budget supplémentaire de 65 k€ HT pour conduire la MEC.

Concernant la concertation préalable

Le lancement de la concertation préalable le 15 mars 2023 a été porté à la connaissance du public par une information sur les sites internet de la ville de Villiers-le-Bel, de la CARPF et de Grand Paris Aménagement, ainsi que sur les panneaux d'affichage de la Ville. La concertation s'est achevée le 14 avril 2023.

Le bilan de la concertation préalable est en cours de rédaction.

Acquisitions foncières

L'opération implique une vaste recomposition foncière sur plus de 11,5 ha qui a pour objectif de restructurer les îlots, clarifier les unités de gestion, créer des voies nouvelles, des cheminements doux et aménager des espaces paysagers. Grand Paris Aménagement doit procéder à l'acquisition et à la gestion d'une partie des parcelles situées dans le périmètre de l'opération. A ce titre, l'aménageur aura en charge d'évincer les éventuels occupants présents et d'intervenir sur le domaine public. Des procédures de classement et de déclassement du domaine public seront engagées également.

Procédure amiable

En 2022, un premier courrier de prise de contact a été adressé par Grand Paris Aménagement à l'ensemble des propriétaires concernés par le projet d'aménagement.

A cette occasion, Grand Paris Aménagement a demandé une autorisation de pénétrer pour réaliser des études au sein des propriétés privées. Une grande partie des propriétaires a donné son accord. Il reste néanmoins quelques parcelles pour lesquelles Grand Paris Aménagement a sollicité le 9 juin 2022 une autorisation de pénétrer au titre de la loi de 1892 auprès de la Préfecture du Val d'Oise.

L'arrêté Préfectoral n°20222-17054 a été obtenu le 20 octobre 2022. Celui-ci a été affiché en Mairie et sur site à 5 endroits différents pour couvrir tout le périmètre de l'opération, conformément à l'Article 6 dudit Arrêté (Certificat d'affichage de la Mairie du 9 novembre 2022).

En 2022, a été établi sur la base du rendu de l'étude de faisabilité de Champ Libre, la feuille de route 2023 des actions à conduire pour mener les acquisitions par voie amiable. Celle-ci a été validée par la Ville lors d'un COTECH le 20 mars 2023.

• <u>La procédure d'expropriation (Déclaration d'Utilité Publique)</u>

Au démarrage de la concession, GPA a constaté que le Plan Guide réalisé par Champ Libre ne présentait pas un niveau d'étude suffisant pour réaliser un AVP.

L'année 2022, a permis à la Ville, de réaliser une étude de faisabilité complémentaire, sur la base d'un fond de plan topographique géoréférencé et relativement récent. Néanmoins, ce travail reste surfacique et ne prend pas en compte des données techniques importantes tels que les réseaux, faute de données disponibles. Aussi, le cadastre non actualisé depuis la création du quartier PLM-DLM, devra également être mis à jour par un bornage périmétral contradictoire au cours des études réalisées par GPA pour disposer de la limite foncière réelle. Elle sera appliquée au cas par cas par le géomètre sur le plan topographique.

Ainsi, en raison du manque de précision du Plan Guide, il avait été décidé en accord avec la Ville de déposer la DUP après la réalisation des études de géomètre et de maîtrise d'œuvre (AVP). En effet, une procédure de DUP ne peut être engagée qu'à partir d'une parfaite connaissance des emprises à acquérir.

À la suite de l'actualisation du périmètre de travaux au moment de la FAT ANRU en T1 2022, et du fait de la restriction des subventions sur la TO2, il avait été initialement décidé de mettre en œuvre la DUP sur le périmètre de la Tranche ferme du TCA uniquement.

Compte-tenu de cette situation, et après analyse de l'impact de ce retard sur le calendrier prévisionnel de l'opération, il a été décidé d'engager l'enquête préalable à la DUP avant l'enquête parcellaire et non conjointement. Du fait de cette dissociation en deux temps de la phase administrative de l'expropriation, il a finalement été acté avec la Ville, d'intégrer tout le périmètre de la concession d'aménagement (toutes tranches confondues) et de réaliser des enquêtes parcellaires successives et « à la carte » en fonction de l'avancement de l'opération sur les différentes tranches (tranche ferme et définitive, tranches optionnelles affermies) et au regard du phasage de l'opération.

La mise en place d'une procédure de DUP sur le périmètre global de la concession (toutes tranches confondues) permet également de réaliser une étude d'impact globale, plus cohérente vis-à-vis de la Préfecture du Val d'Oise et des services instructeurs notamment pour l'évaluation environnementale de l'opération.

Les emprises foncières de l'opération ne seront pas encore stabilisées au moment du dépôt, le périmètre de la DUP devra être plus large afin d'être certain d'intégrer tous les terrains nécessaires, mais pas trop large pour éviter aux propriétaires d'user de leur droit de délaissement. GPA n'ayant pas vocation à porter du foncier sur le long terme, le TCA devra prévoir les modalités de rachat des éventuels terrains acquis dans le cadre de ce droit de délaissement.

Les ASL présentes

Un travail de diagnostic a été réalisé par le bureau d'études OZONE et la Ville de Villiers-le-Bel sur les ASL de PLM et DLM. Cet état des lieux est un document essentiel à la compréhension de leur fonctionnement et permet d'appréhender une partie des conditions à réunir pour permettre la dissolution de l'ASL DLM et la sortie de certaines copropriétés de PLM. Cependant, aucune autre action n'a été lancée depuis (2018). Il s'agira donc de lancer une nouvelle démarche visant à renouer le lien avec les ASL/Copropriétés et à établir un plan d'action précis ainsi qu'un calendrier dans les meilleurs délais.

En 2022, GPA a fortement investi le sujet des ASL aussi bien sur les thématiques foncières, juridiques et techniques. Pour donner suite à la présentation du diagnostic et de la feuille de route pour l'évolution des ASL par le bureau d'études OZONE en janvier 2022, il avait été convenu avec la Ville de poursuivre sa mission d'accompagnement pour bénéficier de leur expérience du contexte, des enjeux et des acteurs. Néanmoins, ce bureau d'étude n'a pas donné suite aux nombreuses sollicitations de GPA.

Une première prise de contact avec les présidents des deux ASL est intervenue en octobre 2022. De nombreuses données et archives ont été récupérées et triées (statuts, PV d'AG, comptabilité, plans techniques, etc.). Des échanges réguliers avec les présidents d'ASL ont été mis en place pour maintenir le lien et approfondir notre connaissance du fonctionnement des ASL.

En parallèle, GPA a établi une feuille de route des actions à mener pour réaliser les acquisitions d'emprise foncières auprès des (co)propriétaires, également membres d'une ASL (syndicataires). Celle-ci a été expertisée par le Cabinet d'avocat GINGKO. Il ressort de ce travail une série de contraintes opérationnelles préalables à l'acquisition d'un terrain situé au sein d'une ASL :

Contraintes de calendrier à prendre en compte :

Pour toute acquisition d'une emprise de copropriété appartenant à l'ASL, les analyses juridiques indiquent que tout processus de sortie d'une copropriété doit d'abord être voté en AG de copropriété, par chacune des copropriétés membres de l'ASL, puis en AG d'ASL. A noter qu'il n'y a qu'une seule AG d'ASL par an (souvent en juin), et que les AG de copropriétés ne s'organisent pas en fonction de la date d'AG d'ASL. Avec le principe du « double vote », d'abord en AG de chacune des copropriétés, puis en AG d'ASL, les contraintes calendaires s'accentuent et le risque d'avoir des désaccords augmente, ce qui conduirait à reporter trop tardivement les acquisitions auprès des copropriétés.

Pour les terrains appartenant aux bailleurs sociaux, un protocole doit être établi avec chacun d'entre eux pour permettre une prise de possession anticipée des terrains, et ainsi pour GPA de pouvoir intervenir sur ces terrains sans avoir à tenir compte de ce calendrier contraignant fixé par le fonctionnement des ASL.

Modalités de vote à modifier :

Dans les statuts existants, il est indiqué pour les deux ASL que l'assemblée générale « ne peut porter atteinte aux droits d'utilisation des ouvrages communs reconnus à tous les syndicataires et de modifier la répartition des dépenses ou des droits de vote, sauf décisions prises à l'unanimité des associés ».

L'analyse du cabinet d'avocats Ginkgo a également mis en évidence que pour une prise de décision à l'unanimité en AG d'ASL, toutes les copros doivent voter à l'unanimité la décision confiée à leur mandataire (leur syndic).

GPA propose de modifier cette disposition dans les statuts des ASL afin de permettre de voter une distraction à la majorité simple (plus de la moitié des membres présents ou représentés à l'AG, avec un quorum à déterminer). Une proposition dans ce sens a été faite aux deux présidents des ASL.

GPA propose également de pouvoir convoquer une seconde AG dans la foulée de la première lorsqu'un quorum n'est pas atteint afin de pouvoir prévenir et éviter le blocage d'un vote. A ce sujet, les statuts (article 9) des deux ASL prévoient une possibilité de convoquer une seconde assemblée lorsqu'un quorum n'est pas atteint, mais seulement huit jours après la première.

Ce changement de statuts doit être également voté à l'unanimité. Il est ainsi primordial de sensibiliser les syndics de copropriété en amont des AG de copropriété afin qu'ils puissent diffuser auprès des membres des copropriétés concernées les bénéfices attendus pour les copropriétés et ainsi obtenir les mandats pour voter ces changements en AG d'ASL.

Les conditions de financements du Syndicat Intercommunal Aménagement Hydraulique (SIAH)

Le SIAH exige comme condition de financement des travaux sur les réseaux que ceux-ci soient propriété de la ville et que le diagnostic de conformité des bâtiments soit conforme. Or il est compliqué dans le temps imparti avant la date prévisionnelle de début d'intervention de réussir à s'assurer du transfert de propriété de ces réseaux, du fait de toutes les procédures liées à l'ASL. Selon le Notaire ces réseaux étant considérés comme des immeubles par destination, il faut passer par une division en volume et un acte notarié pour le transfert de propriété.

A l'issue de l'AVP, la délimitation des futurs réseaux publics/privés sera précisée, une Convention de financement pourra alors être mise en place avec le SIAH.

<u>Suppression de l'ASL DLM et transfert des compétences</u>

L'ASL DLM n'a pas vocation à perdurer à l'issue de l'opération car ses compétences (entretien des voirie, électricité et pour une partie seulement entretien des candélabres et entretien des réseaux d'assainissement) doivent être transférées aux syndicataires ou à la collectivité compétente (ex. SIAH pour l'assainissement). Son objet originel aura ainsi disparu. Ce transfert progressif des compétences induit de nombreuses démarches.

Ce travail important a permis de mieux appréhender la situation, d'élaborer une feuille de route et de constituer une équipe projet adaptée (DTGPN / DFP / DJ). L'année 2023 s'attachera à mettre en œuvre la feuille de route.

Faits intervenus depuis le 31/12/2022:

• Procédure amiable

Le 20 mars 2023, GPA a présenté à la Ville la feuille de route 2023 des actions à conduire pour mener les acquisitions par voie amiable.

Les discussions concernant l'acquisition à l'amiable pour permettre l'aménagement des futures voiries ont débuté avec certains propriétaires. CDC Habitat Social a ainsi validé le principe d'une acquisition à l'euro symbolique pour les emprises destinées à devenir de l'espace public, avec une prise de possession anticipée si besoin selon le calendrier prévisionnel des travaux

La DUP doit servir de « filet de sécurité » pour garantir à terme la maîtrise foncière de toutes les emprises concernées par les travaux à réaliser.

• <u>La procédure d'expropriation (Déclaration d'Utilité Publique)</u>

Un projet de périmètre de DUP a été transmis à la Ville le 24 avril pour validation.

Le dossier de DUP est en cours de préparation avec un objectif de dépôt aux services de la Préfecture du Val d'Oise en septembre 2023. Cet objectif est ambitieux du fait d'une procédure de mise en compatibilité du PLU qui est venu s'ajouter à la procédure de DUP, impliquant une phase d'écriture des révisions du PLU, de concertation réglementaire et d'une évaluation environnementale.

Les pièces du dossier de la MECDUP sont en cours de finalisation. L'objectif est un envoi du dossier complet à la Ville, ainsi qu'à DS AVOCAT fin juin 2023, un passage en Conseil d'administration de GPA le 27 juin 2023 et en Conseil Municipal le 29 septembre 2023.

• Le sujet des ASL

Les actions à mener en 2023 :

- Collecte et analyse des règlements de copropriétés (fait)
- Finalisation de la feuille de route (en cours)
- Présentation de la feuille de route aux services de la Ville : réunion à monter avant l'été
- Préparation de l'AG d'ASL de 2023 : faire voter la modification de certaines modalités de vote pour ne plus avoir à faire voter les sorties d'emprises foncières de l'ASL à l'unanimité. Ce changement des statuts doit également faire l'objet d'un vote à l'unanimité de la part de l'AG de l'ASL.
- Au préalable, nécessité de :
 - 1. Contacter les présidents d'ASL pour obtenir leur accord pour cette démarche. Réunions réalisées fin mars
 - 2. Rédiger l'article à ajouter au statut (avec Cabinet Ginkgo).
 - 3. Réaliser un document pédagogique sur la mise en conformité des statuts de l'ASL pour la convocation aux AG de copro et AG d'ASL : en cours. Valider le document avec les services de la Ville.
 - 4. Contacter les président.es de copros, leur expliquer la nécessité de voter la consigne de vote pour l'AG d'ASL en Conseil Syndical de copro. Inscrire le sujet à l'ordre du jour des AG de copro. : en cours
 - 5. Diffuser aux copropriétaires le support pédagogique « mise en conformité des statuts de l'ASL » avec la convocation et l'ordre du jour des Conseils Syndicaux de copros (15 jours avant la date)
 - 6. Faire voter aux Conseils Syndicaux de copros les consignes de votes pour l'AG d'ASL
 - 7. Diffuser aux membres de l'ASL le support pédagogique « mise en conformité des statuts de l'ASL » avec la convocation et l'ordre du jour de l'AG d'ASL (un mois avant la date de l'AG)
 - 8. Faire voter à l'AG d'ASL la mise en conformité et la modification des statuts
 - 9. Vérifier la mise en œuvre des procédures de publication des statuts modifiés.
- Rédiger un protocole d'engagements avec les présidents d'ASL pour acter de leur collaboration sur le projet (notamment pour la dissolution de DLM) afin d'assurer une continuité dans le processus de travail, notamment en cas de changement de président de l'ASL. Les deux présidents ont donné leur accord de principe pour signer un tel protocole. GPA doit leur soumettre une proposition (S2 2023).

Commercialisation et projets de construction

Sans objet

Faits intervenus depuis le 31/12/2022 :

Sans objet

Etudes

- Accord-cadre de Missions de Géomètre-expert, de prestations topographiques et détection des réseaux attribué au Cabinet Altius pour un montant de 487 100,25 €HT.
 - O Mission 1 Prestations topographiques : mise à jour du plan topo, application du plan topo sur le plan masse, gestion du plan de récolement, implantation/viabilisation, récolement des réseaux ;
 - Mission 2 Prestations de géodétection : repérage des réseaux par procédé non intrusif, Localisation des réseaux souterrains par des techniques de terrassement mécaniques et manuelles, Marquage/piquetage, Rapport d'investigations ;
 - Mission 3 Prestations foncières: Etat des lieux parcellaires, acquisitions (bornages, plan de division, DA, ...), Commercialisation (plan de vente, DA...), Vérification des études et travaux, interventions complémentaires;
 - o Mission 4 Accompagnement auprès des copropriétés et ASL : Participation à des réunions (techniques, AG...), Modificatif Etat descriptif, plan de limites foncières, plan d'une assiette foncière...

Réalisations 2022: interventions sur le terrain de juin à décembre pour réaliser les relevés topographiques et de géo-détection des réseaux (+ inventaire des arbres) sur le secteur correspond à la Tranche ferme, Tranche optionnelle 01 et Tranche optionnelle 2 restreinte (= revoyure).

A noter qu'en juillet 2022, l'équipe s'est fait agresser sur le terrain avec tentative de vols du matériel et ce, malgré l'accompagnement d'un agent de sécurité. La sécurité des prestataires étant la priorité, il a été convenu de prendre de nouvelles dispositions pour la suite des relevés, à savoir intervention uniquement le matin et accompagnement d'un ADS et d'un maitre-chien pour chaque équipe. Ces nouvelles dispositions ont eu un impact sur le calendrier de la mission et sur le budget de l'opération.

- Etude d'impact : commande passée auprès du BE Urban Eco Scop pour un montant de 24 200 €HT avec les missions suivantes :
 - o Réalisation de l'étude d'impact
 - o Accompagnement pour les études environnementales complémentaires :
 - Etude d'impact acoustique : commande passée auprès de IMPEDANCE INGENIERIE pour un montant de 12 700 €HT;
 - Etude d'impact air & santé commande passée auprès de RINCENT AIR pour un montant de 12 080 €HT;

Etude d'impact circulation : commande passée auprès de AXURBAN pour un montant de 11
 900 €HT ;

Réalisations 2022 :

Une campagne de relevés en juin 2022 pour les études de trafic, d'air et de bruit. Remise de l'état initial de ces trois études en septembre 2022.

Le périmètre de l'étude d'impact a évolué suivant les discussions sur le périmètre de la DUP (cf. supra). La demande initiale était de focaliser l'étude d'impact sur l'aménagement des espaces publics et de traiter les projets de démolition/construction au titre des projets connexes. Afin de sécuriser l'étude d'impact et donc la DUP, il a été désormais acté comme faisant partie du projet soumis à étude d'impact l'ensemble des projets bâtis au sein du périmètre NPNRU.

La mission d'URBAN ECO SCOP a ainsi été augmenté de +4 425 €HT.

Les 3 études environnementales complémentaires portant déjà sur un périmètre élargi, il n'a pas été nécessaire de réévaluer leur mission. L'incidence de cette nouvelle orientation pour ces études porte uniquement sur le contenu des scénarios à étudier.

• Etude pollution : commande passée auprès du bureau d'études TESORA pour un montant de 95 445.36 €HT (Tranche ferme).

Réalisations 2022 :

- Rendu de l'étude historique et de vulnérabilité en mai 2022.
- Rendu des diagnostics de pollution des sols et des diagnostics amiante et HAP sur les enrobés en décembre 2022.

Conclusion de l'étude historique et de vulnérabilité :

L'étude historique a mis en évidence l'absence d'activités BASIAS, ICPE, BASOL et SIS au droit du site. Plusieurs activités BASIAS et ICPE sont recensées en mitoyenneté du site, principalement des activités métallurgiques, des garages et stations-services.

Du fait de la localisation du site en milieu anthropique, pouvant être associée à la présence de remblais de qualité et d'origine inconnues, ainsi que de la présence d'activités ICPE et BASIAS en amont hydraulique du site et à proximité immédiate, les investigations sur les milieux vont permettre de vérifier la compatibilité sanitaire du site avec ses usages projetés et de vérifier les filières d'élimination des terres à évacuer pour les besoins de l'aménagement.

Conclusion des diagnostics de pollution des sols et amiante/HAP des enrobés :

Aucun impact dans les sols associé à des anciennes activités potentiellement polluantes n'a été mis en évidence. Les résultats d'analyses ont mis en évidence :

- au droit des actuels et futurs espaces verts à usage récréatif : des teneurs en métaux dans les sols de surface pouvant entrainer un risque lié à l'ingestion de sol. Ainsi, la mesure de gestion suivante devra être mise en place si l'usage prévoit une exposition de plus de 2 jours par semaine (8h/j) pour les usagers : apport d'au moins 30 cm de terre végétale saine sur un grillage avertisseur.
- au droit des deux lots d'aménagements F1 et F2 : la compatibilité sanitaire des sites aves les usages projetés et le caractère inerte de l'ensemble des terres

- au droit des futures placettes : une anomalie ponctuelle en hydrocarbures, non représentative d'une contamination des sols et non susceptible d'engendrer un risque pour les futurs usagers
- au droit des futures voiries : des anomalies ponctuelles en métaux lourds et hydrocarbures, non représentatives d'une contamination des sols et le caractère non inerte d'une partie des terres.
- L'absence d'amiante au droit des 166 échantillons analysés : des teneurs inférieures à la valeur seuil de valorisation (50 mg/kg), excepté pour 2 points de sondages, qui sont jugés ponctuels et non représentatifs. Les enrobés au droit de ces prélèvements ne seront pas valorisables et redevables en installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND). Un contrôle préalable en phase travaux permettra d'optimiser ou discréditer les volumes impactés au droit de ces deux sondages.

À la suite d'une demande de précision de la part de la Responsable Sites et Sols Pollués de GPA au bureau d'étude TESORA, un calcul de risque a pu être établi à partir de sondages composites plus représentatifs. Le rapport final a été transmis en mars 2023 (voir les conclusions au chapitre suivant).

• Marché de MOE des espaces publics (Paysage, VRD, éclairagiste) :

Réalisation 2022:

GPA a conduit une consultation en appel d'offre restreint. 4 candidatures ont été admises à déposer une offre. Le groupement Agence HYL (mandataire) / Infra Services / ICON / GOLEM IMAGES a été notifié en décembre 2022. La première mission d'appropriation a démarré en décembre 2022 avec une présentation de l'opération et de la mission par GPA et l'envoi d'un fond de dossier à l'équipe de MOE.

En parallèle, la Ville a réalisé à la demande de GPA, une mission d'approfondissement du Plan Guide par Champ Libre sur la base d'un fond de plan topographique géoréférencé et relativement récent. Le rendu de cette étude est intervenu en décembre 2022 avec une présentation aux élus. Ce travail reste surfacique et ne prend pas en compte des données techniques importantes tels que les réseaux, faute de données disponibles. Aussi, un certain nombre de sujets a été jugé insuffisant pour le démarrage d'un AVP, tels que certaines limites foncières restant à définir, un cadastre imprécis, certaines contraintes techniques non prises en compte (ex. chaufferie et cuve à fioul sur le tracé du BHNS, l'absence de données sur les réseaux, l'incompatibilité avec certains travaux de résidentialisation (ex. S17.2), ou encore une programmation non déterminée par les élus sur des secteurs importants comme le parc central.

• Archéologie préventive :

Réalisation 2022 :

La DRAC a été sollicitée pour une demande d'informations préalables sur la sensibilité d'un terrain en archéologie préventive des services de la DRAC pour un échange préalable afin de présenter le dossier et cadrer le dossier de demande.

Une note explicative a été envoyée dans un premier temps en décembre 2022 à l'interlocutrice territoriale de la DRAC et prévision d'un échange intervenu en janvier 2023.

GPA s'est fait accompagner par un Conseil en Archéologie Préventive pour établir le dossier de saisine auprès de la DRAC (mise en place d'une stratégie, aide à l'établissement du dossier, accompagnements aux réunions avec la DRAC, etc.). L'objectif pour GPA est de contraindre les délais, fluidifier la procédure et limiter l'impact des mesures d'archéologie sur le projet.

Assainissement :

• Réalisation 2022 :

Concernant l'assainissement, les actions conduites en 2022 ont été :

- Réunions techniques avec le SIAH, le SAGE et l'AESN
- Echanges sur le CCTP de la MOE technique des espaces publics avec le SIAH, le SAGE, l'AESN et validation des missions relatives à l'assainissement
- Obtention d'une subvention auprès de l'AESN sur des prestations de géodétection
- Mise en œuvre de relevés réseaux sur la quasi-totalité du périmètre du TCA
- Négociations avec le SIAH sur les prérequis demandés par le SIAH pour le financement des travaux
- Rédaction d'un marché de diagnostic de conformité sur les ASL
- Signature d'une convention de transfert de MOA des études avec le SIAH

Mission d'assistance à maitrise d'ouvrage Développement Durable (AMO DD)

Réalisation 2022 :

La consultation pour l'AMO DD a été lancée en décembre 2022. Il s'agissait d'une procédure 3 devis. 4 entreprises ont été consultées : VIZEA, Une Autre Ville, Cap terre et Ecologie urbaine et citoyenne. La remise des offres a été fixée au 17 janvier 2023.

Faits intervenus depuis le 31/12/2022 :

• Accord-cadre de Missions de Géomètre-expert, de prestations topographiques et détection des réseaux

Les plans topographiques et des réseaux ont été rendus en février 2023.

Des compléments de topographie sont en cours de réalisation pour donner suite aux demandes de la MOE et de la Ville d'élargir certains périmètres d'étude (ex. accès véhicule de l'école E. ZOLA, etc.).

• Etude d'impact :

L'étude d'impact intègre les projets connexes (opérations des autres MOA du NPNRU PLM/DLM). URBAN ECO a fait l'inventaire de tous les projets dans le périmètre NPNRU et aux abords ainsi que la ventilation de ces projets selon les 3 scénarios "fil de l'eau", "projet" et "effets cumulés".

Les études complémentaires de trafic, air et bruit ont été transmises à URBAN ECO en janvier 2023 pour leur intégration dans l'étude d'impact.

L'étude complète a été envoyée à la Ville le 27 avril 2023.

• Etude pollution :

Conclusions du calcul de risque (mars 2023)

Au sein d'EV6 et EV7, des dépassements HAP au droit de deux sondages mais jugés non représentatifs de la qualité des sols et peu susceptibles de constituer une source de risque pour les futurs usagers du site et les

futurs consommateurs de végétaux selon TESORA. Cette absence de risque sanitaire pourra être confirmée et formalisée par la réalisation d'une EQRS. Outre ces deux points de sondages la mise en place d'un projet d'agriculture urbaine est compatible d'un point de vue sanitaire sur l'ensemble de la zone.

Pour les espaces vert existants de la centralité, des anomalies en métaux entrainant des potentiels risques sanitaires par ingestion de sol (en plomb surtout = risque de saturnisme) sont identifiées au niveau des parcs Gingko et J. VILAR. Un calcul de risque simplifié a été réalisé à partir des analyses des prélèvements composites, qui sont représentatifs de la qualité générale des terres au droit de chaque maille avec deux scénarii : un sécuritaire, basé sur une exposition de 365 jours par an (8h/j) et un second basé sur une exposition de 104 jours par an, soit 2 jours par semaine. Le scénario avec l'hypothèse la plus sécuritaire montre 4 mailles où il existe un risque lié à l'ingestion de sols.

Préconisations pour la suite :

- Cette étude a permis de préciser les filières d'élimination. Reste à préciser les volumes et coût en fonction d'un plan de terrassement (en attente avancement de l'étude AVP).
- GPA va demander à TESORA des calculs précis de risque sanitaire (EQRS), pour le parc central et les espaces vert EV6 et EV7, afin de préciser la nécessité de mettre en place des mesures de gestion.

Marché de MOE des espaces publics (Paysage, VRD, éclairagiste) :

La mission d'appropriation a démarré avec des réunions techniques fixées toutes les semaines. Rendu du rapport de la mission d'appropriation en mars 2023 et COPIL de présentation aux élus intervenu le 28 mars 2023.

NB : GPA a contribué également au recadrage et à la finalisation du cahier des charges de la mission de MOE urbaine de la Ville.

Archéologie préventive :

La Responsable territoriale de la DRAC, par suite d'un échange en janvier 2023, a été en mesure de confirmer que, d'un point de vue archéologique, l'impact de l'ensemble des travaux projetés étant à la fois modeste en surfaces d'un seul tenant, faible en profondeur, et diffus au sein du tissu urbain.

Seules les parcelles 236 et 172 (et 133 ? à préciser), concernées par l'aménagement de l'espace vert EV1, seraient susceptibles de nécessiter un diagnostic archéologique préventif. Elles sont en effet à proximité immédiate des rues de Chanzy et Gambetta, de l'îlot « Village » ainsi que du site dit de « la Confiserie », où ont été repérés d'importants vestiges carolingiens, médiévaux et modernes.

Afin que la DRAC puisse statuer sur ces trois parcelles, GPA transmettra le détail des aménagements prévus. A ce stade du projet, il serait en effet disproportionné de faire réaliser un diagnostic destructif, qui « malmènerait » des terrains peut être amenés à être conservés en grande partie.

En fonction des éléments complémentaires qui seront transmis, une surveillance de travaux pourra être prescrite, ou bien un diagnostic plus « classique ».

Concernant le reste du projet, sur les divers points de la ville (ronds-points, reprises de chaussée, aménagements superficiels...), il est envisagé qu'un archéologue passe régulièrement au moment des travaux, afin de faire les éventuelles observations nécessaires, dans une configuration rapide qui ne gêne pas l'avancement.

Il est donc convenu, une fois les études d'AVP avancée, de transmettre à la Responsable territoriale de la DRAC, la description des aménagements prévus sur EV1. Dès lors, GPA pourra procéder à la saisine officielle.

• Assainissement :

Concernant l'assainissement, les actions conduites en 2023 ont été :

- Réunions techniques avec le SIAH, le SAGE et l'AESN
- Etablissement d'une carte des réseaux EU/EP avec le SIAH
- Publication d'un marché de diagnostic de conformité sur les ASL
- Mission d'assistance à maitrise d'ouvrage Développement Durable (AMO DD)

Le marché a été attribué à VIZEA. Démarrage de la mission le 29 mars 2023. Réunion organisée avec les services de la Ville et l'élu au développement durable le 4 mai 2023 pour présenter la méthodologie de travail, avec dans un premier temps l'établissement du PMDD, et le lancement dans la démarche Ecoquartier.

Réalisation de travaux d'espaces publics

Points durs identifiés en 2022 :

- Questions liées aux chiffrages de certains postes du bilan qui paraissent sous-estimés :
 - o Reprise réseaux (+5 à 10 millions selon Réunion du SIAH du 21 octobre)
 - o Reprise profil BHNS en cas d'affermissement de la T1
 - o Travaux chiffrés à 40M€ par la Ville (ratio de 155€/m²) contre environ 60M€ (233€/m²) par Artelia pour le compte de GPA dans le cadre de l'offre remise.
- Difficultés de suivi opérationnel détectées dans le découpage des TO et TF
 Les découpages des tranches du TCA ont été établis par rapport à une réalité urbaine et sociale et non par
 rapport à une logique technique et opérationnelle. Aussi, il est possible que certaines interventions soient
 complexifiées par ce découpage et / ou nécessitent de déborder des limites fixées pour assurer une cohérence
 de mise en œuvre (continuité des réseaux, nivellement, etc.).
- Rétrocession des réseaux d'assainissement par les ASL à la ville non réalisée.
 L'absence de rétrocession des réseaux d'assainissement des ASL vers la Ville ajoute considérablement le nombre de démarches à lancer pour parvenir au lancement des travaux d'espaces publics et à la dissolution des ASL.
- Conditions de prise en charge du coût des études et travaux par le SIAH

 Le SIAH exige une conformité des réseaux au niveau des ASL pour prendre à sa charge le coût des études et

 des travaux nécessitant le lancement d'une campagne de diagnostic et la mise en œuvre de travaux préalables

 en cas de non-conformité. L'ensemble de ces éléments pourrait conduire en fonction de leur délai

 d'exécution et leurs résultats à un dérapage du calendrier opérationnel.

Faits intervenus depuis le 31/12/22 :

Sans objet

Communication

Bilan de la Concertation antérieur à la désignation de l'aménageur.

Réalisations 2022 :

Réunions spécifiques avec la Ville et avec les bailleurs.

Validation d'une stratégie de communication / Concertation par la Ville le 5 avril 2022 et partagé avec les bailleurs. Rédaction du marché AMO communication / Concertation et urbanisme transitoire.

Faits intervenus depuis le 31/12/2022 :

Le marché d'AMO communication / Concertation et urbanisme transitoire a été publié en mai 2023. Il s'agit d'une accord cadre mono-attributaire avec un montant maximum de 390 k€ (reconduction comprise). Le prix estimatif du marché est de 300 k€ HT pour 4 ans.

Ce marché d'une durée de 4 ans couvrira la période intermédiaire entre les premières démolitions (prévues pour novembre 2023) et le début des travaux. La mission de concertation et notamment le diagnostic interviendront en parallèle des missions AVP/PRO/DCE de la MOE, et les résultats de l'AMO Concertation et Urbanisme Transitoire viendront enrichir le travail de la MOE. L'AMO Concertation et Urbanisme Transitoire devra travailler en relation avec la MOE paysage/VRD, l'OPCIC, et les prestataires déjà missionnés sur PLM DLM.

3 Réalisation des dépenses au 31 décembre 2022

L'objectif est une notification du marché au T3/T4 2023.

L'intégralité des montants suivants est exprimée en kilos euros hors taxes.

Sont précisés pour chaque poste le montant prévisionnel final des dépenses, le montant dépensé sur l'opération en date du 31 décembre 2022 et la partie consommée au cours de l'exercice 2022, ainsi que l'écart par rapport au bilan annexé au TCA.

Le montant total prévisionnel des dépenses s'élève à 55 567 K€ (dont 659 K€ réglés à fin décembre 2022, incluant 608 K€ au cours de l'exercice 2022).

Cette somme de 55 567 K€ est répartie comme suit :

Foncier (poste A)

2 402 K€ de dépenses prévisionnelles dont 0 K€ réalisés à fin 2022, soit 0% dont 0 K€ réalisés au cours de l'exercice 2022 dont reste à réaliser 2 402 k€

Ecart par rapport au précédent bilan (CRACL 2021) : 0 K€

Ce poste comprend:

- Le montant des acquisitions foncières : 1 847 k€ HT (idem TCA) ;
- Les indemnités de réemploi et frais judiciaires d'expropriations : 196 k€ HT (idem TCA) ;
- Les frais annexes sur acquisitions : 141 k€ HT (idem TCA) ;
- Les aléas acquisitions foncières : ratio de 10% (idem TCA).

Sur le FONCIER, aucune modification n'a été portée à ce stade.

Les dépenses d'acquisitions n'ont pas encore été actualisées en fonction des nouvelles surfaces issues de l'étude de faisabilité de Champ Libre. En effet, l'étude de faisabilité a été produite en février 2023, et les dépenses d'acquisitions seront à réévaluer au moment de la validation de l'AVP.

En conséquence, ce tableau est amené à évoluer, avec les emprises mises à jour pour donner suite au rendu de l'AVP. Nous serons en mesure de faire une prévision plus fine au fur et à mesure de l'avancement des études (AVP, phasage, etc.) et négociations amiables.

Echéancier prévisionnel des actes d'acquisition (superficies de terrain acquises) :

TABLEAU DES ACQUISITIONS FONCIÈRES - CRACL 2022+A2:K44

Données indicatives	à préciser à l'avancement des étu	des d'AVP réalisée	s par Grand	Par	is An	nénag	ement	:		
COPROPR	RIÉTÉS	_								
Parcelles	Nom des propriétaires	Secteur	Superficie		2022	2024	2025	2026	2027	Au délà
impactées					2023	2024	2023	2020	2027	Au ueia
AE n°147	Copropriété Blériot	S 1.3	465			Х	Х			
AE n°88	S 1.3	191			Х	Х				
AE n°92	Copropriété Les Charmilles	F2	429			Х	Х			
AE n°237-238-243	Copropriété Lalo	S 2.2	1 378			Х	х			
AS n°150	Copropriété Pré de l'Enclos 1	S 17.2	532			Х	Х			
AS n°151	Copropriété Pré de l'Enclos 2	S 17.2	570			Х	Х			
AS n°216	Copropriété Les Cascades	S 19	206			Х	х			
AS n°224-226	Copropriété le Champ Dolent	S 19	218			Х	х			
AS n°240	Copropriété le Champ Dolent	S 19	1153			Х	Х			
AS n°260	Copropriété Jean de Villiers	S 11	479			Х	Х			
AS n°334	Copropriété Les Buttes	S 19	418			Х	х			
AS n°461	Copropriété Les Cascades	S 19	52			Х	Х			
AS n°499	Copropriété le Coupe Oreille	S 19	650			Х	х			
Total			6 741 m²							
PROPRIÉT	TÉS PRIVÉES									
Parcelles	Localisation	Secteur	Superficie							
impactées				2	2023	2024	2025	2026	2027	Au délà
AE n°77	Pavillon Rue P. Sémard	S 6	298			Х	х			
AE n°125	Immeuble Rue P. Sémard	S 6	6			Х	Х			
AE n°126	Immeuble Rue P. Sémard	S 6	75			Х	х			
AS n°1	Supermarché	S 6	137			Х	Х			
AS n°2	Supermarché	S 6, S7, S8, S9	3 412			Х	Х			
AS n°3	Supermarché	S 8	311			Х	х			
AS n°4	Supermarché	S6, S8	141			Х	Х			
AS n°5	Supermarché	S6, S8	195			Х	Х			
AR n°6	Piste cyclable coupure agricole	S17.3	222			Х	Х			
AR n°7	Piste cyclable coupure agricole	\$17.3	319			Х	Х			
AR n°9 (ICADE, voir	Piste cyclable coupure agricole	S 17.3	771			Х	Х			
AS n°343 (ICADE vo	Mail Gandhi	S10	214			Х	х			
Total			6 101 m²							
BAILLEUR	S									
Destination	Localisation	Secteur	Superficie	12	2023	2024	2025	2026	2027	Au déla
CDC HABITAT - Dén		EV6, EV7, S 11	9 200		-025			2020	2027	Au uci
CDC HABITAT - Den		S 14, S 17.1, EV6	4 204			X	X			
CDC HABITAT - Espa	•	3 14, 3 17.1, EVO	19 801				1			
CDC HABITAT - Espa						X	X			
	raicelle F1		1 915	_		Х	Х			
Total CDCH			35 120 m ²				,,			
VOH - Espace public			21 312			Х	Х			
Total VOH			21 312 m ²							

Etudes techniques pré-opérationnelles (poste B)

1 484 K€ de dépenses prévisionnelles dont 170 K€ réalisés à fin 2022, soit 11 % dont 170 K€ réalisés au cours de l'exercice 2022

dont reste à réaliser 1 315 k€

Ecart par rapport au précédent bilan (CRACL 2021) : +264 K€

Ce poste comprend:

- Les frais de géomètre : 550 k€ HT

- Les études et diagnostics divers : 320 k€ HT ;

- L'AMO DD : 204 k€ HT ;

- Les aléas sur études : ratio de 5% (idem TCA).

Les modifications par rapport au précédent bilan sont les suivantes :

- Etude d'impact 70k > +10 k€ HT, complément de mission pour intégrer l'ensemble des projets du NPNRU dans l'étude d'impact pour répondre aux attentes de l'Autorité Environnementale formulée dans son avis sur la procédure Cas par Cas du projet de gymnase de la Ville,
- Diagnostics phytosanitaires : +10 k€ HT, dépenses supplémentaires initialement non budgétées,
- Bureaux d'études pour conduire la MEC (Atelier TEL et URBAN ECO) : + 35k€ HT, dépenses non prévues dans le bilan.
- Etude de sols et bâti : +150 k€ HT, pour le diagnostic de conformité demandé par le SIAH
- Evolution des aléas correspondants : +4 k€ HT.

Les modifications « inter-postes », sans impact sur le bilan (cf. Annexe 3) :

- Maîtrise d'usage et préfiguration Déplacement vers budget COM en D101 : -150 k€ HT,
- AMO DD : déplacement du poste C308 : +204 k€ HT,

Travaux, honoraires et participations (poste C)

46 064 K€ de dépenses prévisionnelles dont 0 K€ réalisés à fin 2022, soit 0 % dont 0 K€ réalisés au cours de l'exercice 2022 dont reste à réaliser 46 064 k€

Ecart par rapport au précédent bilan (CRACL 2021) : - 198 K€

Ce poste comprend:

- La mise en état des sols (démolition, défrichement, nettoyage, dépollution, travaux de confortement des sols),
 ainsi que l'archéologie (montant ne prévoyant que le paiement de la taxe sur la base d'environ 0,58 €HT/m² de terrain) : 190 k€ HT;
- Les travaux d'infrastructures et d'aménagement des espaces publics : 38 105 k€ HT (idem TCA);
- Les honoraires techniques sur travaux : 4 503 k€ HT ;
- Les contributions et participations : 0 k€ HT (idem TCA) ;
- Les aléas sur travaux d'aménagement : ratio de 8%
- Les aléas sur les honoraires techniques : ratio de 5%

Les modifications par rapport au précédent bilan sont les suivantes :

- OPCIC: +10 k€ HT, conforme au marché engagé,
- Evolution des aléas correspondant -10 k€ HT.



Les modifications « inter-postes », sans impact sur le bilan (cf. Annexe 3) :

- Expert en archéologie préventive pour préparer le dossier de saisine de la DRAC (dépense prélevée sur le budget *Autre frais* en I404) : +6 k€ HT,
- AMO DD : déplacement du poste B304 : -204 k€ HT,

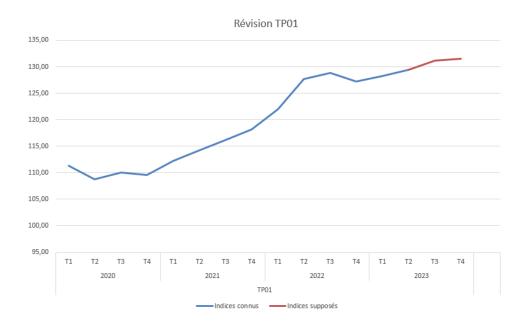
ALERTE - Hausse des prix dans les marchés publics – Les pratiques de révisions des prix de GPA en 2022

Face à l'augmentation des prix des marchés de travaux liés à l'instabilité économique, Grand Paris Aménagement procède à plusieurs mesures dans le cadre de la vie de ses opérations :

- Application d'avance de trésorerie à la demande des entreprises. Cette mesure n'a pas d'impact sur les bilans des opérations dans la mesure où seules les prévisions de factures et d'acomptes y figurent.
- Application d'une **provision pour indexation correspondant à 3% du reste à réaliser**. Ce taux pourra évoluer en fonction du contexte économique.

Concernant le premier CRACL de cette opération pour l'exercice au 31/12/2021, avec une signature du TCA intervenue le 18 octobre 2021, il était convenu avec la Ville de Villiers de Bel, de ne pas faire figurer l'impact de cette provision sur le 1^{er} bilan CRACL.

L'estimation des dépenses de travaux et le phasage seront réalisés à l'issue de l'AVP. Ainsi, GPA propose d'actualiser les dépenses de travaux et la provision pour révision des prix dans le bilan financier prévisionnel à l'issu de cet AVP. Néanmoins, il convient à ce stade d'informer et d'alerter la Ville d'une possible augmentation des dépenses liés aux travaux.



L'estimation des coûts de travaux tels que présentée dans le bilan annexé au TCA, a été réalisée par CHAMP LIBRE en juin 2021. L'indice TP01 du 2^{ème} trimestre 2021 était de 114,2. L'indice TP01 au 2^{ème} trimestre 2023 projeté est de 129,4, soit une augmentation de 13,3% par rapport au bilan du TCA. Sachant que le bilan prévoit déjà une révision de 3%, la provision pour indexation des prix se répartie comme suit :

	Bilan TCA	Provision pour risque (au-delà des 3%)	
Coûts de travaux	37 146 805 €	3 826 121 €	10,3
Travaux préparatoires (hors sécurisation, entretien)	351 500 €	36 205 €	10,3
Travaux aménagements	36 795 305 €	3 789 916 €	10,3
Coûts d'honoraires techniques	3 915 215 €	364 206 €	
MOE Travaux préparatoires (10%)	35 150 €	3 620 €	10,0
MOE Travaux aménagements (8%)	3 267 423 €	303 193 €	8,0
CSPS, REC (1,5%)	612 642 €	57 392 €	1,5
Aléas	3 167 505 €	324 300 €	
Travaux (8%)	2 971 744 €	306 090 €	8,0
Honoraires (5%)	195 761 €	18 210 €	5,0
TOTAL	44 229 525 €	4 514 626 €	

Ainsi, selon la projection de l'indice TP01 pour le 3^{ème} trimestre 2023, et dans l'hypothèse d'une absence d'augmentation des indices de révision pour les années suivantes, nous aurions une augmentation totale de plus de 4 millions de coûts des travaux et honoraires techniques (hors aléas).

Participation aux équipements publics

Sans objet

Frais divers (postes D, E et I)

1 457 K€ de dépenses prévisionnelles

Dont 14 K€ réalisés à fin 2022, soit 1%

Dont 14 K€ réalisés au cours de l'exercice 2022

Dont reste à réaliser 1 445 k€

Ecart par rapport au précédent bilan (CRACL 2021) : + 147 K€

Ce poste comprend:

- Les frais de communication, concertation et documentation : 694 k€ HT ;
- Les frais de gestion de terrains et de sécurisation : 690 k€ HT ;
- Les frais généraux externes autres : 74 k€ HT ;

Les modifications par rapport au précédent bilan sont les suivantes :

- Sur le poste COMMUNICATION :
 - o Concertation réglementaire de la MEC : +4 k€ HT,

Les modifications « inter-postes », sans impact sur le bilan (cf. Annexe 3) :

- Sur le poste COMMUNICATION :
 - o Maitrise d'usage et préfiguration Déplacement du poste B301 : +150 k€ HT,
- Sur le poste FRAIS GENERAUX EXTERNES AUTRES
 - o Avocats (Gingko) conseil pour le sujet ASL : +23 k€ HT
 - o Autres frais (compensation des frais avocats et autres conseils ventilés sur des autres postes) : -29 k€ HT

Conduite d'opération et frais financiers (poste L)

4 159 K€ de dépenses prévisionnelles

Dont 477 K€ réalisés à fin 2022, soit 11 %

Dont 426 K€ réalisés au cours de l'exercice 2022

Dont reste à réaliser 3 682 k€

Ecart par rapport au précédent bilan (CRACL 2021) : +195 k€

Ce poste comprend :

Les frais financiers : 1 259 k€ HT;
Les frais généraux : 2 900 k€ HT;

Les modifications par rapport au précédent bilan sont les suivantes :

- Frais financiers internes : +177 k€ HT, justifié par l'augmentation du taux du livret A
- Frais interne : +18 k€ HT, justifié par le temps passé pour la mise en œuvre de la MEC (montant forfaitaire)

Remarque importante: les frais financiers se calculent uniquement sur le bilan CONSOLIDE, et non les bilans intermédiaires (TF, TO). En conséquence, il n'y a pas de correspondance parfaite entre le bilan CONSO et la somme des bilans TF+TO sur les frais financiers.

Dans le cadre de la couverture du besoin en financement généré par ses opérations d'aménagement, Grand Paris Aménagement a recours soit :

- **aux emprunts bancaires** souscrits auprès d'établissements bancaires, générant des frais financiers imputées directement aux opérations concernées ;
- aux financements par fonds propres, dont elle se rémunère en appliquant un barème interne afin de rémunérer les capitaux propres apportés aux opérations pour financer leur besoin en fonds de roulement. L'établissement est amené à réévaluer chaque année le taux de rémunération de ses fonds propres pour tenir compte de l'évolution du contexte économique et des critères de financement appliqués sur le marché bancaire. Ainsi, pour l'année 2023 qui est marquée par une inflation à la hausse (5,6% sur un an d'après l'INSEE), une évolution du taux du livret A (passant de 2% à 3% au 1^{er} février 2023 après deux hausses successives en 2022), le taux appliqué pour le financement par fonds propres est de 2,5% pour le réalisé et 3% pour le prévisionnel.

Les frais financiers calculés et affichés dans le bilan financier en Annexe 1, s'appliquent à partir de 2026 et correspondent donc à du prévisionnel. Grand Paris Aménagement identifiera avec la Ville toutes les pistes d'économie visant à absorber cette augmentation. Plusieurs pistes d'amélioration pourraient être envisagées, telles que :

- La précision des dépenses prévisionnelles d'acquisitions. Comme indiqué ci-avant (cf. chapitre 3. FONCIER), toutes les dépenses d'acquisitions sont prévues en 2025 à ce stade (avant le démarrage des travaux). Les montants prévisionnels des dépenses d'acquisitions seront précisés à partir de l'AVP qui sera arrêté, du phasage de l'opération et de l'état des négociations amiables. A titre d'exemple, il est d'ores-et-déjà envisagé une Convention de mise à disposition anticipée avec CDC HS, afin de réaliser les travaux sur leur foncier avant de finaliser les acquisitions foncières. L'étalement de ces dépenses devrait améliorer la trésorerie de l'opération.
- La précision des dépenses prévisionnelles de travaux. De la même façon, l'AVP et le phasage de travaux permettront d'affiner les dépenses de travaux et donc de préciser les besoins de trésorerie. A ce moment-là, il pourra être fait des simulations en jouant sur la temporalité de certains travaux, si les contraintes techniques et opérationnelles le permettent.
- L'optimisation de l'échéancier de paiement des partenaires financiers en restant vigilant sur l'avancement de la facturation tout au long de l'opération et la réalisation des appels de fond.
- Le moment venu, il pourrait être envisagé par l'établissement d'avoir **recours à un emprunt bancaire**, dont les modalités de financement (intérêts) seraient favorables par rapport aux financements sur fonds propres.

Solde opérationnel (1ère ligne du bilan)

-271 k€

Ecart par rapport au précédent bilan : -271 k€

4 Réalisation des recettes au 31 décembre 2022

A l'exception de deux lots qui seront cédés à l'AFL à l'euro symbolique, la concession n'inclut pas de ventes à titre onéreux. Ainsi, l'opération d'aménagement est exclusivement financée par des participations et subventions.

Les modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement s'équilibrent en dépenses et en recettes, en tenant compte notamment des participations financières publiques de la Ville, de l'ANRU, du Conseil Régional d'Ilede-France, du Conseil Départemental du Val d'Oise et du SIAH.

Il est par ailleurs considéré que l'opération d'aménagement PLM / DLM ouvre droit à déduction de la TVA. Par conséquent, la TVA résiduelle (écart entre la TVA collectée et la TVA payée) qui génère un flux en faveur du trésor public ou, le cas échéant, un crédit de TVA sera remboursé à l'aménageur puis reversé à l'opération.

Le montant total prévisionnel des recettes de l'opération s'élève à 55 296 K€ HT (dont 1 175 k€ à fin décembre 2022). Ce montant de 55 296 K€ est réparti comme suit :

Charges foncières logements (poste B1)

2 € de recettes prévisionnelles

dont 0 K€ réalisés à fin 2022, soit 0%

dont 0 K€ réalisé au cours de l'exercice 2022

dont reste à réaliser 2 €

Ecart par rapport au précédent bilan : 0 €

Les recettes prévisionnelles de cession de charges foncières se répartissent comme suit :

Lot	Programme	Opérateur	Parcelle	Superficie	Valeur vénale	Montant	SDP 2027
F1 « BUISSON »	Locatif libre	AFL / Seqens Accession	AE 85p	2 865		1€	2 661
F2 « LANGEVIN »	Locatif libre	AFL / CLARM	AS 165p	1 915		1€	2 338
Total				4 780 m²	- €	2 €	4 999 m²

- o Echéancier prévisionnel des actes de cession (surfaces de plancher cédées) : 2027
- o Lots cédés à l'euro symbolique.
- o Les valeurs vénales des terrains cédés à l'euro symbolique seront renseignées dans le bilan financier de l'opération quand elles seront connues.

Commerces et équipements publics (poste B2)

Sans objet

Subventions et participations (Poste D)

55 296 K€ de recettes prévisionnelles

dont 1 175 K€ réalisés à fin 2022

dont 1 175 K€ réalisé au cours de l'exercice 2022

dont reste à réaliser 54 128 k€

Ecart par rapport au précédent bilan (CRACL 2021) : +137 K€

Ce montant correspond aux subventions prévues dans le bilan du TCA, à savoir :

- La Ville versera une participation pour la réalisation des équipements publics relevant de sa compétence d'un montant total prévisionnel, correspondant à l'hypothèse de réalisation de la seule tranche ferme de l'opération, de 11 751 697 €HT, conformément au bilan financier prévisionnel prévu en annexe A du TCA.
 - o Le montant de la participation de la Ville sera réévalué, par voie d'avenant à la concession d'aménagement, préalablement à l'affermissement de chaque tranche optionnelle.
 - Cette participation sera versée par tranches annuelles, dont certaines sous formes d'acomptes, définies, pour la tranche ferme, de la manière suivante : 1 175 170 euros HT par an pendant dix ans.
 Les versements seront effectués chaque année au plus tard au mois le 30 septembre de chaque année.
- Dans le bilan du TCA, il était initialement prévu que l'ANRU verse une subvention d'un montant prévisionnel de 11 000 k€. Le CNE de juillet 2021 de l'ANRU pour l'application de la 1ère clause de revoyure porte l'enveloppe de financement de l'ANRU sur l'opération PLM-DLM Espaces publics à 15,5 M€. Cette enveloppe supplémentaire attribuée à l'opération PLM-DLM est intégrée dans le bilan CRACL 2022 (TO). La participation d'équilibre de la Ville, est réduite d'autant.
- Le Conseil Régional d'Ile-de-France versera une subvention d'un montant prévisionnel de 2 280 k€
- Le Conseil Général du Val d'Oise versera une subvention d'un montant prévisionnel de 220 k€.

Grand Paris Aménagement recherche également d'autres subventions pour diminuer au maximum le « reste à charge » de la Ville.

Les subventions obtenues en 2022 sont :

- Participation de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) à hauteur de 50% des études de géomètre pour le relevé des réseaux d'assainissement, soit un montant de 20 101 €HT (Décision d'attribution n°1098852-1)

Les autres subventions pressenties pour l'opération :

- Diverses aides de la région Ile-de-France : création et amélioration d'espaces verts, biodiversité, îlot de fraîcheur, maîtrise des ruissellements et désimperméabilisation, plan vélo, urbanisme transitoire, agriculture urbaine ;
- des aides de l'Agence de l'Eau : réduire les rejets polluants par temps de pluie en zone urbaine, assainissement ;
- Fonds Vert de l'Etat Décision de l'établissement intervenue en décembre 2022

Faits intervenus depuis le 31/12/2022:

- Signature de la Convention ANRU le 14 mars 2023.
- Poursuite des démarches de veille des dispositifs de financements

5 Situation financière

Plan de Trésorerie	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Au-delà
Résultat année N-1								
Dépenses	51	608	877	2 166	7 425	8 993	10 577	24 874
Recettes	0	1 175	4 354	3 340	6 369	6 166	7 173	26 720
Résultat année N	-51	567	3 476	1 173	-1 056	-2 827	-3 404	1 845
Résultat cumulé	-51	516	3 993	5 166	4 111	1 284	-2 120	-275

A fin 2022, le bilan global consolidé de l'opération NPNRU PLM/DLM (Espaces publics), après actualisation des dépenses et des recettes, est + 567 k€ HT.

Plan de financement	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Au-delà
Fonds propres GPA (en cumulé)	51						2 120	275
Solde en Trésorerie	0	516	3 993	5 166	4 111	1 284	0	0

Le plan de financement est une projection du besoin de financement pluriannuel de l'opération. À ce titre, il ne prend pas en compte les besoins de financement infra-annuels, qui seront financés par les **fonds propres de Grand Paris** Aménagement ou les moyens de financement le cas échéant mis en place.

6 Perspectives pour 2023

Les actions suivantes sont en cours et à poursuivre :

FONCIER & JURIDIQUE

- Approfondissement et fiabilisation de la liste des parcelles à acquérir avec l'avancement des études de géomètre et de maîtrise d'œuvre,
- Validation des procédures nécessaires à l'évolution du régime juridique des copropriétés et des ASL en présence dans le cadre des acquisitions
- Validation de la stratégie pour les acquisitions amiables et mise en œuvre (protocole foncier)
- Poursuite des échanges avec les propriétaires, copropriétaires et ASL
- Poursuite des échanges avec les bailleurs
- Mise en place d'un protocole foncier avec CDC Habitat Social et VOH
- Elaboration du dossier de Mise en compatibilité du PLU et de DUP
- Délibération du CA de GPA et CM en juin 2023 : autorisation du dossier de MECDU
- Dépôt du dossier MECDU en septembre 2023

ETUDES

- Poursuite des échanges avec les bailleurs
- Poursuite des échanges avec les concessionnaires : SIAH, Coriance, ENEDIS, etc.
- Mise en place d'une Convention de financement des études avec le SIAH
- Poursuite des échanges avec les divers autres MOA publics et privés : Bailleurs, CARPF, etc.
- Réalisation des études techniques (compléments topographiques, géotechniques, étude sécurité, diagnostic de conformité du réseau d'assainissement séparatif, diagnostic phytosanitaire, ITV, etc.)
- Saisine de la DRAC pour la DAP
- Finalisation de l'étude d'impact du projet,
- Pilotage des études de MOE des espaces publics : phase d'appropriation, DIA et démarrage des études d'AVP,
- Pilotage de la mission OPCIC : phase d'appropriation et d'initialisation
- Pilotage de la mission AMO DD et lancement de la démarche de labellisation écoquartier



- Coordination avec le CD 95 en vue d'aboutir à un tracé de TCSP répondant aux attentes des divers MOA
- Coordination avec la MOE Urbaine de la Ville

ASL

- Faire voter en AG d'ASL les deux propositions de résolution
- Poursuite de la collecte de données sur les ASL et confortement d'une base de données (récupération de plans fonciers, de relevés topo, de documents administratifs, etc.)
- Poursuivre le projet de rédaction d'un protocole d'engagement avec les présidents d'ASL
- Participation aux fiches de lots du Casino et du Conservatoire

TRAVAUX

- Préparation d'une convention d'autorisation de travaux avec CDC H

COMMUNICATION

- Mise en œuvre de la concertation obligatoire de la MEC
- Délibération du CA de GPA : approbation du bilan de la Concertation
- Validation d'une stratégie de Communication, concertation et urbanisme transitoire validée par la Ville
- Etablissement d'une charte graphique adaptée aux besoins de la ville et des MOA
- Lancement du marché en vue de notifier un AMO Urbanisme transitoire et concertation en 2023
- Mise en œuvre d'actions de communication/concertation et urbanisme transitoire définies avec la Ville,

DIVERS

- Poursuite des démarches de veille des dispositifs de financements
- Candidature au fond vert
- Suivi de l'insertion sociale dans les marchés
- Suivi administratif et financier de l'opération de RU

7 Tableau des objectifs

Cette partie sera renseignée quand le PMDD sera établi dans le courant du 2^{ème} semestre 2023.

8 Annexes

- 1. Bilan financier prévisionnel actualisé y compris :
 - a) Etat des réalisations en recettes et en dépenses arrêté au 31/12/2022
 - b) Estimation des recettes et des dépenses restant à réaliser
- 2. Tableau de synthèse des écarts entre le bilan CRACL 2021 et le CRACL 2022

ANNEXE 1 - Bilan financier prévisionnel au 31 décembre 2022 (cf. document pdf ci-joint)

CR 2	018004G Villiers-le-Bel	DLM/PL	M quartie	ers du Puits	la Marlière	CONSO		
NB:	Montants renseignés en k€ HT dans c	e tableau						
Ligne	Intitulé	Bilan TCA	CRACL 2021	Engagé au 31/12/2022	Réalisé au 31/12/2022	Reste à réaliser	CRACL 2022	Ecart
	RESULTAT D'EXPLOITATION	0	0	10 999	516	-787	-271	-27
	DEPENSES	55 159	55 159	773	659	54 908	55 567	40
Α	ACQUISITIONS	2 435	2 402	0	0	2 402	2 402	
В	ETUDES	1 053	1 221	283	170	1 315	1 484	26
С	TRAVAUX	47 017	46 262	0	0	46 064	46 064	-19
D	COMMUNICATION ET DOCUMENTATION	540	540	1	0	694	694	15
Е	GESTION FONCIERE ET IMMOBILIERE	0	690	8	8	682	690	
Н	MOYENS GENERAUX	0				0	0	
I	FRAIS GÉNÉRAUX EXTERNES AUTRES	150	80	5	5	69	74	-(
L	AUTRES DÉPENSES	3 964	3 964	477	477	3 682	4 159	19
	RECETTES	55 159	55 159	11 772	1 175	54 121	55 296	133
В	CESSIONS	0	0			0	0	
D	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	55 159	55 159	11 772	1 175	54 121	55 296	13

ANNEXE 2 - Tableau de synthèse des écarts entre le bilan CRACL 2021 et le CRACL 2022

<u>Les évolutions du bilan</u>					
TRANCHE FERME			TRANCHES OPTIONNELLES		
	507			476	
ETUDES			ETUDES		
Maitrise d'usage et préfiguration - Déplacement budget COM en D101	-100		Maitrise d'usage et préfiguration - Déplacement budget COM en D101	-50	
Etudes impacts, diag phyto et EE MEC	10		AMO DD - déplacement du poste C308 (109K)	95	47
Diag Phyto	10		Evolution aléas correspondant	2	
MEC	35	217			
AMO DD - déplacement du poste C308 (109K)	109				
Diag conformité	150				
Evolution aléas correspondant	2				
TRAVAUX			TRAVAUX		
Préparation dossier saisine DRAC	6		AMO DD: déplacement du poste B304	-95	
AMO DD: déplacement du poste B304	-110		Evolution aléas correspondant	-5	-100
OPCIC	10	-99	Evolution aleas correspondant	-5	
Evolution aléas correspondant	-5				
Evolution dieds correspondant	J				
COMMUNICATION			COMMUNICATION		
Maitrise d'usage et préfiguration – Déplacement du poste B301	100	101	Maitrise d'usage et préfiguration – Déplacement du poste B301	50	50
Concertation réglementaire MEC	4	104			
FRAIS GENERAUX EXTERNES AUTRES					
Avocats (Gingko)	23	-6			
Autres frais (compensation des frais avocats et conseils DRAC)	-29	-0			-
AUTRES DEPENSES			AUTRES DEPENSES		
Frais financiers internes*	-604	-586	Frais financiers internes*	-473	-473
Frais internes	18	-586			
SUBVENTIONS			SUBVENTIONS		
AESN	20	-	Revoyure ANRU	4 590	- ()
Complément pour diag conformité	60	137	Actualisation participation Ville	-4590	

<u>Légende</u> :

En vert : les montants qui s'annulent entre eux et qui n'ont donc pas d'incidence financière sur le bilan

En rose : les montants qui ont une incidence financière sur le bilan

En jaune : les montants relatifs à la MECDU : dépenses et recettes supplémentaires par rapport au CRACL 2021

^{*}Remarque importante: les frais financiers se calculent uniquement sur le bilan CONSOLIDE, et non les bilans intermédiaires (TF, TO). En conséquence, il n'y a pas de correspondance parfaite entre le bilan CONSO et la somme des bilans TF+TO sur les frais financiers.

ANNEXE 3 – Synthèse des modifications « inter-postes », sans incidence financière sur le bilan

TRANCHE FERME			TRANCHES OPTIONNELLES		
	0			0	
ETUDES			ETUDES		
Maitrise d'usage et préfiguration - Déplacement budget COM en D101	-100	10	Maitrise d'usage et préfiguration - Déplacement budget COM en D101	-50	45
AMO DD - déplacement du poste C308 (109K)	110		AMO DD - déplacement du poste C308 (109K)	95	
TRAVAUX			TRAVAUX		
Préparation dossier saisine DRAC	6	-104	AMO DD: déplacement du poste B304	-95	-95
AMO DD : déplacement du poste B304	-110				
COMMUNICATION			COMMUNICATION		
Maitrise d'usage et préfiguration – Déplacement du poste B301	100	100	Maitrise d'usage et préfiguration – Déplacement du poste B301	50	50
FRAIS GENERAUX EXTERNES AUTRES					
Avocats (Gingko)	23	-6			
Autres frais (compensation des frais avocats et conseils DRAC)	-29	-0			

Ligne	Intitulé	Bilan TCA	CRACL 2021	Engagé au	Réalisé au	Reste à réaliser	CRACL 2022	Ecart	Commentaire
	RESULTAT D'EXPLOITATION	0		31/12/2022 10 999			-271	-271	
A	DEPENSES ACQUISITIONS	55 159 2 435	55 159 2 402	773 0	659 0	54 908 2 402	55 567 2 402	408	
A1 A101	ACQUISITIONS AMENAGEMENT ACQUISITIONS	2 214 1 847	2 184 1 847	0	0	2 184 1 847	2 184 1 847	C	
	Copropriétés - TF	1 047	880			880	880	C	6770m2 - 130e/m2
	Copropriétés - TO Foncier non bâti privé (CASINO)		250 189			250 189	250 189		1923 m2 - 130e/m2 1891 m2 - 100e/m2
	Foncier non bâti privé - TF		7			7	7	C	894 m2 - 8e/m2
	Foncier non bâti privé - TO Foncier bâti privé - TF		1 23			1 23	1 23		120 m2 - 8e/m2 81 m2 - 280e/m2
	Foncier ICADE		25			25	25		1706m2 - 14,58e/m2
	Foncier bailleur (VOh/CDC) - TF Foncier bailleurs (VOH/CDC) - TO		388 18			388 18	388 18		19398m2 - 20e/m2 902 m2 - 20e/m2
	Foncier VOH (agriculture urbaine)		66			0	0		62756m2
A102	Foncier privé (agriculture urbaine) INDEMNITÉS D'ÉVICTIONS		66			66 0	0	0	8261m2 - 8e/m2
A103	FRAIS ANNEXES SUR ACQUISITION Indemnité de réemploi (DUP)	367 170	337 170			337 170	337 170		Indemnités de réemploi (15%), Frais judiciaires (12%) et Frais d'acquisition (7%) 12% des dépenses d'acquisitions sur privés
	Frais judiciaires d'expropriation	26	26			26	26		15% du montant des indemnités de réemploi
	Frais d'acquisitions Taxes foncières	141 30	141			141 0	141 0		7% sur toutes les dépenses A101 et A103 Le poste <i>Taxes foncières</i> du bilan TCA (30k€) est imputé en I601 dans le CRACL
A105	PRESTATIONS MOUS EN ZAC					0	0	C	
A5 A501	ALEAS FONCIER ALEAS ACQUISITIONS FONCIERES (PREVIS	221 221	218 218			218 218	218 218	C	10% sur toutes les dépenses de A1 (idem TCA)
B B2	ETUDES ETUDES ENTRE PRISE D'INITIATIVE ET DO	1 053	1 221	283	170	1 315	1 484	264	
В3	ETUDES APRES TCA OU CREATION DE ZAC	1 003	1 163	283	170	1 252	1 422	259	
B301	ETUDES PROPRES SOCIÉTÉ - OPERATION Maitrise d'usage et préfiguration - TF		150 100	0	0	0	0	-150 -100	Déplacement budget COM en D101
	Maitrise d'usage et préfiguration - TO		50			0	0	-50	Déplacement budget COM en D101
B302	GÉOMÈTRE - OPERATION Géomètre TF		550 300	119 119	72 72	477 227	550 300	C	Prestations topo, géodétection, foncier, copro/ASL
202	Géomètre TO DIAGNOSTICS, ÉTUDES ET EXPERTISES SPI	ÉCTETOLIES S	250			250	250 115		
B303	Etude d'impact (dont études env. compltr	-c11140E2 - OH	60 60	65 65	15 15	101 55	115 70	55 10	
	Diag phyto Etude MEC					10 35	10 35	10 35	
B304	HQE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE - OPER	ATION	0			204	204	204	
	AMO DD - TF AMO DD - TO					109 95	109 95	109 95	
B305	ETUDES DE SOLS ET BÂTIS - OPERATION		403	98	83	470	553	150	
l	Etudes géotechniques - TF Etudes géotechniques TO		60 30			60 30	60 30	C	
	Diagnostic pollution (sols et enrobés) Diagnostic pollution - TO1		139	98	83	56	138	C	Mission TESORA commandée (TF et TO2 de la revoyure)
	Diagnostic pollution - TO3		35			35	35	0	Option pas commandée : TO1 = bhns (idem TCA) Option pas commandée : TO3 = voirie PLM (TO2 du TCA hors revoyure))
	Diagnsotic amiante sur les réseaux Diag. sur réseau Assainissement		120			120 150	120 150	0 150	
	ALEAS ETUDES	50	58			63	63	4	aléa étude 5%
B401 C	ALEAS SUR ETUDES (PREVISIONS UNIQUEN TRAVAUX	47 017	58 46 262	0	0	63 46 064	63 46 064	-198	
	TRAVAUX REMISE EN ETAT DES SOLS ARCHÉOLOGIE (FOUILLES ET REDEVANCES	183 27	184 27	0	0	190 33	190 33	6	
0101	Redevance archéo - TF	2,	3	, and the second	J	3	3		4780m2 - lots F1 et F2
	Redevance archéo - TO Préparation saisine DRAC		24			24 6	24 6		41735m2 - frange agricole Budget pris sur I404
C102	DÉPOLLUTION ET CONFORTEMENTSDES SO	i l	0			0	0	C	
C103 C104	TRAVAUX DE GROSSES DÉMOLITIONS NETTOYAGE ET ENTRETIEN DES SOLS	152	152			152 0	152 0	C	
C105 C2	ACTUALISATION - REVISIONS SUR TRAVAU TRAVAUX AMENAGEMENT ET DE CONSTRU	5 38 799	5 38 105	0	0	5 38 105	5 38 105	0	3% de C1 (idem TCA)
C20	TRAVAUX AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION	ON EN IMMOBII				0	0	C	
C201 C21	AVANCE REMBOURSABLE ERDF (C211 sinon TRAVAUX AMENAGEMENT ET CONSTRUCTI		38 105	0	0	38 105	38 105	0	
C211 C212	TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE CONCESSIO TRAVAUX DE SUPERSTRUCTURE (CONSTRU	2 398	2 398			2 398	2 398 0	C	
C213	TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE	35 287	34 597	0	0	34 597	34 597	C	
	Entretien du site Sécurisation du site	135 555				0	0	C	
	Travaux préparatoires TF	101	101			101	101	C	
	Travaux préparatoires TO Travaux aménagements TF	99 17 050	99 17 050			99 17 050	99 17 050	C	
	Travaux aménagements TO1 Travaux aménagements TO2	3 729 13 386	3 729 13 386			3 729 13 386	3 729 13 386	C	
	Provisions pour reprise / phasage - TF	232	232			232	232	C	
C214 C3	ACTUALISATION - REVISIONS SUR TRAVAU HONORAIRES TECHNIQUES SUR TRAVAUX	1 114 4 770	1 110 4 699	0	0	1 110 4 504	1 110 4 504	-195	3% de C2 (idem TCA)
C301	HONORAIRES DE MAITRISE D'ŒUVRE DON	3 353	3 307	0	0	3 307	3 307		10% des travaux prép et 8% C21
	MOE sur travaux préparatoires (TF) MOE sur travaux préparatoires (TO)	25 0	25 14			25 14	25 14	0	
	MOE des espaces publics (groupement) - TF	1 748 1 520	1 748 1 520			1 748 1 520	1 748 1 520	C	
	MOE des espaces publics (groupement) - TO Géomètre opération	1 520	1 520			1 520	1 520	C	Géomètre= hono prestataires dans bilan TCA, déplacé dans le poste B302 dans bilan CRACL
C302 C303	CONTROLES TECHNIQUES ORDONNANCEMENT PILOTAGE ET COORDI	600	600	n	n	0 610	0 610	10	Moyenne de 60ke/an sur l'opération
3333	OPC-IC - TF	340	340	U	Ü	350	350	10	
C304	OPC-IC - TO FRAIS DE REPRODUCTION ET PUBLICITE LI	260 EGALE	260			260 0	260 0	C	
C305	COORDINATEUR SYSTEME SECURITE INCE	NDIE				0	0		NOV des houses CCI of CCI / différent hills - TCA
C306	COORDINATEUR SECURITE PROTECTION S CSPS - TF	408 218	383 205	0	0	383 205	383 205	C	1% des travaux C1 et C2 (différent bilan TCA car tvx prép compris dans le calcul et aléas tvx pas compris dans le calcul)
C307	CSPS - TO PROGRAMMISTE SUPERSTRUCTURES	190	178			178 0	178 0	0	
	AMO TRAVAUX	408	408	0	0	204	204		AMO DD/ REC (idem TCA) > AMO DD en B304
	AMO DD REC - TF	204 109	204 109			0 109	0 109		0,5% de C21 0,5% de C21
	REC - TO	95	95			95	95	C	
	ACTUALISATION - REVISIONS SUR HONORA CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	AIKES TECHNIÇ	ioes 0			0	0	0	
	REPRISE HISTORIQUE CONTRIBUTIONS TCA ET PEP					0	0	0	
	AUTRES CONTRIBUTIONS		0			0	0		Valeur vénale (NC) - 1€
	Lot F1 "Buisson" (CDC H.>GPA>AL) Lot F2 "Langevin" (Ville>GPA>AL)		0			0 0	0		Apport en nature à l'AFL, contrepartie AAV du XX/XX/XX Apport en nature à l'AFL, contrepartie AAV du XX/XX/XX
	ALEAS TRAVAUX	3 265	3 276			3 265	3 265	-10	Sortie des dépenses d'entretien et sécurisation (poste E dans CRACL) du calcul
C601	ALEAS SUR TRAVAUX AMENAGEMENT (PRE Aléas sur travaux - TF	3 265 1 627	3 276 1 595	0	0	3 265 1 595	3 265 1 595	-10 0	8% de C1+C2 - révision prix sur travaux hors calcul
	Aléas sur travaux - TO Aléas sur Honoraires techniques - TF	1 400 129	1 379 127			1 379 121	1 379 121		8% de C1+C2 - révision prix sur travaux hors calcul 5% de C3
	Aléas sur Honoraires techniques - TO	109	108			103	103		5% de C3

Ligne	Intitulé	Bilan TCA	CRACL 2021	Engagé au	Réalisé au	Reste à réaliser	CRACL 2022	Ecart	Commentaire
				31/12/2022	31/12/2022				
	Aléas divers - TF		45			45	45		Conservation delta en aléas
	Aléas divers - TO		22			22	22		Conservation delta en aléas
D	COMMUNICATION ET DOCUMENTATION	540		1	0	694	694	154	
D1	COMMUNICATION OPERATIONNELLE	540		1	0	694	694	154	
D101	COMMUNICATION OPERATIONNELLE, CON	540	540	1	0	694	694	154	Montants du bilan TCA (1% du CA)
	Communication TF	400	400	1	0	100	100	-300	Budget COM
	Concertation Uba transitoire et préfiguration	r - TF			0	400	400	400	Budget concertation + maitrise d'usage et préfig. (provient de B303)
	Communication MEC du PLU				0	4	4		Concertation MEC
	Concertation / communication - TO	140	140			140	140	0	
	Concertation Uba transitoire et préfiguration				0	50	50	50	Budget concertation + maitrise d'usage et préfig. (provient de B303)
D102	COMMUNICATION EXTERNE REVENTILEE				_	0	0	0	
F	GESTION FONCIERE ET IMMOBILIERE	(690	8	R	682	690	0	
E1	GESTION FONCIERE ET IMMOBILIERE OPER		690	8	8	682	690	0	
E101			030	Ü	0	002	030	0	
	FLUIDES (EAU, ELECTRICITE,GAZ,)					0	0	0	
E102	CHARGES DE COPROPRIETE	l 		_	_			0	
E103	TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT DE RÉNC	JVATION I	135	0	U	135	135	0	
	Entretien - TF		75			75	75	0	
	Entretien - TO		60			60	60	0	
E104	GARDIENNAGE OPERATION		555	8	8	547	555	0	
	Gardiennage - TF		325	8	8	317	325	0	
	Gardiennage - TO		230			230	230	0	
E105	TRAVAUX DE MISE EN SÉCURITÉ					0	0	0	
E106	ENTRETIEN D'ESPACES VERTS					0	0	0	
E107	FRAIS DE DEMENAGEMENT LOCATAIRES					0	0	0	
Н	MOYENS GENERAUX	C				0	0	0	
I	FRAIS GÉNÉRAUX EXTERNES AUTRES	150	80	5	5	69	74	-6	
I1	ANNONCES ET CONSEILS			5	5	18	23	23	
I10	FRAIS ANNONCES ET CONSEILS JURIDIQUE	-S		5	5	18	23	23	
I101	ANNONCES (DONT REVENTILEES)	ĺ				0	0		
I102	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX					0	0		
I102	ASSISTANCE ET CONSEIL JURIDIQUE					18	23	23	
I2	ASSURANCES			3	J	10	23	23	
						0	0	0	
13	FRAIS DE COMMERCIALISATION	450				0	0	0	
I4	AUTRES FRAIS DIVERS	150	50	0	U	21	21	-29	
1402	PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES					0	0	0	
1403	CHARGES DIVERSES DE GESTION (65)					0	0	0	
1404	DIVERSES AUTRES PRESTATIONS (62)	150		0	0	21	21		Autres frais (assurances, frais juridiques,)
	Autres frais (assurances,) - TF	40	40			11	11	-29	Utilisation du budget de 10,9K pour saisine DRAC (C101 : 6,2K) + Avocat (I103 : 4,7K)
	Autres frais (assurances,) - TO	10				10	10	0	
	Gestion foncière et immobilière (copropriété	100	0			0	0	0	Poste en B302 dans bilan CRAC
15	DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS					0	0	0	
16	IMPÔTS ET TAXES ASSIMILES		30			30	30	0	
160	IMPOTS ET TAXES EN OPERATIONS		30			30	30	0	
I601	IMPÔTS FONCIERS		30			30	30	0	
1602	AUTRES IMPÔTS ET TAXES EN OPERATIONS	S				0	0	0	
	TVA					0	0	0	
17	CHARGES FINANCIERES					0	0	0	
	CHARGES EXCEPTIONNELLES					0	0	0	
1	AUTRES DÉPENSES	3 964	3 964	477	477	3 682	4 159	195	
L1	DOTATIONS OPERATIONNELLES	3.904	3 904	4//	4//	3 082	7 159	195	
	DOTATIONS OPERATIONNELLES DOTATION PROVISIONS CLIENTS DOUTEUX	\ \				0	0	0	
L102			2.0	,		0	Ü	0	
L4	CHARGES CALCULEES	3 964		477	477		4 159	195	
	REMUNERATION DES FONDS PROPRES	1 082		4	4	1 255	1 259		Frais financiers internes en cours de calcul par la DF
L401	FRAIS FINANCIERS INTERNES	1 082		4	4	1 255	1 259	177	
L41	FRAIS INTERNES	2 882	2 882	473	473	2 427	2 900	18	Objectif: atteindre 2 882 359

Ligne	Intitulé	Bilan TCA	CRACL 2021	Engagé au 31/12/2022	Réalisé au 31/12/2022	Reste à réaliser	CRACL 2022	Ecart	Commentaire
	RECETTES	55 159	55 159	11 772	1 175	54 121	55 296	137	
В	CESSIONS	0	0			0	0	0	
B1	LOGEMENTS	0	0			0	0	0	
B10	LIBRE	0	0			0	0	0	
B100	REPRISES SIGO/COBYS NON RÉPARTIES (LO	OGEMENT)				0	0	0	
B101	LOGEMENT LIBRE COLLECTIF	0	0			0	0	0	Renseigner la valeur vénale (NC)
	Lot F1 "Buisson" (CDCH>GPA>AFL)	0	0			0	0	0	AAV à l'euro symbolique - contrepartie en C503
	Lot F2 "Langevin" (Ville>GPA>AFL)	0	0			0	0	0	AAV à l'euro symbolique - contrepartie en C503
B102	LOGEMENT LIBRE INDIVIDUEL					0	0	0	
B103	LOGEMENT LIBRE LOT À BATIR					0	0	0	
B111	LOGEMENT SOCIAL COLLECTIF					0	0	0	
B112	LOGEMENT SOCIAL INDIVIDUEL					0	0	0	
B121	LOGEMENT INTERMÉDIAIRE COLLECTIF					0	0	0	
B122	LOGEMENT INTERMÉDIAIRE INDIVIDUEL					0	0	0	
B131	LOGEMENT LIBRE GÉRÉ					0	0	0	
B132	LOGEMENT SOCIAL GÉRÉ					0	0	0	
B2	TERTIAIRE					0	0	0	
В3	AUTRES CESSIONS					0	0	0	
B4	ALEAS SUR CESSIONS					0	0	0	
D	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	55 159	55 159	11 772	1 175	54 121	55 296		Ecart = AESN et Cmplt Ville pour MEC
D1	SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS	29 237	29 237	20	0	33 907	33 907	4 670	
D10	ETAT ET COLLECTIVITES PUBLIQUES	4 480	4 480	0	0	4 480	4 480	0	
D101	SUBVENTIONS ETAT MIN. LOGEMENT (TUT	ELLE)				0	0	0	
D102	SUBVENTIONS ETAT AUTRES MINISTERES					0	0	0	
D103	SUBVENTIONS REGION	2 280	2 280			2 280	2 280	0	Montant renseigné dans FAT 2021
D104	SUBVENTIONS DEPARTEMENTS	2 200	2 200			2 200	2 200	0	Montant renseigné dans FAT 2021
	Au titre du NPNRU	220	220			220	220	0	au titre du NPNRU
	Participation travaux CD95 - TF	577	577			577	577	0	part estimée du CD 95 pour les travaux d'espaces publics de la TF à réaliser
	Participation travaux CD95 - TO	1 403	1 403			1 403	1 403	0	part estimée du CD 95 pour les travaux d'espaces publics des TO à réaliser
D105	SUBVENTIONS COMMUNES ET GROUPEMEN	IT COMMUNES				0	0	0	
	ORGANISMES PUBLICS ET AUTRES	24 758	24 758	20	0	29 427	29 427	4 670	
D111	SUBVENTIONS ANRU	11 000	11 000	0	0	15 590	15 590		Revoyure ANRU 2021
	Subvention ANRU (bilan TCA)	11 000	11 000			11 000	11 000		Convention ANRU
	Subvention ANRU - Revoyure (post TCA)					4 590	4 590	4 590	Revoyure ANRU 2021
D112	SUBVENTIONS ADEME		0			0	0	0	
D113	SUBVENTIONS ANAH		0			0	0	0	
D114	SUBVENTIONS UNION EUROPEENNE (FEDER	1	0			0	0	0	
D115	SUBVENTIONS AUTRES ORG. PUBLICS DON	13 758		20	0	13 837	13 837		AESN
	Participation VOH (TO)	1 815	1 815			1 815	1 815		Concerne la TO 2
	Participation BHNS (TO)	2 498	2 498			2 498	2 498		Pour mémoire : concerne la TO1
	Participation SIAH (TO)	4 260	4 260			4 260	4 260		Part estimée du SIAH dans le tableau des estimations de la Ville pour les travaux
	Participation SIAH (TF)	5 184	5 184			5 184	5 184		Part estimée du SIAH dans le tableau des estimations de la Ville pour les travaux
	AESN			20		20	20		AESN
L	Contribution Bailleurs et Agence de l'eau pou					60	60	60	40% - Estimation restant à préciser
D116	CONTRIBUTIONS ORGANISMES PRIVES (RB		-			0	0	0	
D117	REMBOURSEMENT TRAVAUX ET AUTRES PR					0	0	0	
D2	PARTICIPATIONS	25 922		11 752	1 175	20 214	21 389	-4 533	
D201	PARTICIPATION D'EQUILIBRE DU CONCEDA			11 752	1 175	20 214	21 389	-4 533	
	Partcipation d'équilibre Ville - TF TCA	11 752		11 752	1 175	10 577	11 752		Versement annualisé fixé dans TCA (1 175 170 €/an)
	Participation d'équilibre Ville - Complément p					57	57		Devis en cours de validation
2202	Participation d'équilibre Ville - TO TCA	14 170	14 170			9 580	9 580	-4 590	Equilibre du bilan
D202	APPORT EN NATURE / COLLECTIVITES LOCALES	l.	1.50			0	0	0	
D203	RACHAT D'EQUIPEMENTS PUBLICS / COLLEC	CITATLES FOCA	ALES			l ⁰	0	0	1

Ligne	Intitulé RESULTAT D'EXPLOITATION	Bilan TCA	CRACL 2021	Engagé au 31/12/2022 10 999	Réalisé au 31/12/2022 516	Reste à réaliser	CRACL 2022	2021	2022	2023		2025	2026		Au délà	Bilan -271	Ecart -27	Commentaire
A A1	DEPENSES ACQUISITIONS ACQUISITIONS AMENAGEMENT	55 159 2 435 2 214	2 402 2 184	773 0 0	659 0 0	2 402 2 184	55 567 2 402 2 184	51	608	877	241 219	2 162 1 965	8 993	10 577	24 870	55 567 2 402 2 184	408	
A101	ACQUISITIONS Copropriétés - TF Copropriétés - TO Foncier non bâti privé (CASINO)	1 847	1 847 880 250			1 847 880 250 189	1 847 880 250				185 88 25	1 662 792 225 170				1 847 880 250 189	(7 6770m2 - 130e/m2 1923 m2 - 130e/m2 1891 m2 - 100e/m2
	Foncier non bâti privé - TF Foncier non bâti privé - TO Foncier bâti privé - TF		7 1 23			7 1 23	7 1 23				1 0 2	6 1 20				7 1 23	(894 m2 - 8e/m2 1120 m2 - 8e/m2 81 m2 - 280e/m2
	Foncier ICADE Foncier bailleur (VOh/CDC) - TF Foncier bailleurs (VOH/CDC) - TO		25 388 18			25 388 18	25 388 18				2 39 2	22 349 16				25 388 18	(1706m2 - 14,58e/m2 19398m2 - 20e/m2 902 m2 - 20e/m2
A102	Foncier VOH (agriculture urbaine) Foncier privé (agriculture urbaine) INDEMNITÉS D'ÉVICTIONS		66			0 66 0	0 66 0				7	59				0 66 0		62756m2 8261m2 - 8e/m2
A103	FRAIS ANNEXES SUR ACQUISITION Indemnité de réemploi (DUP) Frais judiciaires d'expropriation	367 170 26	170 26			337 170 26	337 170 26				34 17 3	303 153 23				337 170 26	(Indemnités de réemploi (15%), Frais judiciaires (12%) et Frais d'acquisition (7%) 12% des dépenses d'acquisitions sur privés 15% du montant des indemnités de réemploi
A105	Frais d'acquisitions Taxes foncières PRESTATIONS MOUS EN ZAC	141 30				141 0 0	141 0 0				14	127				141 0 0	(7% sur toutes les dépenses A101 et A103 Le poste <i>Taxes foncières</i> du bilan TCA (30KE) est imputé en 1601 dans le CRACL
A501 B	ALEAS FONCIER ALEAS ACQUISITIONS FONCIERES (PREVIS ETUDES ETUDES ENTRE PRISE D'INITIATIVE ET DO	1 053	218 1 221	283	170	218 218 1 315	218 218 1 484		170	314	22 22 486	197 197 179	131	86	118	218 218 1 484	264	10% sur toutes les dépenses de A1 (idem TCA)
B3 B301	ETUDES APRES TCA OU CREATION DE ZAC ETUDES PROPRES SOCIÉTÉ - OPERATION Maitrise d'usage et préfiguration - TF			283 0	170 0	1 252 0	1 422 0 0	0	170 0	299 0	463 0	171 0	125 0	81 0	113 0	1 422 0 0	259 -150 -100	
B302	Maitrise d'usage et préfiguration - TO GÉOMÈTRE - OPERATION Géomètre TF		50 550 300	119 119	72 72	0 477 227	0 550 300		72 72	84 84	143 43	90 40	70 20	50 20	40 20	0 550 300	-50	Déplacement budget COM en D101 Prestations topo, géodétection, foncier, copro/ASL
B303	Géomètre TO DIAGNOSTICS, ÉTUDES ET EXPERTISES SP Etude d'impact (dont études env. compitr	ÉCIFIQUES - OI	250 60 60	65 65	15 15	250 101 55	250 115 70		15 15	84 55	100 16	50 1	50 0	30 0	20 0	250 115 70	55	
B304	Diag phyto Etude MEC HQE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE - OPER AMO DD - TF	RATION	0			10 35 204 109	10 35 204 109	0	0	5 24 15	5 11 30	1 30	25	31 15	73 29	10 35 204 109	10 35 204 109	
B305	AMO DD - TO ETUDES DE SOLS ET BÂTIS - OPERATION Etudes géotechniques - TF		403	98	83	95 470	95 553	0	83	116	15 15 274	10 50	10 30	16 0	43 0	95 553	95 150	
Ì	Etudes géotechniques TO Diagnostic pollution (sols et enrobés) Diagnostic pollution - TO1		30 139 19	98	83	30 56 19	30 138 19		83	26	30 10 19	10	10			30 138 19		Mission TESORA commandée (TF et TO2 de la revoyure) Option pas commandée : TO1 = bhns (idem TCA)
	Diagnostic pollution - TO3 Diagnsotic amiante sur les réseaux Diag. sur réseau Assainissement		35 120			35 120 150	35 120 150			90	35 60 60	40	20			35 120 150	150 150	Option pas commandée : TO3 = voirie PLM (TO2 du TCA hors revoyure))
B4 B401 C	ALEAS ETUDES ALEAS SUR ETUDES (PREVISIONS UNIQUED TRAVAUX TRAVAUX REMISE EN ETAT DES SOLS	50 MENT) 47 017 183	58 58 46 262 184	0	0	63 63 46 064 190	63 63 46 064 190		0	15 15 192	23 23 753 33		6 6 8 327 105	4 4 9 987	6 6 22 307	63 63 46 064 190	-198	aléa étude 5%
C101	ARCHÉOLOGIE (FOUILLES ET REDEVANCES Redevance archéo - TF Redevance archéo - TO			0	0	33 3 24	33 3 24				32 3 24	1	0			33 3 24		4780m2 - lots F1 et F2 41735m2 - frange agricole
C102 C103	Préparation saisine DRAC DÉPOLLUTION ET CONFORTEMENTSDES SO TRAVAUX DE GROSSES DÉMOLITIONS	DLS 152	0 152			6 0 152	6 0 152				5	1 50	102			6 0 152	((Budget pris sur 1404
C104 C105 C2	NETTOYAGE ET ENTRETIEN DES SOLS ACTUALISATION - REVISIONS SUR TRAVAL TRAVAUX AMENAGEMENT ET DE CONSTRU	38 799		0	0	0 5 38 105	0 5 38 105				1	2 3 438	3 6 976	8 612	19 079	5 38 105	(3% de C1 (idem TCA)
C20 C201 C21 C211	TRAVAUX AMENAGEMENT ET CONSTRUCTI AVANCE REMBOURSABLE ERDF (C211 sinor TRAVAUX AMENAGEMENT ET CONSTRUCTI TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE CONCESSIO	n) 38 799	38 105	0	0	0 38 105 2 398	0 38 105 2 398					3 438 240	6 976 480	8 612 719	19 079 959	38 105 2 398	(
C212 C213	TRAVAUX DE SUPERSTRUCTURE (CONSTRU TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE Entretien du site		34 597	0	0	0 34 597 0	0 34 597 0					3 098	6 294	7 641	17 564	34 597 0	(
	Sécurisation du site Travaux préparatoires TF Travaux préparatoires TO	555 101 99	101 99			0 101 99	0 101 99					20 15	50 39	21 39	10 5	0 101 99	(
	Travaux aménagements TF Travaux aménagements TO1 Travaux aménagements TO2 Provisions pour reprise / phasage - TF	17 050 3 729 13 386 232	13 386			17 050 3 729 13 386 232	17 050 3 729 13 386 232					2 131 932	4 263 1 864	4 263 932 2 231 155	6 394 11 155	17 050 3 729 13 386 232	(
C214 C3 C301	ACTUALISATION - REVISIONS SUR TRAVAL HONORAIRES TECHNIQUES SUR TRAVAUX HONORAIRES DE MAITRISE D'ŒUVRE DON	1 114 4 770	1 110 4 699	0	0	1 110 4 504 3 307	1 110 4 504 3 307			181 121	685 580	100 701 560	203 664 468	251 673 455	556 1 600 1 123	1 110 4 504 3 307	-195	3% de C2 (idem TCA) 10% des travaux prép et 8% C21
	MOE sur travaux préparatoires (TF) MOE sur travaux préparatoires (TO) MOE des espaces publics (groupement) - TF	25 0 1 748	25 14			25 14 1 748	25 14 1 748			121	3 227	7 3 250	15 3 250	2 3 250	1 2 650	25 14 1 748	(
C302	MOE des espaces publics (groupement) - TO Géomètre opération CONTROLES TECHNIQUES	1 520 60				1 520 0 0	1 520 0 0				350	300	200	200	470	1 520		Géomètre= hono prestataires dans bilan TCA, déplacé dans le poste B302 dans bilan CRACL
C303	ORDONNANCEMENT PILOTAGE ET COORDI OPC-IC - TF OPC-IC - TO FRAIS DE REPRODUCTION ET PUBLICITE LI	340 260	340	0	0	610 350 260	610 350 260		0	60 60	95 35 60	90 40 50	90 40 50	90 40 50	185 135 50	610 350 260	10 10	Moyenne de 60ke/an sur l'opération
C305 C306	COORDINATEUR SYSTEME SECURITE INCE COORDINATEUR SECURITE PROTECTION S CSPS - TF	NDIE	1	0	0	0 383 205	0 383 205				0	35 25	71 51	86 53	191 76	383 205	(1% des travaux C1 et C2 (différent bilan TCA car tvx prép compris dans le calcul et aléas tvx pas compris dans le calcul)
C307 C308	CSPS - TO PROGRAMMISTE SUPERSTRUCTURES AMO TRAVAUX	190 408		0	0	178 0 204	178 0 204	0	0	0	10	10 16	20 35	33 41	115 101	178 204	((-205	AMO DD/ REC (idem TCA) > AMO DD en B304
	AMO DD REC - TF REC - TO	204 109 95	109 95			0 109 95	0 109 95				5 5	10 6	25 10	25 16	44 57	0 109 95		0,5% de C21 0,5% de C21
C310 C5 C501 C502	ACTUALISATION - REVISIONS SUR HONOR. CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS REPRISE HISTORIQUE CONTRIBUTIONS TCA ET PEP	anes reuhnio	0			0 0 0	0 0 0							0		0	(
C503	AUTRES CONTRIBUTIONS Lot F1 "Buisson" (CDC H.>GPA>AL) Lot F2 "Langevin" (Ville>GPA>AL)		0 0 0			0	0							0 0 0		0 0 0	(Valeur vénale (NC) - 1€ Apport en nature à l'AFL, contrepartie AAV du XX/XX/XX Apport en nature à l'AFL, contrepartie AAV du XX/XX/XX Apport en nature à l'AFL, contrepartie AAV du XX/XX/XX
C6 C601	ALEAS TRAVAUX ALEAS SUR TRAVAUX AMENAGEMENT (PRE Aléas sur travaux - TF Aléas sur travaux - TO	1 627	1 595	0	0	3 265 3 265 1 595	3 265 3 265 1 595		0	11 11 0	36 36 0	306 306 195	583 583 398	702 702 413	1 628 1 628 589	3 265 3 265 1 595	-10 (8% de C1+C2 - révision prix sur travaux hors calcul
	Aléas sur travaux - TO Aléas sur Honoraires techniques - TF Aléas sur Honoraires techniques - TO Aléas divers - TF	1 400 129 109	127			1 379 121 103 45	1 379 121 103 45		0	9 3	13 20	17 18	152 19 14	256 19 15	893 45 34 45	1 379 121 103 45	-6 -5	8% de C1+C2 - révision prix sur travaux hors calcul 5% de C3 5% de C3 Conservation delta en aléas
D	Aléas divers - TO COMMUNICATION ET DOCUMENTATION COMMUNICATION OPERATIONNELLE	540 540		1	0	22 694 694	22 694 694		0	23 23	108 108	117 117	117 117	87 87	22 244 244	22 694 694	154 154	Conservation delta en aléas
D101	COMMUNICATION OPERATIONNELLE, CON- Communication TF Concertation Uba transitoire et préfiguration	400	540 400	1	0 0 0	694 100 400	694 100 400		0	23 5 15	108 13 64	117 13 64	117 13 64	87 13 44	244 45 149	694 100 400	-300 400	Montants du bilan TCA (1% du CA) Budget COM Budget concertation + maitrise d'usage et préfig. (provient de B303) Concertation MEC
D102	Communication MEC du PLU Concertation / communication - TO Concertation Uba transitoire et préfiguration COMMUNICATION EXTERNE REVENTILEE	140 n - TO	140		0	4 140 50 0	4 140 50 0			3	20 10	30 10	30 10	20 10	40 10	4 140 50 0	(Concertation MEC Budget concertation + maîtrise d'usage et préfig. (provient de B303)
E E1 E101	GESTION FONCIERE ET IMMOBILIERE GESTION FONCIERE ET IMMOBILIERE OPER FLUIDES (EAU, ELECTRICITE,GAZ,)	0	690 690	8	8	682 682 0	690 690		8	10 10	117 117	105 105	105 105	105 105	240 240	690 690	(
E102 E103	CHARGES DE COPROPRIETE TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT DE RÉNO Entretien - TF	OVATION	135 75	0	0	0 135 75	0 135 75				35 10	15 10	15 10	15 10	55 35	135 75	(
E104	Entretien - TO GARDIENNAGE OPERATION Gardiennage - TF Gardiennage - TO		60 555 325 230	8	8	60 547 317 230	60 555 325 230		8	10 10	25 82 42 40	50 40	50 40	5 90 50 40	20 185 115 70	60 555 325 230	(
E105 E106 E107	TRAVAUX DE MISE EN SÉCURITÉ ENTRETIEN D'ESPACES VERTS FRAIS DE DEMENAGEMENT LOCATAIRES		230			0 0 0	0 0				-10	40	-10	-10	70	230	(
H I I1	MOYENS GENERAUX FRAIS GÉNÉRAUX EXTERNES AUTRES ANNONCES ET CONSEILS	0 150	80	5	5	0 69 18	0 74 23		5	10 5	15 5	14 4	10 2	10 2	10 0	74 23	(-6 2:	
I10 I101 I102 I103	FRAIS ANNONCES ET CONSEILS JURIDIQUE ANNONCES (DONT REVENTILEES) FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX ASSISTANCE ET CONSEIL JURIDIQUE	ES		5	5	18 0 0	23 0 0 23		5	5	5	4	2	2	0	23	23	
12 13 14	ASSISTANCE ET CONSEIL JURIDIQUE ASSURANCES FRAIS DE COMMERCIALISATION AUTRES FRAIS DIVERS	150	50	5	5	18 0 0	23 0 0 21		5	5	5	4	2	2		23	23 ((-29	
1402 1403	PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES CHARGES DIVERSES DE GESTION (65)		30	0	0	0	0			3	3	3	3	3		21	(

 $\it NB$: Montants renseignés en $\it k$ $\it \in$ HT dans ce tableau

																		,
Ligne	Intitulé	Bilan TCA	CRACL 2021	Engagé au	Réalisé au	Reste à réaliser	CRACL 2022									Bilan	Ecart	Commentaire
				31/12/2022	31/12/2022			2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Au délà			
1404	DIVERSES AUTRES PRESTATIONS (62)	150	50	0	(21	21			5	5	5	3	3	0	21	-29	Autres frais (assurances, frais juridiques,)
	Autres frais (assurances,) - TF	40	40			11	11			3	3	3	1	1		11	-29	Utilisation du budget de 10,9K pour saisine DRAC (C101 : 6,2K) + Avocat (I103 : 4,7K)
	Autres frais (assurances,) - TO	10	10			10	10			2	2	2	2	2		10	(
	Gestion foncière et immobilière (copropriété	100	0			0	0									0	(Poste en B302 dans bilan CRAC
15	DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS					0	0										(
16	IMPÔTS ET TAXES ASSIMILES		30			30	30				5	5	5	5	10	30	(
160	IMPOTS ET TAXES EN OPERATIONS		30			30	30				5	5	5	5	10	30	(
I601	IMPÔTS FONCIERS		30			30	30				5	5	5	5	10	30	(
1602	AUTRES IMPÔTS ET TAXES EN OPERATIONS	S				0	0										(
162	TVA					0	0										(
17	CHARGES FINANCIERES					0	0										(
18	CHARGES EXCEPTIONNELLES					0	0										(
L	AUTRES DÉPENSES	3 964	3 964	477	477	3 682	4 159	51	426	328	446	350	303	304	1 951	4 159	195	
L1	DOTATIONS OPERATIONNELLES					0	0										(
L102	DOTATION PROVISIONS CLIENTS DOUTEUX	(0	0										(
L4	CHARGES CALCULEES	3 964	3 964	477	477	3 682	4 159	51	426	328	446	350	303	304	1 951	4 159	195	
L40	REMUNERATION DES FONDS PROPRES	1 082	1 082	4	4	1 255	1 259	0	4	5	0	0	0	11	1 239	1 259	177	Frais financiers internes en cours de calcul par la DF
L401	FRAIS FINANCIERS INTERNES	1 082	1 082	4	. 4	1 255	1 259	0	4	5				11	1 239	1 259	177	
L41	FRAIS INTERNES	2 882	2 882	473	473	2 427	2 900	51	422	323	446	350	303	293	712	2 900	18	Objectif: atteindre 2 882 359

 $\it NB$: Montants renseignés en $\it k$ $\it \in$ HT dans ce tableau

Ligne	Intitulé	Bilan TCA	CRACL 2021	Engagé au 31/12/2022	Réalisé au 31/12/2022	Reste à réaliser	CRACL 2022	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Au délà	Bilan	Ecart	Commentaire
	RECETTES	55 159	55 159	11 772	1 175	54 121	55 296		1 175	4 354	3 340	6 369	6 166	7 173	26 720	55 296	137	
В	CESSIONS	0	0			0	0							0		0	(
B1	LOGEMENTS	0	0			0	0							0		0	(
B10	LIBRE	0	0			0	0							0		0	(
B100	REPRISES SIGO/COBYS NON RÉPARTIES (LC	GEMENT)				0	0										(
B101	LOGEMENT LIBRE COLLECTIF	0	0			0	0							0		0	(Renseigner la valeur vénale (NC)
	Lot F1 "Buisson" (CDCH>GPA>AFL)	0	0			0	0							0		0	(AAV à l'euro symbolique - contrepartie en C503
	Lot F2 "Langevin" (Ville>GPA>AFL)	0	0			0	0							0		0	(AAV à l'euro symbolique - contrepartie en C503
B102	LOGEMENT LIBRE INDIVIDUEL					0	0										(
B103	LOGEMENT LIBRE LOT À BATIR					0	0										(
B111	LOGEMENT SOCIAL COLLECTIF					0	0										(
B112	LOGEMENT SOCIAL INDIVIDUEL					0	0										(
B121	LOGEMENT INTERMÉDIAIRE COLLECTIF					0	0										(
B122	LOGEMENT INTERMÉDIAIRE INDIVIDUEL					0	0										(
B131	LOGEMENT LIBRE GÉRÉ					0	0										(
B132	LOGEMENT SOCIAL GÉRÉ					0	0										(
B2	TERTIAIRE					0	0										(
B3	AUTRES CESSIONS					0	0										(
B4	ALEAS SUR CESSIONS					0	0										(
D	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	55 159	55 159	11 772	1 175	54 121	55 296		1 175	4 354	3 340	6 369	6 166	7 173	26 720	55 296		Ecart = AESN et Cmplt Ville pour MEC
D1	SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS	29 237	29 237	20	0	33 907	33 907		0	3 138	951	3 995	3 794	4 800	17 229	33 907	4 670	
	ETAT ET COLLECTIVITES PUBLIQUES	4 480	4 480	0	0	4 480	4 480					799	181	583	2 916	4 480	(
	SUBVENTIONS ETAT MIN. LOGEMENT (TUTE	LLE)				0	0										(
	SUBVENTIONS ETAT AUTRES MINISTERES					0	0										(
D103	SUBVENTIONS REGION	2 280	2 280			2 280	2 280					684			1 596	2 280		Montant renseigné dans FAT 2021
D104	SUBVENTIONS DEPARTEMENTS	2 200	2 200			2 200	2 200					115	181	583	1 320	2 200	(Montant renseigné dans FAT 2021
	Au titre du NPNRU	220	220			220	220						66		154	220	(au titre du NPNRU
	Participation travaux CD95 - TF	577	577			577	577					115	115	115	231	577	(part estimée du CD 95 pour les travaux d'espaces publics de la TF à réaliser
	Participation travaux CD95 - TO	1 403	1 403			1 403	1 403							468	935	1 403	(part estimée du CD 95 pour les travaux d'espaces publics des TO à réaliser
	SUBVENTIONS COMMUNES ET GROUPEMEN					0	0										(
D11	ORGANISMES PUBLICS ET AUTRES	24 758	24 758	20	0	29 427	29 427			3 138	951	3 196		4 217	14 313	29 427	4 670	
D111	SUBVENTIONS ANRU	11 000	11 000	0	0	15 590	15 590			3 118	891	891	891	891	8 909	15 590	4 590	Revoyure ANRU 2021
	Subvention ANRU (bilan TCA)	11 000	11 000			11 000	11 000			2 200	629	629	629	629	6 286	11 000	(Convention ANRU
L	Subvention ANRU - Revoyure (post TCA)					4 590	4 590			918	262	262	262	262	2 623	4 590	4 590	Revoyure ANRU 2021
	SUBVENTIONS ADEME		0			0	0									0	(
	SUBVENTIONS ANAH		0			0	0									0	(
	SUBVENTIONS UNION EUROPEENNE (FEDER		0	20		42.027	0			20		2 205	2 724	2 226	F 404	42.027	(APPOLI
D115	SUBVENTIONS AUTRES ORG. PUBLICS DON	13 758	13 757	20	0	13 837	13 837			20	60	2 305	2 721	3 326	5 404	13 837		AESN
	Participation VOH (TO)	1 815 2 498	1 815 2 498			1 815 2 498	1 815 2 498					416	833	605 833	1 210 416	1 815 2 498		Concerne la TO 2 Pour mémoire : concerne la TO1
	Participation BHNS (TO)					2 498 4 260	2 498 4 260					416 852		853 852	1 704			
	Participation SIAH (TO)	4 260 5 184	4 260										852 1 037	1 037	2 074	4 260 5 184		Part estimée du SIAH dans le tableau des estimations de la Ville pour les travaux
	Participation SIAH (TF) AESN	5 18 4	5 184	20		5 184	5 184			20		1 037	1 03/	1 03/	2 0/4	5 184	30	Part estimée du SIAH dans le tableau des estimations de la Ville pour les travaux AESN
	AESN Contribution Bailleurs et Agence de l'eau pou	r Dina Conf	nitá.	20		20	20			20	60					20 60		AESN 40% - Estimation restant à préciser
D116	CONTRIBUTIONS ORGANISMES PRIVES (RBS					00	60				30					60	00	no /o - Estimation restant a preciser
	REMBOURSEMENT TRAVAUX ET AUTRES PRO					0	0										,	
D2	PARTICIPATIONS	25 922	25 922	11 752	1 175	20 214	21 389		1 175	1 215	2 389	2 374	2 373	2 373	9 491	21 389	-4 533	
D201	PARTICIPATION D'EQUILIBRE DU CONCEDA	25 922	25 922	11 752		20 214	21 389		1 175	1 215	2 389	2 374	2 373	2 373	9 491	21 389	-4 533	
	Partcipation d'équilibre Ville - TF TCA	11 752	11 752	11 752	1 175	10 577	11 752		1 175	1 175	1 175	1 175	1 175	1 175	4 701	11 752	7 55.	Versement annualisé fixé dans TCA (1 175 170 €/an)
	Partcipation d'équilibre Ville - Complément po	· ·				57	57	0	0	40	16	1	0	0	0	57	57	Devis en cours de validation
	Participation d'équilibre Ville - TO TCA	14 170				9 580	9 580				1 198	1 198	1 198	1 198	4 790	9 580		Equilibre du bilan
	APPORT EN NATURE / COLLECTIVITES LOCA					0	0										(
D203	RACHAT D'EQUIPEMENTS PUBLICS / COLLEC	TIVITES LOCA	LES			0	0										(

Ligne	Intitulé	Bilan TCA	CRACL 2021	Engagé au	Réalisé au	Reste à	CRACL 2022	Ecart	Commentaire
	RESULTAT D'EXPLOITATION	-1	-1	31/12/2022 10 999			509		
A	DEPENSES ACQUISITIONS	31 014 1 984	31 014 1 957	773 0	659	29 983 1 956	30 642 1 956	-372 0	Le poste Taxes foncières du bilan TCA (25K pour la TF) est imputé en I601 dans le CRACL
A1 A101	ACQUISITIONS AMENAGEMENT ACQUISITIONS	1 804 1 512	1 779 1 512	0		1 779 1 512	1 779 1 512	0	
AIUI	Copropriétés - TF	880	880			880	880		6770m2 - 130e/m2
	Foncier non bâti privé (CASINO) Foncier non bâti privé - TF	189 7	189 7			189 7	189 7		1891 m2 - 100e/m2 894 m2 - 8e/m2
	Foncier bâti privé - TF Foncier ICADE	23 25	23 25			23	23 25		81 m2 - 280e/m2 1706m2 - 14,58e/m2
	Foncier bailleur (VOh/CDC) - TF	388	388			388	388	0	19398m2 - 20e/m2
A103	FRAIS ANNEXES SUR ACQUISITION Indemnité de réemploi (DUP)	292 132	267 132			267 132	267 132		Indemnités de réemploi (15%), Frais judiciaires (12%) et Frais d'acquisition (7%) 12% des dépenses d'acquisitions sur privés
	Frais judiciaires d'expropriation	20	20			20	20	0	15% du montant des indemnités de réemploi
	Frais d'acquisitions Taxes foncières	115 25	115			115 0	115 0		7% sur toutes les dépenses A101 et A103 Le poste <i>Taxes foncières</i> du bilan TCA (30ké dont 25K pour la TF) est imputé en I601 dans le CRACL
A5 A501	ALEAS FONCIER ALEAS ACQUISITIONS FONCIERES (PREVISIONS UNIQUEMENT)	180 180	178 178	0		178 178	178 178		10% sur toutes les dépenses de A1 (idem TCA) Ecart correspondant à 10% du Poste Taxes foncières TF
B B2	ETUDES ETUDES ENTRE PRISE D'INITIATIVE ET DOSSIER CREATION ZAC ET A	686	818	283	170	864	1 034	216	
В3	ETUDES APRES TCA OU CREATION DE ZAC	654	779	283	170	823	993		Intègre AMO DD (109k) mais Déplacement Maitrise d'usage et préfig. En C301 (-100k)
B301 B302	ETUDES PROPRES SOCIÉTÉ - OPERATION GÉOMÈTRE - OPERATION		100 300	119	72	0 227	0 300		Maitrise d'usage et préfiguration - Déplacement budget COM en D101 prestations topo, géodétections, fonciers et accompagnement copro/asl
B303	DIAGNOSTICS, ÉTUDES ET EXPERTISES SPÉCIFIQUES - OPERATION Etude d'impact dont études env. compitr		60	65 65	15 15	101 55	115 70	55 10	Etudes impacts, diag phyto et EE MEC
22-2300	Diag phyto		00	03	15	10	10	10	
B304	Etudes MEC HQE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE - OPERATION					35 109	35 109	35 109	AMO DD - déplacement du poste C308 (109K)
Page	AMO DD		210	00	02	109	109	109	
B305	ETUDES DE SOLS ET BÂTIS - OPERATION Etudes géotechniques TF		319 60	98	83	386 60	468 60	150 0	géotechnique, pollution sols et enrobés, diag conformité
20-0029	Diag. pollution (sols et enrobés) Diag. amiante sur réseaux		139 120	98	83	56 120	138 120	0 0	
D.	Diag. conformité Ass.					150	150	150	
B4 C	ALEAS ETUDES TRAVAUX	25 282	39 24 838	0		41 24 739	41 24 739	-99	5% dans CRACL (10% dans la PFA) Déplacement AMO DD en poste B
C1 C101	TRAVAUX REMISE EN ETAT DES SOLS ARCHÉOLOGIE (FOUILLES ET REDEVANCES)	159 3	159 3	0	0	165 9	165 9		Prépa saisine DRAC - budget pris sur I404 Redevance 0,58e/m2 (idem TCA)
-	Redevance archéo - TF	3	3	Ü		3	3	0	4780m2 - lots F1 et F2
C102	Préparation saisine DRAC DÉPOLLUTION ET CONFORTEMENTSDES SOLS	3	0			0	0	0	Budget pris sur I404
C103 C104	TRAVAUX DE GROSSES DÉMOLITIONS NETTOYAGE ET ENTRETIEN DES SOLS	152	152			152 0	152 0	0 n	
C105	ACTUALISATION - REVISIONS SUR TRAVAUX REMISE EN ETAT DES SOL	5	5			5	5	0	3% de C1 (idem TCA)
C2 C20	TRAVAUX AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION TRAVAUX AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION EN IMMOBILISATIONS	20 778	20 375	0		20 378	20 375 0	0	
C21 C211	TRAVAUX AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION EN CHARGES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE CONCESSIONNAIRES (EDF, GDF)	20 778 2 398	20 375 2 398	0		20 378 2 398	20 375 2 398	0	
C212	TRAVAUX DE SUPERSTRUCTURE (CONSTRUCTIONS)						0	0	
C213	TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE Entretien du site	17 784 75	17 384			17 384	17 384 0	0	Déplacement du poste
	Sécurisation du site Travaux préparatoires TF	325 101	101			101	0 101	0	Déplacement du poste
	Travaux aménagements TF	17 050	17 050			17 050	17 050	0	
C214	Provisions pour reprise / phasage ACTUALISATION - REVISIONS SUR TRAVAUX AMENAGEMENT ET CONSTRU	232 596	232 593			232 596	232 593	0	3% de C2 (idem TCA)
C3 C301	HONORAIRES TECHNIQUES SUR TRAVAUX HONORAIRES DE MAITRISE D'ŒUVRE DONT FRAIS DE CONCOURS	2 590 1 813	2 537 1 773	0		2 437 1 773	2 437 1 773	-100	
C301	MOE sur travaux préparatoires (TF)	25	25			25	25		10% travaux préparatoires et démolitions
C302	MOE des espaces publics (groupement) - TF CONTROLES TECHNIQUES	1 748	1 748			1 748 0	1 748 0	0	8% des travaux C21 (aléas et révisions compris)
C303 C304	ORDONNANCEMENT PILOTAGE ET COORDINATION FRAIS DE REPRODUCTION ET PUBLICITE LEGALE	340	340			350	350	10	
C305	COORDINATEUR SYSTEME SECURITE INCENDIE					0	0	0	
C306 C307	COORDINATEUR SECURITE PROTECTION SANTE PROGRAMMISTE SUPERSTRUCTURES	218	205			205	205 0	0	1% des travaux C1 et C2 (différent bilan TCA car tvx prép compris dans le calcul et aléas tvx pas compris dans le calcul)
C308 C310	AMO TRAVAUX ACTUALISATION - REVISIONS SUR HONORAIRES TECHNIQUES	218	219			109	109	-110	REC uniquement (AMO DD en B304)
C5	CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS		0	0		0	0	0	
C503	AUTRES CONTRIBUTIONS Lot F1 "Buisson" (CDC H.>GPA>AL)		0			0	0		Valeur vénale (NC) - 1€ Apport en nature à l'AFL, contrepartie AAV du XX/XX/XX
C6	Lot F2 "Langevin" (Ville>GPA>AL) ALEAS TRAVAUX	1 756	0 1 767	0		0 1 762	0 1 762		Apport en nature à l'AFL, contrepartie AAV du XX/XX/XX Sortie des dépenses d'entretien et sécurisation (poste E dans CRACL) du calcul
C601	ALEAS SUR TRAVAUX AMENAGEMENT (PREVISIONS UNIQUEMENT)	1 756	1 767	· ·		1 762	1 762	-5	
	Aléas sur travaux - TF Aléas sur Honoraires techniques - TF	1 627 129	1 595 127			1 595 122	1 595 122		8% de C1+C2 - révision prix sur travaux hors calcul 5% de C3
D	Aléas divers - TF COMMUNICATION ET DOCUMENTATION	400	45 400	1	.0	67 504	45 504	0 104	Conservation delta en aléas
D1	COMMUNICATION OPERATIONNELLE	400	400	1	0	504	504	104	Ecart lié à l'ajout de la ligne B303 de 100K (maitrise d'usage) + 3,5K pour COM de la MEC
D101	COMMUNICATION OPERATIONNELLE, CONCERTATION ET PARTICIPATION, Communication TF	400 400	400 400	1	0	504 100	504 100		Budget COM
	Concertation Uba transitoire et préfiguration Communication MEC du PLU				0	400 4	400 4		Budget concertation + maitrise d'usage et préfig. (provient de B303) Com MEC
D102	COMMUNICATION EXTERNE REVENTILEE					0	0	0	
E1	GESTION FONCIERE ET IMMOBILIERE GESTION FONCIERE ET IMMOBILIERE OPERATIONNELLE	0	400 400	8	8	392 392	400 400		Poste travaux préparatoires dans bilan TCA Poste travaux préparatoires dans bilan TCA
E101 E102	FLUIDES (EAU, ELECTRICITE,GAZ,) CHARGES DE COPROPRIETE					0 n	0 n	0 n	
E103	TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT DE RÉNOVATION		75			75	75		Poste travaux préparatoires dans bilan TCA
E104 E105	GARDIENNAGE OPERATION TRAVAUX DE MISE EN SÉCURITÉ		325	8	8	317 0	325 0	0	Poste travaux préparatoires dans bilan TCA
E106 E107	ENTRETIEN D'ESPACES VERTS FRAIS DE DEMENAGEMENT LOCATAIRES					0	0	0	
Н	MOYENS GENERAUX	0				0	0	0	
H5 I	FRAIS DE TÉLÉPHONE ET FRAIS POSTAUX FRAIS GÉNÉRAUX EXTERNES AUTRES	125	65	5	5	0 54	59	-6	
I1 I10	ANNONCES ET CONSEILS FRAIS ANNONCES ET CONSEILS JURIDIQUES			5	5	18 18	23 23	23 23	
I103	ASSISTANCE ET CONSEIL JURIDIQUE ASSURANCES			5	5	18	23		Avocat pour conseils ASL 4,7K
I3	FRAIS DE COMMERCIALISATION					0	0	0	
I4 I402	AUTRES FRAIS DIVERS PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	125	40	0	0	11 0	11 0	-29 0	
1403	CHARGES DIVERSES DE GESTION (65)					0	0	0	Autros frais (assurance frais juidinum
1404	DIVERSES AUTRES PRESTATIONS (62) Autres frais (assurances,) - TF	125 40	40 40			11 11	11 11		Autres frais (assurances, frais juridiques,) Utilisation du budget de 10,9K pour saisine DRAC (C101 : 6,2K) + Avocat (I103 : 4,7K)
15 16	DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS IMPÔTS ET TAXES ASSIMILES		25	n	n	0 25	0 25	0 n	
L	AUTRES DÉPENSES	2 536	2 536	477	477	1 473	1 950	-586	
L1 L102	DOTATIONS OPERATIONNELLES DOTATION PROVISIONS CLIENTS DOUTEUX					0	0	0	
L4 L40	CHARGES CALCULEES REMUNERATION DES FONDS PROPRES	2 536 608	2 536 608	477 4	477 4	1 473 0	1 950 4	-586 -604	Frais financiers internes - Augmentation du taux d'emprunt
L401 L41	FRAIS FINANCIERS INTERNES FRAIS INTERNES	608 1 928	608 1 928	473	473	0 1 473	4 1 946	-604	
	Temps passé MEC	1 928		0	0	18	18	18	
L411 L412	TEMPS VALORISES COUT REEL FRAIS GENERAUX (appl. coeff structure)		17 34	146 327	146 327	1 455 0	1 601 327	1 584 292	

Ligne	Intitulé	Bilan TCA	CRACL 2021	Engagé au 31/12/2022	Réalisé au 31/12/2022	Reste à réaliser	CRACL 2022	Ecart	Commentaire
	RECETTES	31 013	31 013	11 772	1 175	29 975	31 150	137	
В	CESSIONS	0	0			0	0	0	
B1	LOGEMENTS	0	0			0	0	0	
B10	LIBRE	0	0			0	0	0	
B100	REPRISES SIGO/COBYS NON RÉPARTIES (LOGEMENT)						0	0	
B101	LOGEMENT LIBRE COLLECTIF	0	0			0	0	0	Renseigner la valeur vénale (NC)
	Lot F1 "Buisson" (CDCH>GPA>AFL)	0	0			0	0	0	AAV à l'euro symbolique - contrepartie en C503
	Lot F2 "Langevin" (Ville>GPA>AFL)	0	0			0	0	0	AAV à l'euro symbolique - contrepartie en C503
B102	LOGEMENT LIBRE INDIVIDUEL					0	0	0	
B103	LOGEMENT LIBRE LOT À BATIR					0	0	0	
D	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	31 013	31 013	11 772	1 175	29 975	31 150	137	
D1	SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS	19 261	19 261	20	0	19 341	19 341	80	
D10	ETAT ET COLLECTIVITES PUBLIQUES	3 077	3 077	0	0	3 077	3 077	0	
D101	SUBVENTIONS ETAT MIN. LOGEMENT (TUTELLE)					0	0	0	
D102	SUBVENTIONS ETAT AUTRES MINISTERES					0	0	0	
D103	SUBVENTIONS REGION	2 280	2 280			2 280	2 280		Montant renseigné dans FAT 2021
D104	SUBVENTIONS DEPARTEMENTS	797	797			797	797	0	Montant renseigné dans FAT 2021
	Au titre du NPNRU	220	220			220	220	0	au titre du NPNRU
	Participation travaux CD95 - TF	577	577			577	577	0	part estimée du CD 95 pour les travaux d'espaces publics de la TF à réaliser
D105	SUBVENTIONS COMMUNES ET GROUPEMENT COMMUNES						0	0	
D11	ORGANISMES PUBLICS ET AUTRES	16 184	16 184	20	0	16 264	16 264	80	
D111	SUBVENTIONS ANRU	11 000	11 000			11 000	11 000	0	
	Subvention ANRU (bilan TCA)					11 000	11 000		Convention ANRU
	Subvention ANRU - Revoyure (post TCA)					0	0		Revoyure ANRU 2021
D112	SUBVENTIONS ADEME						0	0	
D113	SUBVENTIONS ANAH						0	0	
D114	SUBVENTIONS UNION EUROPEENNE (FEDER,)						0	0	
D115	SUBVENTIONS AUTRES ORG. PUBLICS DONT PARTICIP. EQUILIBRE ET	5 184	5 184	20	0	5 264	5 264	80	
	Participation SIAH (TF)	5 184	5 184			5 184	5 184		Part estimée du SIAH dans le tableau des estimations de la Ville pour les travaux
	AESN			20		20	20		AESN
	Contribution Bailleurs et Agence de l'eau pour Diag Conformité					60	60	60	40% - Estimation restant à préciser
D116	CONTRIBUTIONS ORGANISMES PRIVES (RBST CO-AMNGEURS, PART. CON							0	
D117	REMBOURSEMENT TRAVAUX ET AUTRES PRODUITS DE GESTION DIVERS							0	
D2	PARTICIPATIONS	11 752	11 752	11 752	1 175	10 634	11 809		Cmplt pour MEC
D201	PARTICIPATION D'EQUILIBRE DU CONCEDANT / COLLECTIVITES LOCAL	11 752	11 752	11 752	1 175	10 634	11 809	57	
	Partcipation d'équilibre Ville - TF TCA	11 752	11 752	11 752	1 175	10 577	11 752		Versement annualisé fixé dans TCA (1 175 170 €/an)
	Partcipation - Complément pour MEC du PLU					57	57	57	Devis en cours de validation
D202	APPORT EN NATURE / COLLECTIVITES LOCALES						0	0	
D203	RACHAT D'EQUIPEMENTS PUBLICS / COLLECTIVITES LOCALES						0	0	

Mathematical	Ligne	Intitulé	Bilan TCA	CRACL 2021	Engagé au 31/12/2022		Reste à Créaliser		021 202		2024				délà Bilan	Ecart	Commentaire
Column		RESULTAT D'EXPLOITATION DEPENSES	31 01	1 1 4 31 014	77		29 983	509 30 642									
1 May	A	ACQUISITIONS	1 98	1 957			1 956	1 956			196	1 761			1 95		
Mathematical Control	A1 A101					3											0
Marie			88	10 880				880			88						
March			18	7 7			7	7			19	6			18		
Mathematical Control of the contro			2	23				23			2	20			2:		
Martine			38	8 388				388			39	349			38		
Mathematical Control	A103										27	240			26	•	
Manuface			13	12 132			132 20	132 20			13	119 18			13.		
Mathematical and interest							115	115			12	104			111		
Mathematical properties Mathematical pro	A5				. (o e	178	178			18	160			17		
Mathematical Control	A501	ALEAS ACQUISITIONS FONCIERES (PREVISIONS UNIQUEMENT)	18	178	201	170				170 214		160	60	27		21	0 Ecart correspondant à 10% du Poste Taxes foncières TF
Mathematical Control	B2	ETUDES ETUDES ENTRE PRISE D'INITIATIVE ET DOSSIER CREATION ZAC ET A	00	010	20.	170	0	0		314	2//	110	00	3/	52 1 03	21	0
Mathematical Content	B3		65			3 170	823	993	1	170 299	264	111	65	35	49 99:		
Temple						72	227	300		72 84	43	40	20	20	20 30		0 prestations topo, géodétections, fonciers et accompagnement copro/asl
Mathematical Content				60	65	15		115			16	1	0	0	0 11	5	5 Etudes impacts, diag phyto et EE MEC
Mathematical process 1	22 230						10	10		5	5				1	1	0
Mathematical Control	R304						35 109	35 109			11 15	1 20	15	15	29 10	3	5 9 AMC DD - dénlacement du noste (308 / 109K)
Mathematical Math		AMO DD					109				15	20		15	29 10	10	9
Mathematical properties Mathematical pro	B305			319	91	83		468 60		83 116	190	50	30	0	0 46	15	0 géotechnique, pollution sols et enrobés, diag conformité 0
Mathematical Control	20-0029	Diag. pollution (sols et enrobés)			90	83	56			83 26	10	10	10				0
Marie Mari				120	1					an	60 60	40	20		120	15	0 0
Column	B4	ALEAS ETUDES					41	41				6	3	2			
Mathematical Math	C C1									190	288			6 114			
Manufactor 1	C101	ARCHÉOLOGIE (FOUILLES ET REDEVANCES)		3 3		0	9	9			8	1	-				6 Redevance 0,58e/m2 (idem TCA)
Mathematical Control				3			3	3 6			3 5	1					
Manual Content Annual		DÉPOLLUTION ET CONFORTEMENTSDES SOLS			1		. 0	. 0			0						0
Mathematical process of the content of the conten			15	152			152 0	152 0				50	102		15		0
Manual Content and Content a	C105	ACTUALISATION - REVISIONS SUR TRAVAUX REMISE EN ETAT DES SOL		5 5			5	5			0	2	3	E 242	7.594		0 3% de C1 (idem TCA)
Second S	C20		20 77	20 375				0				2 463			/ 584 20 37		0
Control Cont					(0
Description of the continue			2 39	8 2 398			2 398	2 398				240	480	/19	959 2 39	s	0
Mathematic State 18	C213		17 78	17 384			17 384	17 384				2 151	4 390	4 439	6 404 17 38		0
Manual Confession								0									
Mathematical Control												20	50 4.263				
Property Confession Services 196		Provisions pour reprise / phasage	23	2 232			232	232				2.131	77	155	233		0
Column C										181	267						
Mathematical Supersonal Confession		HONORAIRES DE MAITRISE D'ŒUVRE DONT FRAIS DE CONCOURS					1 773						265				0
Control Cont			174	5 25 8 1.748				25 1 748		121	227	7 250		2 250	1 2 650 1 74		
Mathematical Control of Math		CONTROLES TECHNIQUES					0	0									0
Composition			34	10 340			350	350 0		60	35	40	40	40	135 35	1	
Column C	C305	COORDINATEUR SYSTEME SECURITE INCENDIE					0	0									0
1			21	.8 205			205	205			0	25	51	53	76 20	5	0 1% des travaux C1 et C2 (différent bilan TCA car tvx prép compris dans le calcul et aléas tvx pas compris dans le calcul) 0
Second Continue Con			21	.8 219			109	109			5	10	25	25	44 10	-11	0 REC uniquement (AMO DD en B304)
A The Transfer Control of the Cont	C310 C5			(0	0						0		i	0 0
March Company Compan	C503			(0	0						0)	
Miles 1							0	0						0			
Miles of Processes Services 197 197 198 199						D .				9	13						5 Sortie des dépenses d'entretien et sécurisation (poste E dans CRACL) du calcul
March Control Contro	C001	Aléas sur travaux - TF								0	0						0 8% de C1+C2 - révision prix sur travaux hors calcul
Composition of the Composition			12	9 127				122 45		9	13	17	19	19	45 12 45 4		
DAY OF MANAGEMENT OF MATCHATTOR LESS CASES AND ASSOCIATION OF MATCHATTOR LESS CASES AND ASSOCIATION OF MATCHATTOR LESS CASES CASES AND ASSOCIATION OF MATCHATTOR LESS CASES CA	D	COMMUNICATION ET DOCUMENTATION	40	10 400		0	504	504		0 23	78	77	77	57	194 50	10	4
Construction For Control in Securities or Information Control in Securities Control in Securitie	D1 D101					0						77 77					
Communication Record Control		Communication TF				0	100	100		5	13	13	13	13	45 10	-30	0 Budget COM
Decomposition Composition						0	400 4	400 4		15	64 1	64	64	44	149 40	40	
STATISTICATION STAT	D102	COMMUNICATION EXTERNE REVENTILEE					0	0							450		0
Description Conference Co	E E1					8 8				8 10				60			
MAINT CONTRITURE COUNTY TO BEDIVATION 75 8 8 37 75 8 8 10 10 10 10 10 10		FLUIDES (EAU, ELECTRICITE,GAZ,)					0	0									0
Soliton Modern Creaming 125 8 8 317 325 9 10 42 50 50 115 325 9 Polito transmip projectations dans Bilan TOA				75			0 75	0 75			10	10	10	10	35 7	,	u D Poste travaux préparatoires dans bilan TCA
Part	E104			325		8	317	325		8 10	42	50		50	115 32		
STATE OF TRANSPORTER	E106	ENTRETIEN D'ESPACES VERTS					0	0									0
MASIGN ENTERNAL PRIVATE MANUSCRIST (TANKE) 1	E107			0			0	0									
NAMOWERS ET CONSEILS MURRIDUQUES	H5	FRAIS DE TÉLÉPHONE ET FRAIS POSTAUX					0	0									0
10 RASIA ANDINCES ET CONSELLS AURDINGES 5 5 5 5 5 5 5 5 5	I Ii		12	.5 65		5 5	54 18	59		5 8	11	12	8	8	8 5	,	3
22 ASSUMANCES 13 RASIL DECOMMERCIALISATION 14 AUTHER FRAILE DIVENS 125 40 0 0 111 111 3 3 3 3 1 1 1 1 1 2-29 1402 (PRITE SUR CRÉANCES IRRÉCOLVARABLES 1403 CHARGES DIVENSES O CERÉSIONES SOURCES O CENTRES IRRÉCOLVARABLES 1404 OBURGES SUR DIVENSES O CERÉSIONES SOURCES O CENTRES IRRÉCOLVARABLES 1405 OBURGES SUR CRÉANCES IRRÉCOLVARABLES 1406 OBURGES SUR CRÉANCES IRRÉCOLVARABLES 1407 OBURGES SUR CRÉANCES IRRÉCOLVARABLES 1408 OBURGES SUR CRÉANCES IRRÉCOLVARABLES 1409 OBURGES SUR CRÉANCES IRRÉCOLVARABLES 1500 OBURGES AUTRES PROCESSIONNES SUR SUR SUR SUR SUR SUR SUR SUR SUR SU		FRAIS ANNONCES ET CONSEILS JURIDIQUES				5 5		23		5 5	5	4	2	2	0 2	2	3
FAILS DE COMMERCIALISATION	I103 I2					5 5	18	23		5 5	5	4	2	2	2	2	3 Avocat pour conseils ASL 4,7K
Part IS SUR CREAMES IRRESCOUNABLES	13	FRAIS DE COMMERCIALISATION					0	0									0
MAGES DIVERSES LOTESTATIONS (62)	I4 I402		12	.5 40	(0	11 0	11 0		3	3	3	1	1	1	-2	9
Addres frais (assurances,) - TF 40 40 40 11 11 11 11 11 12 13 3 3 3 1 1 1 1 11 -25 Ublication du budget de 10,9K pour saisine DRAC (C101 : 6,2K) + Avocat (1103 : 4,7K) Soft ALCENERITS ROPESSIONNELS 25 0 0 0 25 25 5 3 3 5 5 5 8 25 0 0 0 25 0 0 0 25 0 0 0 0 0 0 0 0 0	I403	CHARGES DIVERSES DE GESTION (65)					o	o									0
DEPLACEMENTS PROPESSIONNELS 2 5 0 0 0 25 25 25 3 5 5 5 8 2 5 0	1404						11 11	11 11		3	3	3	1	1	1		
ATRES DÉPÉNES 4 ATRES DÉPÉNES 5 ATRES	15	DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS					0	0									
1 DOTATIONS OPERATIONNELLES 1 DOTATION PROVISIONS CLIENTOMELLES 2 536 2 536 477 477 1473 1 950 51 426 323 306 210 163 153 318 1 950 -586 140 CHARGES CALCLUEES 2 536 6 668 4 4 4 0 4 0 4 0 0 0 0 0 0 0 0 0 4 -604 Frais franciers internes - Augmentation du taux d'emprunt 1 FRAIS INTERNES 1 928 1 928 473 473 1 473 1 946 51 42 323 306 210 163 153 318 1 950 -586 1 940 1	I6 L		2 53	25 2 536	47	7 477	25 1 473	25 1 950	S1 4	426 323	3 306	5 210	163	153	8 2 318 1 95	-58	0 6
L4 OMARGES CALCULEES 2 556 2 556 477 477 1 473 1 950 51 426 323 306 210 163 153 318 1 950 5-886 L40 REPUMERATION DES FOND'S PROPRES 668 668 4 4 0 0 4 0 0 0 0 0 0 0 4 6-660 Frais financiers internes - Augmentation du taux d'emprunt L41 RAIS INTERNES 1 928 1 928 473 473 1 473 1 946 51 42 323 306 210 163 153 318 1 946 18 Objectif : attendre 1 928 - conforme au bilan TCA // Ecart = MEC Temps passé MEC 1 0 1 16 16 16 1455 1 601 17 125 30 302 210 163 153 318 1 601 1 584							0	0									
L40 FRAIS FINANCIERS INTERNES 668 668 4 4 0 0 4 0 5 1 42 323 306 210 163 153 318 1 946 18 Objectif' atteindre 1 928 - conforme au bilan TCA // Ecart = MEC L41 FRAIS STREAMS MEC 17 146 146 1455 1 601 17 125 309 302 210 163 153 318 1 601 1 584	L4	CHARGES CALCULEES				7 477	1 473	1 950	51 4	426 323	306	210	163	153	318 1 95		6
L41 FRAIS INTERNES 1 928 1 928 473 473 1 473 1 946 51 472 323 306 210 1 63 1 53 318 1 946 18 Objectif : atteindre 1 928 - conforme au bilan TCA // Ecart = MEC Temps passe MEC 0 0 1 18 18 1 4 4 0 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18						4 4	0	4	0	4 0	0	0	0	0	0		
L411 TEMPS VALORISES COUT REEL 17 146 146 1455 1601 17 129 309 302 210 163 153 318 1601 1 584		FRAIS INTERNES			473	3 473	1 473	1 946	51 4		306	210	163	153	318 1 94		
	L411			.17	144	0 146	18 1 455	18 1 601	17		4 302	0 210	163	153	318 1 60	1 59	8
				34			0		34	292					32		

Ligne	Intitulé	Bilan TCA	CRACL 2021	Engagé au 31/12/2022	Réalisé au 31/12/2022	Reste à réaliser	CRACL 2022	2021	2022 20	023 20	024	2025	2026	2027 /	Au délà	Bilan	Ecart	Commentaire
	RECETTES	31 013	31 013			29 975	31 150	2021					3 022		15 041	31 150	137	
D	CESSIONS	J1 01.	31 013	11//2	11/3	29 9/3	31 130		11/3	J 730	1 000	3 072	3 022	2 930	13 041	01 130	137	
B1	LOGEMENTS		0			0	0							0		0	0	
B10	LIBRE		0			0	0							0		0	0	
B100	REPRISES SIGO/COBYS NON RÉPARTIES (LOGEMENT)					, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	0										0	
B101	LOGEMENT LIBRE COLLECTIF					0	0							0		0	0	Renseigner la valeur vénale (NC)
5101	Lot F1 "Buisson" (CDCH>GPA>AFL)	·	,			0	0							0		0		AAV à l'euro symbolique - contrepartie en C503
	Lot F2 "Langevin" (Ville>GPA>AFL)		0			0	0							0		0		AAV à l'euro symbolique - contrepartie en C503
B102	LOGEMENT LIBRE INDIVIDUEL		_			0	0										0	
B103	LOGEMENT LIBRE LOT À BATIR					0	0										0	
D	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	31 013	31 013	11 772	1 175	29 975	31 150		1 175	3 436	1 880	3 641	3 022	2 956	15 041	31 150	137	
D1	SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS	19 261				19 341	19 341			2 220	689	2 465	1 847	1 781	10 340	19 341		
D10	ETAT ET COLLECTIVITES PUBLIQUES	3 077	3 077	0	0	3 077	3 077					799	181	115	1 981	3 077	0	
D101	SUBVENTIONS ETAT MIN. LOGEMENT (TUTELLE)					0	0										0	
D102	SUBVENTIONS ETAT AUTRES MINISTERES					0	0										0	
D103	SUBVENTIONS REGION	2 280	2 280			2 280	2 280					684			1 596	2 280	0	Montant renseigné dans FAT 2021
D104	SUBVENTIONS DEPARTEMENTS	797	797			797	797					115	181	115	385	797	0	Montant renseigné dans FAT 2021
	Au titre du NPNRU	220	220			220	220						66		154	220	0	au titre du NPNRU
	Participation travaux CD95 - TF	577	577			577	577					115	115	115	231	577	0	part estimée du CD 95 pour les travaux d'espaces publics de la TF à réaliser
D105	SUBVENTIONS COMMUNES ET GROUPEMENT COMMUNES						0										0	
D11	ORGANISMES PUBLICS ET AUTRES	16 184	16 184	20	0	16 264	16 264			2 220	689	1 665	1 665	1 665	8 359	16 264	80	
D111	SUBVENTIONS ANRU	11 000	11 000			11 000	11 000			2 200	629	629	629	629	6 286	11 000	0	
	Subvention ANRU (bilan TCA)					11 000	11 000			2 200	629	629	629	629	6 286	11 000		Convention ANRU
	Subvention ANRU - Revoyure (post TCA)					0	0									0		Revoyure ANRU 2021
D112	SUBVENTIONS ADEME						0										0	
D113	SUBVENTIONS ANAH						0										0	
D114	SUBVENTIONS UNION EUROPEENNE (FEDER,)						0										0	
D115	SUBVENTIONS AUTRES ORG. PUBLICS DONT PARTICIP. EQUILIBRE ET	5 184	5 184	20	0	5 264	5 264			20	60	1 037	1 037	1 037	2 074	5 264	80	
	Participation SIAH (TF)	5 184	5 184			5 184	5 184					1 037	1 037	1 037	2 074	5 184	0	Part estimée du SIAH dans le tableau des estimations de la Ville pour les travaux
	AESN			20		20	20			20						20		AESN
	Contribution Bailleurs et Agence de l'eau pour Diag Conformité					60	60				60					60	60	40% - Estimation restant à préciser
D116	CONTRIBUTIONS ORGANISMES PRIVES (RBST CO-AMNGEURS, PART. CON																0	
D117	REMBOURSEMENT TRAVAUX ET AUTRES PRODUITS DE GESTION DIVERS																0	
D2	PARTICIPATIONS	11 752				10 634	11 809					1 176			4 701	11 809	57	Cmplt pour MEC
D201	PARTICIPATION D'EQUILIBRE DU CONCEDANT / COLLECTIVITES LOCAL	11 752		11 752	1 175	10 634	11 809				1 191	1 176	1 175	1 175	4 701	11 809	57	
1	Partcipation d'équilibre Ville - TF TCA	11 752	11 752	11 752	1 175	10 577	11 752		1 175	1 175	1 175	1 175	1 175	1 175	4 701	11 752		Versement annualisé fixé dans TCA (1 175 170 €/an)
1	Partcipation - Complément pour MEC du PLU					57	57			40	16	1	0	0	0	57	57	Devis en cours de validation
D202	APPORT EN NATURE / COLLECTIVITES LOCALES						0										0	
D203	RACHAT D'EQUIPEMENTS PUBLICS / COLLECTIVITES LOCALES		1				0										0	

Ligne	Intitulé	Bilan TCA	CRACL 2021	Engagé au 31/12/2022	Réalisé au 31/12/2022	Reste à réaliser	CRACL 2022	Ecart	Commentaire
	RESULTAT D'EXPLOITATION	1	0	0		475		475	
A	DEPENSES ACQUISITIONS	24 145 451	24 146 445	0	0	23 671 445	23 671 445	-475 0	Le poste Taxes foncières du bilan TCA (5K pour TO) est imputé en I601 dans le CRACL
A1 A101	ACQUISITIONS AMENAGEMENT ACQUISITIONS	410 335	405 335			405 335	405 335	0	
AIUI	Acquisi nons Copropriétés - TO	250	250			250	250	0	1923 m2 - 130e/m2
	Foncier non bâti privé - TO Foncier bailleurs (VOH/CDC) - TO	1 18	1 18			1	1		120 m2 - 8e/m2 902 m2 - 20e/m2
	Foncier VOH (agriculture urbaine)	10	10			10	10	0	62756m2
A103	Foncier privé (agriculture urbaine) FRAIS ANNEXES SUR ACQUISITION	66 75	66 70			66 70	66 70		8261m2 - 8e/m2 Indemnités de réemploi (15%), Frais judiciaires (12%) et Frais d'acquisition (7%)
A103	Indemnité de réemploi (DUP)	38	38			38	38		12% des dépenses d'acquisitions sur privés
	Frais judiciaires d'expropriation Frais d'acquisitions	6 26	6 26			6 26	6 26		15% du montant des indemnités de réemploi 7% sur toutes les dépenses A101 et A103
A5	ALEAS FONCIER	41	40			40	40	0	10% sur toutes les dépenses de A1 (idem TCA)
A501 B	ALEAS ACQUISITIONS FONCIERES (PREVISIONS UNIQUEMENT) ETUDES	41 367	40 403			40 451	40 451	0 47	Ecart correspondant à 10% du Poste Taxes foncières
B2 B3	ETUDES ENTRE PRISE D'INITIATIVE ET DOSSIER CREATION ZAC ET A ETUDES APRES TCA OU CREATION DE ZAC	349	384			0 429	429	0 45	Ajout AMO DD TO
B301	ETUDES PROPRES SOCIÉTÉ - OPERATION	313	50			0	0	-50	Aguat Airio DD 10
B302	Maitrise d'usage et préfiguration - TO GÉOMÈTRE - OPERATION		50 250			0 250	0 250	0	
B303	DIAGNOSTICS, ÉTUDES ET EXPERTISES SPÉCIFIQUES - OPERATION		0			0	0	0	
B304	HQE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE - OPERATION AMO DD		0			95 95	95 95	95 95	
B305	ETUDES DE SOLS ET BÂTIS - OPERATION		84			84	84	0	
	Etudes géotechniques TO Diagnostic pollution TO1		30 19			19 19	30 19	0	
B4	Diagnostic pollution TO3 ALEAS ETUDES	17	35 19			35 21	35 21	0	
C	TRAVAUX	21 735	21 426			21 326	21 326	-100	
C1 C101	TRAVAUX REMISE EN ETAT DES SOLS ARCHÉOLOGIE (FOUILLES ET REDEVANCES)	24 24	24 24			24 24	24 24	0	Redevance 0,58e/m2 (idem TCA)
	Redevance archéo - TO	24	24			24	24		41735m2 - frange agricole
C102 C103	DÉPOLLUTION ET CONFORTEMENTSDES SOLS TRAVAUX DE GROSSES DÉMOLITIONS		0			0	0	0	
C104	NETTOYAGE ET ENTRETIEN DES SOLS					0		0	
C105 C2	ACTUALISATION - REVISIONS SUR TRAVAUX REMISE EN ETAT DES SOL TRAVAUX AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION	18 022	17 731			17 731	17 731	0	
C20	TRAVAUX AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION EN IMMOBILISATIONS	18 022	17 721			17 721	17 701	0	
C21 C211	TRAVAUX AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION EN CHARGES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE CONCESSIONNAIRES (EDF, GDF)	18 022	17 731			17 731	17 731	0	
C212 C213	TRAVAUX DE SUPERSTRUCTURE (CONSTRUCTIONS) TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE	17 503	17 213			0 17 213	17 213	0	
C213	Entretien du site	60	17 213			17 213	17 213	0	
	Sécurisation du site Travaux préparatoires TO	230 99	99			99	99	0	
	Travaux aménagements TO1	3 729	3 729			3 729	3 729	0	
C214	Travaux aménagements TO2 ACTUALISATION - REVISIONS SUR TRAVAUX AMENAGEMENT ET CONSTRU	13 386 518	13 386 518			13 386 518	13 386 518	0] 3% de C2 (idem TCA)
C3	HONORAIRES TECHNIQUES SUR TRAVAUX	2 180	2 161			2 066	2 066	-95	
C301	HONORAIRES DE MAITRISE D'ŒUVRE DONT FRAIS DE CONCOURS MOE sur travaux préparatoires (TO)	1 540 0	1 534 14			1 534 14	1 534 14	0	
C302	MOE des espaces publics (groupement) TO CONTROLES TECHNIQUES	1 520	1 520			1 520 0	1 520	0	
C303	ORDONNANCEMENT PILOTAGE ET COORDINATION	260	260			260	260	0	
C304 C305	FRAIS DE REPRODUCTION ET PUBLICITE LEGALE COORDINATEUR SYSTEME SECURITE INCENDIE					0		0	
C306	COORDINATEUR SECURITE PROTECTION SANTE	190	178			178	178	0	1% des travaux C1 et C2 (différent bilan TCA car tvx prép compris dans le calcul et aléas tvx pas compris dans le calcul)
C307 C308	PROGRAMMISTE SUPERSTRUCTURES AMO TRAVAUX	190	190			0 95	95	-95	REC (idem TCA)
C310	ACTUALISATION - REVISIONS SUR HONORAIRES TECHNIQUES		0			0	0	0	
C5 C6	CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS ALEAS TRAVAUX	1 509	1 509			1 504	1 504	-5	
C601	ALEAS SUR TRAVAUX AMENAGEMENT (PREVISIONS UNIQUEMENT) Aléas sur travaux - TO	1 509 1 400	1 509 1 379			1 504 1 379	1 504 1 379	-5 0	8% de C1+C2 - révision prix sur travaux hors calcul
	Aléas sur Honoraires techniques - TO	109	108			103	103	-5	5% de C3
D	Aléas divers - TO COMMUNICATION ET DOCUMENTATION	140	22 140			67 190	22 190	50	Conservation delta en aléas
D1 D101	COMMUNICATION OPERATIONNELLE COMMUNICATION OPERATIONNELLE, CONCERTATION ET PARTICIPATION,	140 140	140 140			190 140	190 140	50	Montants du bilan TCA (1% du CA)
2101	Communication TO	140 140	140 140			140	140	0	Budget COM
D102	Concertation Uba transitoire et préfiguration COMMUNICATION EXTERNE REVENTILEE					50 0	50	50 n	Budget concertation + maitrise d'usage et préfig. (provient de B303)
E	GESTION FONCIERE ET IMMOBILIERE	0	290			290	290	0	
E1 E101	GESTION FONCIERE ET IMMOBILIERE OPERATIONNELLE FLUIDES (EAU, ELECTRICITE,GAZ,)	0	290			290 0	290	0	
E102	CHARGES DE COPROPRIETE					0		0	
E103 E104	TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT DE RÉNOVATION GARDIENNAGE OPERATION		60 230			60 230	60 230	0	
E105 E106	TRAVAUX DE MISE EN SÉCURITÉ ENTRETIEN D'ESPACES VERTS					0		0	
E107	FRAIS DE DEMENAGEMENT LOCATAIRES					0		0	
H H5	MOYENS GENERAUX FRAIS DE TÉLÉPHONE ET FRAIS POSTAUX	0				0		0	
I I1	FRAIS GÉNÉRAUX EXTERNES AUTRES	25	15			15	15	0	
	ANNONCES ET CONSEILS ASSURANCES					0		0	
I3 I4	FRAIS DE COMMERCIALISATION AUTRES FRAIS DIVERS	25	10			0	10	0	
1402	PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	23	10			0	10	0	
	CHARGES DIVERSES DE GESTION (65) DIVERSES AUTRES PRESTATIONS (62)	25	10			0 10	10	0	Autres frais (assurances, frais juridiques,)
	Autres frais (assurances,) - TO	10	10			10	10	0	
15 16	DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS IMPÔTS ET TAXES ASSIMILES		5			0 5	5	0	
	CHARGES FINANCIERES CHARGES EXCEPTIONNELLES					0		0	
10 L	CHARGES EXCEPTIONNELLES AUTRES DÉPENSES	1 428	1 427			954	954	-473	
L1 L102	DOTATIONS OPERATIONNELLES DOTATION PROVISIONS CLIENTS DOUTEUX					0		0	
L4	CHARGES CALCULEES	1 428	1 427			954	954	-473	
L40 L401	REMUNERATION DES FONDS PROPRES FRAIS FINANCIERS INTERNES	473 473	473 473			0	0	-473 -473	
L401 L41	FRAIS INTERNES	954				954	954		Objectif: atteindre 954 - conforme au bilan TCA

Ligne	Intitulé	Bilan TCA	CRACL 2021	Engagé au 31/12/2022	Réalisé au 31/12/2022	Reste à réaliser	CRACL 2022	Ecart	Commentaire
	RECETTES	24 146	24 146	31/12/2022	31/12/2022	24 146	24 146	0	
В	CESSIONS	0	0			0	0	0	
D	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	24 146	24 146			24 146	24 146	0	
D1	SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS	9 976				14 566	14 566	4 590	Revovure ANRU 2021
D10	ETAT ET COLLECTIVITES PUBLIQUES	1 403	1 403			1 403	1 403	0	
D101	SUBVENTIONS ETAT MIN. LOGEMENT (TUTELLE)					0		0	
D102	SUBVENTIONS ETAT AUTRES MINISTERES					0		0	
D103	SUBVENTIONS REGION							0	
D104	SUBVENTIONS DEPARTEMENTS	1 403	1 403			1 403	1 403	0	Montant renseigné dans FAT 2021
	Participation travaux CD95 - TO	1 403	1 403			1 403	1 403	0	part estimée du CD 95 pour les travaux d'espaces publics des TO à réaliser
D105	SUBVENTIONS COMMUNES ET GROUPEMENT COMMUNES					0		0	
D11	ORGANISMES PUBLICS ET AUTRES	8 573	8 573			13 163	13 163	4 590	
D111	SUBVENTIONS ANRU					4 590	4 590	4 590	Revoyure ANRU 2021
D112	SUBVENTIONS ADEME							0	
D113	SUBVENTIONS ANAH							0	
D114	SUBVENTIONS UNION EUROPEENNE (FEDER,)							0	
D115	SUBVENTIONS AUTRES ORG. PUBLICS DONT PARTICIP. EQUILIBRE ET	8 573	8 573			8 573	8 573	0	Subventions non averées
	Participation VOH (TO)	1 815	1 815			1 815	1 815	0	Concerne la TO 2
	Participation BHNS (TO)	2 498	2 498			2 498	2 498	0	Pour mémoire : concerne la TO1
	Participation SIAH (TO)	4 260	4 260			4 260	4 260	0	Part estimée du SIAH dans le tableau des estimations de la Ville pour les travaux
D116	CONTRIBUTIONS ORGANISMES PRIVES (RBST CO-AMNGEURS, PART. CON					0		0	
D117	REMBOURSEMENT TRAVAUX ET AUTRES PRODUITS DE GESTION DIVERS					0		0	
D2	PARTICIPATIONS	14 170	14 170			9 580	9 580	-4 590	Déduction revoyure ANRU
D201	PARTICIPATION D'EQUILIBRE DU CONCEDANT / COLLECTIVITES LOCAL	14 170	14 170			9 580	9 580	-4 590	
	Participation d'équilibre Ville - TO TCA	14 170	14 170			9 580	9 580	-4 590	Equilibre du bilan
D202	APPORT EN NATURE / COLLECTIVITES LOCALES							0	
D203	RACHAT D'EOUIPEMENTS PUBLICS / COLLECTIVITES LOCALES							0	ol

_	T	0.0000000000000000000000000000000000000		Engagé au	Réalisé au			aveci lassa	50	Т				T		
Ligne		Bilan TCA	CRACL 2021	31/12/2022	31/12/2022	Reste à réaliser	CRACL 2022	2021 202	2 2023	2024	2025 2	026 200	7 Au dé	Bilan	Ecart	Commentaire
e cons	RESIL TATOM SELECTION SERVICES	24 1 15	24146		CENTRAL PARTY		*/* **********************************		916	150		2 701	Da da	26. 40. 740 23.57		THE SECOND CONTRACTOR SERVICES AND ASSESSMENT OF THE PROPERTY OF THE SECOND CONTRACTOR OF THE SE
A	4coustrions	451	46			445	445			46	401			-		Le paste Tues fondères du bilan TCA (SK pour TC) est impulé en 801 dons le CKAC.
A101	ACQUISITIONS AMENAGEMENT ACQUISITIONS	410 335	405 335			405 336	405 335			40	364			335		
A101	Corroriéis - TO	250	250			250	335			25	225			250		01923 m2 - 130e/m2
1	Fonder non bâti privé - TO	1	1			1	1			0	1		1	1		120 m2 - 8e fn2
1	Fonder ballaus (VOH/CDC) - TO Fonder VOH (agriculture urbaine)	18	18			18	18		1	2	16			16		502 m2 - 20e/m2 6 2756m2
	Fonder privé (agriculture urbaine)	66	66			66	66			7	59			66		826 Im2 - 8e/m2
A103	PRAIS ANNEXES SUR ACQUISITION	75	70			70	70			1 1	63		1	70		Endemnités de réemploi (15%), Frais judiciaines (12%) et Prais d'acquisition (7%)
1	Indemnité de réemploi (DUP) Frais judiciaires d'expropriation	30	38		1	38	38	100		1 1	34			36		12% des déparses d'acquisitions sur privés 15% du montant des indemnités de néemploi
	Frais d'acquistions	26	26			26	26			3	24			26		7% sur toutes les dépenses A101 et A103
4601	ALEAS FONCER ALEAS ACQUISITIONS FONCERES (PREVISIONS UNIQUEMENT)	40	40			40	40			1 4	36			40		50% sur coutes les dépenses de A1 (Idem TCA) (Ecert correspondant à 10% du Poste Taxes fondières
6	ETICES	267	403			61	461			209		6)	40	67 61		The state of the s
82	ETUDES BYTRE PRISE D'INITIATIVE ET DOSSIBR (REATION ZACET A															Most MIO DD TO
8301	ETUDES MARES TOA OU CREATION DE ZAC ETUDES PROPRES SOCIÉTÉ - OPERATION	341	50			0	0	AND DESCRIPTION OF THE PERSON		199	-		*	0	- 6	*
1	Metrise d'usege et préfiguration - TO		50			0	0			1						The section description and the section of the sect
6902 6303 8304	GÉOMÉTIKE - OPERATION DIASNOSTICS, ÉTUDES ET EXPEKTISES SPÉCIFIQUES - OPERATION		250			250	250	de rei de c		100	50	50	30	20 250		
8304	PIGE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE - OPERATION		0		1000	95	95			15	10	10	16	40 95	9	The second secon
L.,	AMO DO ETUDES DE SOLS ET BÂTES - OPPRATION		0		1000	95 95 84	96			15	10	10	16	43 95	9	And the second of the second o
8305	Etudes géotechniques TO		30			19	30			30				30		the state of the s
1	Diagnostic pollution TO1		19			19	19			19			1	15		
84	Olugnoshic poliuli on TO3 S4.6% ETIOES	-	35 to			35	35	REAL PROPERTY.		10			2	3 21		
¢	TRAURIN	21735	21 426			21 326	21 326			465	1831	2 410 3	973 13 1	39 2132	-10	
C101	TR AWAUX REMISE EN ET AT DES SOLS AN O-ÉCLOSIE (FOULLES ET REDEVANCES)	24	24			24 24	24			24				24		Redevence 0,58e/m2 (idem TCA)
101	ALOECLOGIE (FOUELES ET REDEVANCES) Redevance archito - TO	24	24			24	24			24				24	1	41735m2 - frange agricole
C163	DÉPOLLUTION ET CONFORTEMENTSDES SOLS		0			0	0			0					50 160	
C103	TRAVAUX DE GROSSES DÉMOLITIONS NETTOYAGE ET ENTRETIEN DES SOLS				mala	Ma	0.8								2 42	
C194 C105	ACTUALISATION - REVISIONS SUR TRAVALIX REMISE EN ETAT DES SOL				9118	MI BT	.IVI									
02	TR AVALIX AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION TRAVALIX AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION EN IMMOBILISATIONS	18 022	17 731		Mark State Senten	17 731	17 701		Cal Escape		976	1961 3	299 114	495 L7 731	000000000000000000000000000000000000000	
(20 (21 (211	TRAVAUX AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION EN IMMOBILISATIONS TRAVAUX AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION EN CHARGES	10 055	17.731			D 731	17 731				975	1 961 3	239 114	1773		
211	TRAVAUX D'ENFRASTRUCTURE CONCESSIONNAIRES (EDF, GDF)															
C2 13	TRAVAUX DE SUPERSTRUCTURE (CONSTRUCTIONS) TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE	17 503	17 213			17 213	17 213				140	1 504 3	203 111	1721	00 13	I notraleditée et a l
1	Entretien du site	60												1		1 PAGE
1	Sécurisation du site Traveux préparatoires TO	230					1				10	30	30	5	4	2.770
1	Travaux aménagements TOI	3 729	3 729		23 1 3 5	3 729	3 729				932		932	3 729		
1	Travaux aménagements TO2	13 386	13 286			13 306	13 306					2	231 11 1	13 3 8 6	1,412.3	
Q14 G	ACTUALISATION - REVISIONS SUR TRAVAUX AMBNAGEMENT ET CONSTRU HONORAIRES TECHNIQUES SUR TRAVAUX	518 2 180	518 2 161		ET STEEL STEEL	\$19 2 066	\$10 2 066			410	361	202	96 3 302 6	2 050		3% de C2 (idem TCA)
G01	HONORAIRES DE MAITRISE D'ŒUVRE DONT FRAIS DE CONCOURS	1540	1534	Tray C	1000	1 534	1 534			353	303	203	203 4			the See Like
1	MOE sur travaux préparatoires (TO) MOE des espaces publics (groupement) TO	1 520	14		141049	14	149			350	300	200	3 200 4	2 14		
C302	CONTROLES TECHNIQUES	1 520			1 3 7	0	1000			350	3.00			Acres 10	-	Control of the Contro
C303	ORDONNANGEMENT PILOTAGE ET COORDINATION	260	260		177	260	26.0			60	50	50	50	50 264	W.	is a Maire de
305	FRAIS DE REPRODUCTION ET PUBLICITE LEGALE COORDINATEUR SYSTEME SECURITE INCENDIE			200		0	K. D.									Tol. medianeli seed
3%	COORDINATEUR SECURITE PROTECTION SANTE	190	178			178	176			0	10	20	33 1	178	-	196 des travaux CI et C2 (différent bilan TCA car two prép compris dans le calcul et aléas two pas compris dans le calcul)
G04 G05 G06 G07 G08	PROGRAMMISTE SUPERSTRUCTURES	190	190		-	95	1					10	16	57 95		REC (iden TCA)
G#	ACTUALISATION - REVISIONS SUR HONORAIRES TECHNIQUES	1 "	.,0	1/8		0	"			1	1			"	7	
G	CONTRIBUTIONS OF PARTICIPATIONS ALEAS TRAVALIX	1 508	1 509			0 1594	1 504			-		166	271 9	80 1 504		
CS 01	ALEAS SUR TRAVALIX AMENAGEMENT (PREVISIONS UNIQUEMENT)	1509	1509			1 504	1 504		-	23	94	166	271 9	1 504		
1	Méas surtravaux - TO	1 400	1 379			1 379	1 379		0	2	76	152	256 8			896 de C1+C2 - névision prix sur travaux hors calqui
1	Nées sur Honoraires techniques - TO Nées divers - TO	109	108			103	103		1 0	21	18	14	15	35 503 22 22		5% de 🔾 Conservation delta en aléas
0	COMMUNICATION ET DOCUMENTATION	140	140			150	190			30	4	40	30	50 190		
D101	COMMUNICATION CHEATIONNELLE COMMUNICATION CHEATICMNELLE, CONCENTATION ET PARTICIPATION,	140	140			199	190			30	**	40	30	101 190	5	phonturits du bilan TCA (±10 du CB)
1	Communication TO	140	140			140	140		1 '	20	30	30	20	40 140		Budget COM
0102	Concertation Libs transitoire et préfiguration CONMILNECATION EXTERNE REVENTE LE					50	50			10	10	10	10	10 50	5	Budget concertation + maitrise d'usage et préfig. (provient de 8303)
D102	GESTION PONCERS ET BINGGELISRE		290			210	296			45	-6	-6	6	90 290		
Es	GESTION FONCIERE ET BINGOGLIEKE CHERATIONNELLE		210			210	290			45	45	4	45	90 290		
E191	FLUIDES (EAU, ELECTRICITE, GAZ,) GHARGES DE COPROPRIETE					9										
E103	TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT DE RÉNOVATION		60			50	60			25	5	5	s	20 68		
£104 £105	GARDSENNAGE GRERATION TRANALIX DE MISE EN SÉCURITÉ	1	230			230	230			40	40	40	40	70 230	100	
E105	TR AVAUX DE MISE EN SECURITÉ ENTRETIEN D'ESPACES VERTS					0										
E104 E107	FRAIS DE DEMENAGEMENT LOCATAIRES			THE REAL PROPERTY AND ADDRESS OF THE PERTY ADDRESS OF TH		0			100							
C	MOYENS GENERALX PRAIS DE TÉLÉRHONE ET PRAIS POSTALIX	1				0			in Suggest							
r	PRAIS GÉPÉXAUX EXTRIPES AUTRES	25	15		4000000000		15	600 (00)			,			1 3	Magnes	
11	RENCHCES ET CONSEILS ASSURANCES					0										
10	ASSURANCES PRAIS DE COMMER CIALISATION					0										
14	ALTRES FRAIS DIVIERS	25	10			10	10		2	2	2	2	2	0 10		
1402	PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES CHARGES DEVERSES DE GESTION (65)					0										
1404	OWERSES AUTRES PRESTATIONS (62)	25	10			10	10		2	2	2	2	2	0 10		Autres frais (assurances, frais juridiques,)
	Autres freis (assurances,) - TO	10	10			10	50		2	2	2	2	2	10		
15	DÉPLACIMENTS IR CRESSIONNELS IMPÔTS ET TAXES ASSIMILES					0										
17	GUAGES FRANCISSES					0										
18	CHARGES EXCEPTIONNELLES		STATE OF THE PARTY			0	1084000000000									
	AUTRES DÉDENSES DOTATIONS CHERATIONNELLES	1 428	1 (27		-	954	934		1 .	140	140	140	140 3	154	- 4	
L102	DOTATION PROVISIONS CLIENTS DOUTELY					0										
4	OWAGES CALGLEES A BALNERATION DES PONDS PROPRES	1 428	1 427	Market State of the State of th	ACCRECATE OF THE PARTY OF	954	954	and the same	0	140	140	140	140 3	954	-47	
L401 L41	FRAIS FINANCIERS INTERNES	473	473			0	0	PRODUCTION OF THE PARTY OF THE	SERVICE SERVICE	Section 2	MINISTER BUILD	00000	SETTING SEE	0	-47	
	FRANC INTERNEC	404	164		650000000000000000000000000000000000000	954	954		0	140	140	140	140 9	34 354	000000000000000000000000000000000000000	Objectif : atteindre 954 - conforme au blien TCA

CR 2018004G Villiers-le-Bel DLM/PLM quartiers du Puits la Marlière - TO MB : Montants renseignés en & E HT dans ce tableau

igne	Intitulé	Bilan TCA	CRACL 2021	Engagé au 31/12/2022	Réalisé au 31/12/2022	Reste à réaliser	CRACE 2022	21 20	22 2023	2024	2025	2026	2027	Au délà	Bilan	Ecart	Commentaire
0.0	RECEITES	2114	24 146		200200000	2416	2114	SEE SEN	10 m	1,000	770	3-144		11.00	24140		
	CESSIONS				THE RESERVE	0					1000						
	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2410	20165			24 146	24 166		9	3 1 460	2 728	3 544	4 217	11.579	24 145		
	QUENENTIONS ET CONTREBUTIONS	9 92	9 176			14 566	14506			0 262	1631	1 947	3 020	5.889	14566	4 6 9	Revoyure AVRU 2021
8	ETAT ET COLLECTIVITES RUBLIQUES	1 40	1 403			1 403	1 403	国際 经验		10000	0	0	46.0	935	1 483		
102	SUBVENTIONS ETAT MIDL LOGEMENT (TUTELLE) SUBVENTIONS ETAT AUTRES MINISTERES SUBVENTIONS REGION		10-0			0											
04	SUBVENTIONS DEPARTEMENTS	1 40	1 403			1 403	1 403			1	0	0	468	935	1 403		Morkant renseigné dans FAT 2021
	Partidipation travaux CD55 - TO	1 400	1 403			1 403	1 403						468	935	1 403		part estimée du CD 95 pour les travaux d'espaces publics des TO à réaliser
	SUBVENTIONS COMMUNES ET GROUPEMENT COMMUNES		COLUMN	and the same		0				1					1		
1	ORGANISMES PUBLICS ET AUTRES	8 57	4 579			0 10	13 143		9)	262	1571	1 947	2 552	5 953	13 163	459	
11	SUBMENTIONS ANNU	-	- 20 0.0	Observation 1		4 590	4 590		91	262	262	262	262	2 623	4 5 9 0	4 591	Revoyure MRIJ 2021
	SUBVENTIONS ADEME	A 1 100								1	10						
	SUBMENTIONS ANAH										TO THE R			1	0,70		
14	SUBVENTIONS LINION EUROPEENNE (PEDER,)	-		and the same						1	.50.		No. of				
15	SUBVENTIONS AUTRES ORG. PUBLICS DON'T PARTICIP. EQUILIBRE ET	957	0 573		Not solved	0 573	0 573				1260	1 685	2 290	3 3 3 0	8 573		Subventions non averées
	Partidipation VOH (TO)	1 8 1	1 0 15		Line Br	1 815	1 815				10.7		605	1 2 10	1 815		Concerne la TO2
	Partidipation 84915 (TO)	2 491	2 498	dabay :	THE RESIDEN	2 490	2 458			1	416	833	833	416	2 498		Pour mémoire : concerne la TO1
	Participation SIAH (TO)	4 266	4 260	100	9-1	4 240	4 260				852	852	052	1.704	4 260		Part estimée du SIAH dans le tableau des estimations de la Wile pour les travaux
	CONTRIBUTIONS ORGANISMES PRIVES (RBST CO-AMINGEURS, PART. CON	1		1.00	1.50	0									- 1		The second secon
117	REMBOURSEMENT TRAVAUX ET AUTRES PRODUETS DE GESTION DIVERS				- New 3	0	Contract of the				10.0		Store .				ter to the second of the secon
	PARTICIPATIONS	1417				9.500	9 500		4	1199	1 198	1 192	1 198		9 500	-4.59	Diduction revoyure ANRU
	PARTICIPATION D'EQUELIBRE DU CONCEDANT / COLLECTIVITES LOCAL	14 17	14 170		0	9 580	9 500		0	1 198	1 198	1 198	1 198	4790	9 580	-4 591	
1	Partidipation d'équilibre Ville - TO TCA	16 171	14 170	1000	11 30 TV 155	9 580	9 500			1 198	1 198	1 196	1 130	4.790	9 580	-4 590	Equilibre du bilan
102	APPORT BY NATURE / COLLECTIVITES LOCALES			60.						1	197		10				A DESCRIPTION OF THE PROPERTY
00	RACHAT D'EQUIPEMENTS PUBLICS / COLLECTIVITES L'OCALES		1							1	100			- 1	- 1		

VU et ANNEXE

à la délibération du Conseil Municipal en date, du

2 9 SEP. 2023

Le Maire de Villiers-le-Bel,

M. Le Maire Jean-Louis MARSAC